

Cent soixante-quatorzième session

174 EX/4 - 34 C/3 Projet
PARIS, le 17 mars 2006
Original anglais

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME
ET BUDGET (32 C/5) ET SUR LES RÉSULTATS OBTENUS AU COURS
DE L'EXERCICE BIENNAL PRÉCÉDENT 2004-2005 (34 C/3 PROJET)**

RÉSUMÉ

Conformément à l'article VI.3 (b) de l'Acte constitutif et à la décision 162 EX/3.1.3 du Conseil exécutif, le Directeur général soumet ci-après au Conseil le rapport sur les activités de l'Organisation en 2004-2005 (174 EX/4 - 34 C/3 Projet). Le présent rapport combiné a été établi en réponse à la recommandation 2 de la résolution 33 C/92.

Le présent rapport présente les principaux résultats obtenus au cours de l'exercice conformément à ce qui est indiqué dans le document 32 C/5, et vise à informer les États membres du Conseil exécutif des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme adopté par la Conférence générale.

Décision proposée : paragraphe 4 de la partie « Antécédents et projet de résolution », page (iii).

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Antécédents et projet de résolution	(iii)
INTRODUCTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	(v)
AVIS AU LECTEUR	(vii)
PARTIE I - EXÉCUTION DU PROGRAMME ET SERVICES.....	1
A. PROGRAMMES	1
Grand programme I - Éducation	1
Instituts pour l'éducation.....	8
Grand programme II - Sciences exactes et naturelles.....	14
Instituts de l'UNESCO pour les sciences	21
Grand programme III - Sciences sociales et humaines (SHS).....	23
Grand programme IV - Culture	28
Grand programme V - Communication et information (CI)	36
INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO (ISU).....	44
THÈMES TRANSVERSAUX	46
Thème transversal 1 - Élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté.....	46
Thème transversal 2 - La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	48
B. PROGRAMME DE PARTICIPATION (PP).....	50
C. SERVICES LIÉS AU PROGRAMME.....	51
Coordination de l'action en faveur de l'Afrique (AFR).....	51
Programme de bourses	52
Bureau de l'information du public (BPI)	53
POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION	53
A. ORGANES DIRECTEURS.....	53
Secrétariat de la Conférence générale (SCG).....	53
Secrétariat du Conseil exécutif (SCX)	54
B. DIRECTION.....	55
Cabinet du Directeur général (ODG)	55
Service d'évaluation et d'audit (IOS)	55
Affaires juridiques (LA).....	57

C. DÉCENTRALISATION.....	58
Gestion et coordination des unités hors Siège (BFC)	58
Bureaux hors Siège	59
SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION.....	60
A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (BSP)	60
B. Élaboration du budget et suivi de son exécution (BB).....	62
C. Relations extérieures et coopération (ERC)	62
D. Gestion des ressources humaines (HRM)	65
E. Administration, entretien et rénovation des bâtiments du Siège.....	66
Coordination et soutien administratifs (ADM)	66
Comptabilité et contrôle financier (ADM/DCO)	66
Systèmes informatiques et télécommunications (ADM/DIT).....	67
Achats (ADM/PRO).....	68
Conférences, langues et documents (CLD).....	68
Services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et des équipements	69
PARTIE II - SYNTHÈSE ET CONCLUSION	70

Antécédents et projet de résolution

1. Par sa décision 162 EX/3.1.3, le Conseil exécutif a approuvé les propositions formulées par le Directeur général dans le document 162 EX/6 en vue de renforcer son rapport sur les activités de l'Organisation au cours de l'exercice biennal écoulé (document C/3) et d'en raccourcir les délais de présentation.

2. Dans le cadre du processus de renforcement de son rapport, le Directeur général a autorisé l'établissement d'un rapport combiné 174 EX/4 - 34 C/3 Projet, au lieu de deux rapports distincts, répondant ainsi promptement à la résolution 92 adoptée par la Conférence générale à sa 33^e session, et notamment à la recommandation 2. Il s'agit de fournir au Conseil exécutif et à la Conférence générale un document d'un maniement aisé qui les aide à se concentrer sur les principaux résultats obtenus pendant l'exercice 2004-2005 et sur les enseignements tirés pour l'orientation future des programmes. Le Directeur général n'a pas oublié non plus que le Conseil exécutif avait demandé de réduire le volume de la documentation qui lui est soumise (décision 166 EX/5.2) et de lui présenter ce matériel en temps voulu. Le présent rapport se présente donc sous la même forme que celle qui avait été adoptée pour le 33 C/3, c'est-à-dire d'une synthèse imprimée, les informations supplémentaires étant accessibles sur un site Web spécialement conçu à cet effet (www.unesco.org/fr/dg-report/2004-2005). Le document 34 C/3 final contiendra sous forme succincte les données du Tableau de bord de l'exécution du programme en 2004-2005 qui ne seront pas disponibles avant la 175^e session du Conseil exécutif.

3. La résolution 33 C/92 appelle en outre à améliorer les comptes rendus faits par le Conseil exécutif à la Conférence générale au sujet de l'exécution du programme, conformément à l'article V.B, paragraphe 6 (b), de l'Acte constitutif de l'UNESCO, y compris l'évaluation par le Conseil des différents programmes et la possibilité qu'il y soit mis fin. La Conférence générale a également recommandé que le Conseil exécutif envisage un renforcement du débat général sur le rapport du Directeur général concernant l'exécution du programme par des séances consacrées à un processus interactif de dialogue entre les membres du Conseil et le Directeur général. Le présent rapport offre donc un point de départ pour les séances interactives de ce type et permettra au Conseil exécutif de faire rapport à la Conférence générale en posant les questions pertinentes issues du dialogue sur l'exécution du Programme et budget en 2004-2005.

4. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

- (a) Ayant examiné le rapport combiné 174 EX/4 - 34 C/3 Projet,
- (b) Sachant que le document 174 EX/4 - 34 C/3 Projet s'inscrit dans le cadre des efforts en cours pour renforcer le rapport du Directeur général sur l'exécution du programme pendant les exercices biennaux précédents,
- (c) Se félicitant de la réponse rapide que le Directeur général a apportée à la résolution 33 C/92, en particulier à la recommandation 2, et de ses efforts pour fusionner à la fin de l'exercice les rapports statutaires C/3 et EX/4 précédemment distincts,
- (d) Notant que le document 174 EX/4 - 34 C/3 Projet prend en compte les paramètres indispensables pour évaluer l'exécution du programme de l'Organisation et que la procédure adoptée a mis en évidence les possibilités qui s'offrent de faire du document C/3 un outil de gestion encore meilleur,

(iv)

- (e) Invite le Directeur général à utiliser le document 174 EX/4 - 34 C/3 Projet pour préparer les futurs grands documents de programmation de l'Organisation, en particulier le prochain Programme et budget (34 C/5) et la prochaine Stratégie à moyen terme (34 C/4) ;
- (f) Convient de faire rapport à la Conférence générale en posant les questions pertinentes issues du dialogue sur l'exécution du Programme et budget pour 2004-2005 (32 C/5).

INTRODUCTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le présent rapport sur l'exécution du Programme et budget pendant l'exercice 2004-2005 marque une étape importante de la réforme en cours de l'Organisation. Premièrement, c'est le premier rapport biennal qui paraît depuis ma réélection en tant que Directeur général, et je considère qu'il marque une étape de référence pour l'établissement des rapports lors de mon second mandat. Deuxièmement, ce rapport fournit des réponses à plusieurs questions sur l'établissement des rapports posées par le Conseil exécutif ces dernières années et qui portaient notamment sur les points suivants : (i) le Secrétariat doit mettre à profit la synergie entre le EX/4 et le C/3, (ii) le rapport doit faciliter la prise de décisions lors de l'établissement du prochain Programme et budget, et doit donc sortir à temps pour la session de printemps du Conseil exécutif et pour que les commissions nationales puissent ensuite être consultées, (iii) le rapport ne doit pas être volumineux et doit s'appuyer sur de bonnes pratiques en matière de gestion axée sur les résultats. De plus, dans sa résolution 33 C/92, la Conférence générale avait décidé que serait élaboré en temps plus opportun un document d'évaluation plus complet et plus détaillé sur l'exécution et l'efficacité du programme de l'UNESCO, destiné à servir de base à la planification des futurs programmes (C/3 « nouvelle manière »), et que le projet de document C/3 devait être mis à la disposition du Conseil exécutif à la session de printemps qui suit immédiatement la Conférence générale. J'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons satisfait à toutes les demandes de la Conférence générale et du Conseil exécutif, et que le présent rapport en est la preuve. Dans les paragraphes qui suivent, je me permettrai de faire des observations sur certains aspects significatifs.

En ce qui concerne la synergie, le Bureau de la planification stratégique (BSP) et le Service d'évaluation et d'audit (IOS) ont l'un et l'autre collaboré étroitement avec tous les secteurs, instituts et unités compétents pour établir un rapport combiné EX/4-C/3 Projet. Ils ont tiré parti du fait que ces deux rapports portent sur l'exécution des mêmes activités de programme, et que les informations à communiquer sont donc les mêmes. Les deux services en ont conclu à juste titre que c'était une bonne façon de procéder que de produire un rapport combiné répondant à une seule et unique demande de présentation (au lieu de deux précédemment). D'où le présent rapport 174 EX/4 - 34 C/3 Projet.

En ce qui concerne la date, c'est la première fois dans l'histoire de l'Organisation que le rapport sur l'exécution du programme est soumis à l'examen du Conseil exécutif pour la première session qui suit la fin d'un exercice biennal. Ce rapport fait ressortir les réalisations et les difficultés. Il pourra donc être mis à profit lorsque le Conseil abordera la formulation du prochain Programme et budget.

En ce qui concerne le volume, le rapport suit le format du « C/3 nouvelle manière » qui a été suggéré. Il est présenté en version papier synthétisée et non volumineuse. De surcroît, un site Web spécialisé (www.unesco.org/fr/dg-report/2004-2005) a été mis en place, où l'on trouvera des informations détaillées sur les résultats obtenus pour chaque axe d'action. Si donc le rapport est plus riche de détails, le Secrétariat a réussi à réduire le volume de la version papier en utilisant pleinement les TIC. Nous mettons donc en pratique ce que nous prônons.

En dépit des réalisations susmentionnées, nous reconnaissons volontiers que nous pouvons mieux faire encore, car le rapport appelle l'attention sur plusieurs difficultés importantes que le Secrétariat aura à régler. Nous devons notamment améliorer le suivi de l'exécution de nos programmes. Le Secrétariat s'occupera de cette question avec toute la célérité requise.

Je suis fier des progrès accomplis jusqu'à présent - et dans un délai relativement court depuis la fin de la 33^e session de la Conférence générale - pour répondre aux vœux des États membres, soucieux d'améliorer les documents d'évaluation EX/4 et C/3. Nous avons montré que cela pouvait se faire, et je m'engage à œuvrer encore pour que de nouvelles améliorations puissent être incorporées dans la prochaine édition, à savoir le 35 C/3.

En conclusion, je vous présente les derniers EX/4 et C/3 en date sous la forme d'un 174 EX/4 - 34 C/3 Projet combiné. Ce rapport sur la performance de l'UNESCO pendant l'exercice biennal 2004-2005 a été établi dans l'optique de la gestion axée sur les résultats. Grâce à la version synthétisée utilisée, ce document est plus riche dans sa teneur, plus incisif dans l'auto-évaluation et d'une approche plus facile.

AVIS AU LECTEUR

(a) **Introduction** : Des améliorations ont été apportées avec le Rapport du Directeur général sur l'exécution du Programme et budget et les activités de l'Organisation en 2002-2003 (33 C/3). Elles consistaient en l'établissement d'un rapport en deux parties distinctes : un rapport de synthèse sur papier plus un site Web dédié au 33 C/3, où figuraient des rapports détaillés des secteurs et services. En outre, plusieurs bureaux hors Siège ont présenté des exemples particulièrement éclairants, d'une page chacun, sur des activités qui leur semblaient avoir bien réussi. Ces exemples ont en un sens contribué à renforcer la visibilité des réalisations des bureaux hors Siège. Les organes directeurs se sont félicités de la concision de la synthèse du 33 C/3 mais ils se sont inquiétés de constater que le rapport n'était pas sorti suffisamment tôt pour apporter une contribution significative à la préparation du 33 C/5. Le présent rapport combiné 174 EX/4 - 34 C/3 Projet (sur l'exercice 2004-2005) a tenu compte des préoccupations des organes directeurs. Il sort suffisamment à l'avance pour la session de printemps du Conseil exécutif au cours de laquelle des décisions seront prises sur le 34 C/5 et le 34 C/4.

(b) **Un rapport fondé sur les résultats** : Le présent rapport part des améliorations déjà apportées avec le 33 C/3. Le Conseil exécutif a demandé au Directeur général de tirer parti de la synergie entre les documents EX/4 et C/3 pour améliorer le contenu des rapports. Le Directeur général a estimé profitable que BSP et IOS fusionnent le 174 EX/4 et le projet de 34 C/3. Cela contribuerait à assurer durablement la qualité et l'orientation sur les résultats du travail d'information et reviendrait moins cher aux secteurs et services. Le document combiné apporte donc une évaluation conjuguée des principaux résultats obtenus dans l'exécution du programme pendant l'ensemble de l'exercice 2004-2005 (32 C/5). Fidèle à une approche véritablement axée sur les résultats, il se concentre essentiellement sur l'obtention des résultats escomptés et sur les indicateurs de performance connexes tels qu'ils figurent dans le 32 C/5 approuvé. Le rapport est établi sur la base de constatations résultant du travail d'auto-évaluation des secteurs et services, des bureaux hors Siège et du Siège. Les exemples cités ont été tirés de présentations types spécialement conçues par axe d'action/unité, où les résultats obtenus figuraient en regard des résultats escomptés dans le 32 C/5, permettant ainsi d'évaluer plus facilement la performance en termes de résultats. De plus, les secteurs et services ont fourni de brèves synthèses générales des détails contenus dans les présentations types. Tirant parti de la complémentarité des documents EX/4 et C/3, IOS et BSP ont établi un document combiné EX/4-C/3 pour l'exercice 2004-2005, au lieu de présenter deux documents distincts, à savoir un EX/4 et un C/3. Un des avantages immédiats de l'innovation, que constitue ce rapport combiné, c'est que les secteurs de programme et les services n'ont eu à faire qu'une seule communication, au lieu de deux pour les exercices précédents.

(c) **Présentation** : Le document combiné 174 EX/4 - 34 C/3 a grandi en volume et en précision mais, la volonté étant de ne pas transiger sur la qualité et la quantité des informations proposées, la présentation type du Rapport du Directeur général pour l'exercice biennal en question a été révisée, à partir de l'amélioration déjà apportée avec le 33 C/3. Ce document consiste en une synthèse sur papier, un addendum au document EX/4 et un site Web spécialement conçu pour le 174 EX/4 - 34 C/3 www.unesco.org/fr/dg-report/2004-2005. Ce site Web contient la synthèse, les présentations par axe d'action/unité, l'addendum au document EX/4 et les exemples d'activités saillantes. Dans la synthèse, des liens renvoient aux informations détaillées correspondantes disponibles sur le site Web.

PARTIE I - EXÉCUTION DU PROGRAMME ET SERVICES

A. PROGRAMMES

Grand programme I - Éducation

PRINCIPALES TENDANCES ET ÉVOLUTIONS RÉCENTES

1. À l'échelle internationale, le rôle capital de l'EPT pour le développement et l'élimination de la pauvreté ainsi que pour la réalisation des OMD a été largement reconnu au Sommet mondial 2005 et expressément mentionné dans le Document final du Sommet (paragraphe 43-45). Les participants y ont souligné « *l'importance décisive de l'éducation, aussi bien scolaire qu'extrascolaire, pour l'élimination de la pauvreté et la réalisation des autres objectifs de développement prévus dans la Déclaration du Millénaire* », ont souscrit au Cadre d'action de Dakar adopté au Forum mondial sur l'éducation en 2000 et noté « *l'importance que revêt la Stratégie pour l'élimination de la pauvreté, en particulier de la pauvreté absolue, définie par l'UNESCO pour appuyer les programmes de l'Initiative Éducation pour tous et contribuer ainsi à rendre l'enseignement primaire universel d'ici à 2015, comme prévu par les Objectifs du Millénaire pour le développement* ». À la 33^e session de la Conférence générale plus de 100 ministres et vice-ministres de l'éducation ainsi que de hauts fonctionnaires et des représentants de 47 pays ont participé pendant deux jours à un débat sur les moyens d'accélérer les progrès vers l'éducation pour tous d'ici à 2015. En particulier, ils se sont engagés à continuer de promouvoir le programme relatif à l'EPT au sens le plus large et à tous les niveaux, la réforme et la bonne gouvernance des systèmes éducatifs ainsi qu'à mobiliser une aide extérieure accrue et à l'utiliser plus efficacement. À la cinquième réunion du Groupe de haut niveau sur l'EPT tenue à Beijing (Chine) du 28 au 30 novembre 2005, plusieurs partenaires bilatéraux et multilatéraux se sont déclarés de plus en plus confiants dans la façon dont l'Organisation remplit son rôle de chef de file et dans son efficacité. Le Secteur de l'éducation tirera parti de ces évolutions pour élaborer avec succès le plan d'action global en vue d'une coopération interorganisations renforcée, et pour consolider le rôle de coordination de l'UNESCO.

CADRE DE PROGRAMMATION

2. L'UNESCO a poursuivi ses efforts pour adapter ses activités dans le domaine de l'EPT et mieux les intégrer dans le 32 C/5 en articulant plus rigoureusement les priorités du grand programme autour des six objectifs de Dakar, du mandat de l'UNESCO en tant que coordonnateur mondial de l'EPT et autour d'une action ciblée en faveur d'un agenda de l'EPT plus vaste. Son action a donc été structurée autour de quatre sous-programmes : « L'éducation de base pour tous : ciblage d'objectifs clés » (en particulier l'assistance aux États membres pour qu'ils progressent vers la réalisation des six objectifs de l'EPT), « Encourager l'adoption de stratégies pour l'EPT » (une importance particulière étant accordée au mandat mondial de l'UNESCO), « Au-delà de l'éducation primaire universelle » (l'accent étant mis sur l'enseignement postprimaire) et « Éducation et mondialisation » (en particulier les nouveaux défis et les réseaux mondiaux). Environ 79 % du budget des activités du programme (non compris les projets relatifs aux thèmes transversaux et les six instituts pour l'éducation) a été consacré aux deux premiers sous-programmes, soit une augmentation d'environ 12 % par rapport au 31 C/5.

3. Transformer cette attention particulière portée à la priorité principale qu'est « l'éducation de base pour tous » en une action efficace et cohérente au niveau national n'a pas été tâche facile principalement pour deux raisons étroitement liées : (i) les efforts fournis pour systématiquement planifier et mettre en œuvre des activités en conformité avec les processus communs de

programmation par pays et les approches intersectorielles étaient encore trop balbutiants pour porter leurs fruits pendant l'exercice 2004-2005 ; et (ii) le grand nombre d'activités (1.500 environ) prévues au titre du GP I a abouti à une fragmentation et à une dispersion des objectifs, des ressources et, au bout du compte, des résultats.

4. Le programme a tenu compte des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie à moyen terme (31 C/4), à savoir : (i) Objectif stratégique 1 : « Promouvoir l'éducation en tant que droit fondamental, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme » ; (ii) Objectif stratégique 2 : « Améliorer la qualité de l'éducation par la diversification des contenus et des méthodes et la promotion des valeurs universellement partagées » ; et (iii) Objectif stratégique 3 : « Promouvoir l'expérimentation, l'innovation ainsi que la diffusion et le partage de l'information et des meilleures pratiques, de même que le dialogue sur les principes d'action dans le domaine de l'éducation ».

INTÉGRATION

5. L'EPT fait partie intégrante des domaines d'activité que l'UNESCO doit intégrer (l'Afrique, les PMA, les femmes et les jeunes) et le Secteur de l'éducation veille à ce qu'ils soient bien ciblés en tant que bénéficiaires et objets des interventions. Les membres du personnel du Secteur de l'éducation au Siège et en Afrique ont suivi une formation obligatoire à l'intégration de l'égalité entre les sexes. En élaborant et en structurant les trois grandes initiatives dans le domaine de l'EPT - alphabétisation, formation des enseignants, éducation et VIH/sida - le Secteur de l'éducation s'est assuré que les problèmes et préoccupations liés au genre, aux jeunes, à l'Afrique subsaharienne et aux PMA étaient intégrés dans toutes ses stratégies et que la nécessité de faire de cette démarche un élément constitutif de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et programmes serait encore soulignée.

DÉCENTRALISATION

6. Le Secteur de l'éducation s'appuie considérablement sur les unités hors Siège pour mettre en œuvre ses activités et atteindre ses objectifs. Les activités décentralisées pendant l'exercice biennal ont enregistré une légère augmentation de 3,7 % par rapport au cycle de programmation précédent pour atteindre le pourcentage de 65,9 %.

7. Le programme clé pour l'EPT financé par des ressources extrabudgétaires demeure le « Renforcement des capacités en faveur de l'EPT » qui continue de recevoir des fonds en provenance principalement des pays nordiques. Dans la perspective des trois initiatives de l'EPT, une part importante de l'ensemble des ressources disponibles pour 2005 (5 millions de dollars) a été réorientée pour financer des activités à l'échelon national dans les domaines de l'alphabétisation, de la formation des enseignants et de l'éducation à la prévention du VIH/sida, en particulier en Afrique subsaharienne.

8. Les unités hors Siège sont souvent particulièrement efficaces pour mobiliser des ressources extrabudgétaires à l'échelon national ou régional, permettant ainsi à l'UNESCO d'obtenir dans bien des cas des résultats très positifs dans des domaines du programme insuffisamment financé par le budget ordinaire. Le cas du programme « L'application des TIC à l'éducation » mis en œuvre sous la conduite du Bureau de l'UNESCO à Bangkok et financé par un fonds-en-dépôt japonais avec des ressources complémentaires de la ASEAN Foundation et de la République de Corée en est un exemple significatif.

ACTIVITÉS INTERSECTORIELLES

9. Les efforts fournis pour favoriser les initiatives intersectorielles pendant l'exercice biennal ont porté notamment sur : l'axe d'action commun (GP I, paragraphe 01212 et GP II, paragraphe 02214) aux Secteurs de l'éducation et des sciences exactes et naturelles relatif à la « Promotion de l'enseignement et du renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie » ; le lancement du programme intersectoriel pour les langues ; la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD) et l'application des TIC à l'éducation. Deux nouvelles structures ont été mises en place pour coordonner et favoriser les initiatives communes dans les Secteurs : le groupe intersectoriel pour les langues et le groupe intersectoriel pour l'éducation au service du développement durable. Les points focaux des Secteurs se sont réunis régulièrement pour étudier les domaines qui pourraient faire l'objet d'une collaboration.

10. L'atelier régional organisé conjointement avec le Secteur des sciences exactes et naturelles pour les responsables des politiques et les planificateurs des programmes scolaires en Afrique subsaharienne afin de rapprocher les scientifiques et les professeurs de science est un exemple concret de coopération intersectorielle.

PARTENARIATS

11. Une des clés de la réussite de l'EPT est la capacité d'associer toute une série de parties prenantes, depuis les gouvernements jusqu'à la société civile pour entretenir un dialogue constant et mener une action commune. Pendant l'exercice biennal, ceci s'est traduit notamment par l'organisation de plusieurs réunions ministérielles internationales, régionales ou sous-régionales, la consultation des principaux partenaires de l'EPT sur les évolutions et enjeux de l'EPT, y compris la coordination par l'UNESCO, un soutien actif à l'Initiative E-9, la participation active des ONG, en particulier dans le cadre de la Consultation collective des organisations non gouvernementales sur l'Éducation pour tous (CCONG/EPT), le développement du Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (RéSEAU), du programme UNITWIN et du réseau de centres UNEVOC, et par la coopération avec le secteur privé.

12. La participation aux mécanismes et aux exercices de programmation par pays des Nations Unies (y compris les BCP/PNUAD) s'est améliorée même s'il reste encore beaucoup à faire pour mieux faire reconnaître l'EPT par les partenaires du système des Nations Unies à l'échelon national. Une formation spécifique aux processus de planification et de programmation par pays a cependant été assurée aux membres du personnel.

SOUS-PROGRAMMES

Sous-programme I.1.1 - L'éducation de base pour tous : ciblage d'objectifs clés

13. Ce premier sous-programme du programme « L'éducation de base pour tous » comportait cinq axes d'action dont quatre visaient expressément les six objectifs de Dakar. Les activités au titre de l'axe d'action 1 (« Faire du droit à l'éducation une réalité pour tous les enfants ») visaient les objectifs 1 et 2 de Dakar ; l'axe d'action 2 (« Garantir l'égalité entre les sexes dans l'EPT ») visait l'objectif 5 ; l'axe d'action 3 (« Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie par l'alphabétisation et l'éducation non formelle ») visait les objectifs 3 et 4 ; l'axe d'action 4 (« Améliorer la qualité de l'éducation ») visait l'objectif 6 ; et l'axe d'action 5 (« Éducation et VIH/sida ») avait traité à l'impact de la pandémie de VIH/sida sur le système éducatif.

Réalisations

Formulation et promotion dans plus de 50 pays de politiques en faveur d'un accès équitable à une éducation et protection de la petite enfance (EPPE) de qualité.

Défense du droit à une politique de l'éducation et assistance à huit États membres (Afrique du Sud, Indonésie, Inde, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Nigéria et Rwanda) dans ce domaine.

Renforcement des capacités dans le domaine de l'élaboration des politiques de l'éducation de base et de l'enseignement primaire dans dix pays (Burundi, Guinée-Bissau, Haïti, Madagascar, Niger, Pakistan, Sénégal, Somalie, Soudan et Tchad) l'accent étant mis sur des modalités nouvelles d'apprentissage pour les populations non scolarisées.

Examen de directives sur l'éducation intégratrice en collaboration avec l'OIT et l'OMS, et large diffusion de ces directives à l'intention des responsables des politiques, des formateurs, des ONG et des organisations internationales.

Promotion de l'éducation pour l'égalité entre les sexes sous diverses formes : partenariat spécialisé avec le FAWE (Forum des éducatrices africaines), travail en réseau avec les ministères de l'éducation en Asie du Sud-Est (GENIA) et en Afrique de l'Ouest (WENE), admission du CIEFFA (Centre international pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique) comme centre de l'UNESCO de catégorie 2, et participation active à l'UNGEI, y compris par un soutien analytique.

Coordination de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et organisation de réunions régionales pour faciliter l'élaboration d'un mécanisme efficace de suivi et de mise en œuvre de la Décennie. Appui technique à l'élaboration de stratégies nationales pour la Décennie en Afrique (Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Namibie et Sénégal), dans les États arabes (10 pays environ), en Asie (élaboration d'une stratégie régionale pour la Décennie et de plans d'action par pays) et en Amérique latine (stratégies nationales).

Lancement de l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) dont l'objet est d'aider 34 pays à forte population et à taux d'analphabétisme élevé, et de donner suite en partie à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la Décennie. Assistance fournie à l'élaboration de stratégies nationales.

Lancement de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD) aux niveaux international et national, adoption de stratégies régionales pour la Décennie en Europe et en Asie et dans le Pacifique, et création de nombreux partenariats dans le monde entier pour promouvoir la DEDD.

Lancement avec succès de l'Initiative interorganisations EDUSIDA.

Appui au Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme proclamé par l'Assemblée générale des Nations Unies et adoption du Plan d'action pour 2005-2007.

Formulation de recommandations sur la promotion de l'éducation physique et du sport dans le cadre de MINEPS IV, à Athènes, en décembre 2004.

Adoption de la Convention internationale contre le dopage dans le sport par la 33^e session de la Conférence générale (2005).

Célébration dans le monde entier de la Journée internationale de l'alphabétisation (8 septembre).

Intégration de l'éducation non formelle dans les politiques nationales de l'éducation en synergie avec l'éducation formelle dans plusieurs États membres dont l'Afghanistan, l'Éthiopie, le Mali et le Népal. Mise au point du SIG-ENF (système d'information de gestion) et expérimentation dans quatre pays pilotes.

Promotion des centres d'apprentissage communautaire pour l'alphabétisation et les compétences de la vie courante dans toutes les régions, et utilisation appropriée des TIC, en particulier dans les zones rurales.

Promotion de l'INRULED (Centre international de formation et de recherche pour l'enseignement rural, Chine) pour la recherche et la formation dans le domaine de l'enseignement rural.

Finalisation d'une stratégie globale pour l'amélioration de la qualité des manuels scolaires et des matériels d'apprentissage qui utilise une approche de l'éducation de qualité fondée sur les droits.

Amélioration des matériels, des méthodes et de la recherche pédagogiques sur la paix et l'éducation.

Réalisation d'études relatives à l'impact du VIH/sida sur l'encadrement, la gouvernance et la gestion dans les systèmes éducatifs de huit pays africains.

Difficultés/défis

L'objectif de l'EPT (et l'OMD) relatif à l'élimination des inégalités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire avant 2005 n'a pas été atteint dans de nombreux pays. L'alphabétisation n'a pas été suffisamment reconnue comme une priorité pour la réalisation des objectifs de l'EPT, aux niveaux international et national. Améliorer la qualité de l'éducation tout en développant l'accès demeure un défi capital et exige de mettre l'accent sur les secteurs dans lesquels l'UNESCO dispose d'un avantage comparatif.

Sous-programme I.1.2 - Encourager l'adoption de stratégies pour l'EPT

14. Le sous-programme I.1.2 a été structuré autour de trois axes d'action : « Planification de la mise en oeuvre de l'EPT » (axe d'action 1), « Entretenir les efforts pour respecter les engagements politiques et financiers » (axe d'action 2) et « Suivi des progrès et évaluation des stratégies d'EPT » (axe d'action 3).

Réalisations

Octroi aux États membres de toutes les régions d'un appui pour le développement de leurs capacités en matière de planification, de mise en oeuvre et de suivi de l'EPT, en ce qui concerne le Programme de développement du secteur de l'éducation et les plans d'action, la décentralisation de la gestion et de la planification de l'éducation, l'établissement des coûts et l'examen des plans de développement du secteur de l'éducation à la lumière des objectifs de l'EPT et de la réforme de l'éducation.

Renforcement de l'appui aux approches sectorielles et octroi d'une assistance technique en vue de l'intégration de l'EPT dans des cadres de planification visant l'ensemble du secteur, en collaboration avec des institutions partenaires, au Cambodge, au Cameroun, au Gabon, en Guinée équatoriale, au Népal, au Nigéria, à Sao Tomé-et-Principe et au Tchad.

Renforcement des capacités d'analyse et d'élaboration des programmes scolaires en vue de l'atténuation de la pauvreté dans neuf pays d'Afrique subsaharienne.

Mise en œuvre en cours dans huit pays (Afghanistan, Angola, Colombie, Guatemala, Libéria, République démocratique du Congo, Sierra Leone et Somalie) de programmes nationaux de reconstruction des systèmes éducatifs dans les pays sortant d'un conflit.

Maintien de l'engagement politique en faveur de l'EPT avec l'organisation de réunions du Groupe de travail sur l'EPT et du Groupe de haut niveau sur l'EPT (Brasilia, 2004 ; Beijing, 2005), de la Table ronde ministérielle sur l'EPT (2005) et de réunions des pays de l'E-9.

Communication aux décideurs d'informations sur des questions liées à la réforme des politiques, sur les meilleures pratiques ainsi que sur les défis qui se font jour dans ces domaines avec le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2005 relatif à qualité, le Rapport 2006 sur l'alphabétisation, ainsi que deux rapports de suivi sur l'EPT concernant l'Afrique et la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Difficultés/défis

La définition précise du rôle de chaque partenaire de l'EPT dans le cadre du Plan d'action global n'est pas encore achevée.

Sous-programme I.2.1 - Au-delà de l'éducation primaire universelle

15. Le sous-programme I.2.1 a été structuré autour de cinq axes d'action : « Rénovation de l'enseignement secondaire » (axe d'action 1), « Promotion de l'enseignement et du renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie » (axe d'action 2), « Réforme de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels » (axe d'action 3), « Promouvoir la diversité et la coopération dans l'enseignement supérieur » (axe d'action 4) et « Soutenir les enseignants et les personnels de l'éducation » (axe d'action 5).

Réalisations

Consensus obtenu entre les hauts responsables et les partenaires de l'EPT à propos de l'expansion et de la diversification du système d'enseignement secondaire dans les États arabes, en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Renforcement des capacités des responsables de l'élaboration des politiques et de la planification des programmes dans le domaine de l'enseignement des sciences et de la technologie (en coopération avec le Secteur des sciences exactes et naturelles) en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie et dans le Pacifique, en Afrique et dans les États arabes.

Réduction des inégalités entre les sexes dans l'enseignement secondaire scientifique et technologique en obtenant que les filles, surtout celles qui se trouvent dans une situation difficile, s'intéressent et participent davantage aux sciences (notamment en Afghanistan, au Cameroun, en Indonésie, au Malawi et en Namibie).

Renforcement des capacités des responsables de l'élaboration des politiques, en particulier dans les PMA, d'appliquer les réformes, de rénover les programmes et d'assurer une formation pédagogique dans le domaine de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels. Fourniture à plusieurs pays d'un appui technique et d'une aide à la formulation des politiques pour qu'ils puissent élaborer et mettre en œuvre une réforme de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (en particulier Bahreïn, Bangladesh, Djibouti, Éthiopie, Guinée, Jamahiriya arabe libyenne, Malawi, Mongolie, Nigéria et territoires palestiniens).

Expérimentation dans certaines régions d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine de l'utilisation des TIC dans l'enseignement secondaire à distance pour les jeunes défavorisés (en coopération avec le Secteur de la communication et de l'information).

Promotion des échanges sur les politiques et du travail en réseau sur le programme d'action mondial et régional dans le domaine de l'enseignement supérieur avec le Forum de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur, la recherche et la connaissance.

Lancement de l'initiative « Universitaires sans frontières ».

Difficultés/défis

Il faut accorder plus d'attention à l'accès à un enseignement secondaire de qualité, aux inégalités entre les sexes et à l'utilisation des TIC dans l'éducation. Le manque d'enseignants qualifiés pour atteindre les objectifs de l'EPT est un problème encore insuffisamment pris en compte à tous les niveaux.

Sous-programme I.2.2 - Éducation et mondialisation

16. Le sous-programme I.2.2 a été structuré autour de deux axes d'action : « Saisir les opportunités et relever les défis » (axe d'action 1) et « Réseaux mondiaux à l'appui de l'EPT, de l'éducation aux droits de l'homme et de l'éducation pour une culture de la paix » (axe d'action 2).

Réalisations

Augmentation fin 2005 du nombre de membres de différents réseaux d'éducation : 123 pays pour UNITWIN, 234 pays pour UNEVOC et 7.846 établissements de tous niveaux dans 176 pays pour le RéSEAU.

Renforcement de la coopération avec le secteur privé, en particulier avec le Forum économique mondial.

Adoption par la Conférence générale et lancement conjointement avec l'OCDE des Lignes directrices sur « La qualité dans l'enseignement supérieur transfrontalier ».

Réalisation dans toutes les régions d'une évaluation des besoins en matière d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur, qui devra servir de base à l'élaboration d'une stratégie propre à guider les activités concrètes de renforcement des capacités.

Difficultés/défis

S'assurer la participation de nouveaux prestataires d'enseignement supérieur pour garantir la qualité et le respect de critères définis d'un commun accord. Les possibilités de partenariats public/privé ne sont pas encore pleinement exploitées.

RESSOURCES

17. Les chiffres exacts concernant les dépenses et les contributions extrabudgétaires reçues par l'UNESCO pendant l'exercice biennal ne seront disponibles qu'après la clôture des comptes, à la fin de février 2006, et seront communiqués dans un addendum au présent document du Conseil. Les effectifs (non compris les instituts et centres) ont été les suivants : 291 personnes dont 219 fonctionnaires internationaux du cadre organique et 15 administrateurs nationaux (NPO) travaillant dans 43 unités hors Siège, dont quatre bureaux régionaux.

CONCLUSIONS ET LEÇONS POUR L'AVENIR

18. Le Secteur de l'éducation a tiré plusieurs enseignements pendant la mise en œuvre et le suivi du 32 C/5 et en a tenu compte dans la planification du 33 C/5. Il s'est ainsi attaché : (i) à réorienter et rationaliser le Programme et budget afin de concentrer les ressources sur les trois grandes initiatives (alphabétisation, formation des enseignants, éducation et VIH/sida) dans le cadre de la priorité principale de l'EPT ; (ii) à intensifier les efforts pour assurer la cohérence entre les actions menées à l'échelon national et les besoins et priorités inscrits dans les cadres et stratégies de développement national ; et (iii) à accroître les efforts pour assurer une véritable intersectorialité en planifiant des activités communes et en les réalisant conjointement. Les unités hors Siège, en particulier les bureaux multipays qui disposent de spécialistes dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO, sont tout à fait à même de faire de l'intersectorialité une activité concrète à l'échelon national.

19. En appuyant les stratégies de l'EPT, on se rend de plus en plus compte au Secteur de l'éducation de la nécessité de participer activement aux processus communs de programmation par pays tels que les BCP/PNUAD, et les conditions propices à une participation plus systématique pendant l'exercice biennal 2006-2007 sont en train d'être mises en place. De même, le Secteur sait bien qu'il faut mieux définir les rôles, tâches et responsabilités du Siège, des unités hors Siège ainsi que des centres et instituts pour que la décentralisation soit plus effective dans l'exécution du programme.

20. En conclusion, il convient de souligner que, s'agissant de la réforme du Secteur de l'éducation, les premières mesures ont été prises, comme l'avait demandé le Conseil exécutif à sa 171^e session, en vue de renforcer la capacité du Secteur de conduire l'action dans le domaine de l'EPT et d'améliorer son efficacité globale et ses résultats.

INSTITUTS POUR L'ÉDUCATION

21. La Conférence générale, à sa 33^e session, a adopté une Stratégie globale pour les instituts et centres de l'UNESCO ainsi que leurs organes directeurs (document 171 EX/18). Cette Stratégie, qui remplace toutes les résolutions précédemment adoptées à ce sujet par la Conférence générale, constitue un important jalon pour le grand programme I. Elle améliorera l'intégration des instituts dans les programmes au sein du GP I et garantira que leur contribution, considérable, à leur mise en œuvre sera reflétée de façon appropriée. Fondée sur une approche induite par le programme et orientée vers les résultats, cette Stratégie souligne l'importance de la cohérence des programmes et le rôle clé des instituts dans une organisation décentralisée. L'action de l'UNESCO visant à « promouvoir l'expérimentation, l'innovation ainsi que la diffusion et le partage de l'information et des meilleures pratiques, de même que le dialogue sur les principes d'action dans le domaine de l'éducation » (objectif stratégique 3 dans le 31 C/4) a essentiellement consisté à effectuer des recherches et des études, à en diffuser les conclusions dans des publications et des rapports, à les transposer dans des matériels pédagogiques et des programmes de formation et à organiser

différents types de réunions. Les Instituts pour l'éducation ont participé à ces activités. Une évaluation externe de grande ampleur de ces Instituts a été menée en 2005. Ses conclusions, transmises au Conseil exécutif (174 EX/20) confirment plusieurs des résultats dont ont fait état les instituts. Le document 174 EX/20 signale également un certain nombre de défis à relever, en plus de ceux qui sont mentionnés ici.

Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)

22. Le BIE a poursuivi ses travaux visant à améliorer l'élaboration des programmes et le contenu des enseignements. En 2005, les activités ont principalement porté sur le suivi de la 47^e session de la Conférence internationale de l'éducation de l'UNESCO (septembre 2004).

Réalisations du BIE

L'examen à mi-parcours de la stratégie pour 2002-2007 a été achevé et des contributions de grande qualité ont été apportées au Rapport mondial de suivi sur l'EPT.

Le BIE mène des activités dans plus de 93 pays. Son rôle de centre d'échange d'informations, grâce notamment à sa base de données très complète sur l'élaboration des programmes dans les États membres, qui contient les profils des systèmes éducatifs de 160 pays, constitue l'un de ses atouts les plus précieux et une source inestimable de valeur ajoutée.

Le BIE a examiné les tendances générales en matière de sélection, d'organisation et de répartition des contenus des programmes du secondaire ainsi que des études de cas sur l'élaboration des manuels scolaires pour une Éducation pour tous de qualité. Des événements tels que la Conférence internationale de l'éducation (Genève, septembre 2004) et le colloque régional européen sur l'alphabétisation (Lyon, avril 2005) ont contribué à la promotion du dialogue sur les politiques.

Un nouveau projet concernant les innovations en matière de programmes de lutte contre la pauvreté, impliquant neuf pays africains, a été lancé.

La structure du site Web du BIE a été entièrement remaniée, permettant ainsi aux États membres d'y accéder plus facilement.

Une communauté de pratique regroupant responsables et professionnels chargés de l'élaboration des programmes d'enseignement a été constituée à l'échelle mondiale. Ce réseau international s'articule autour de points focaux régionaux.

La réforme en profondeur des méthodes de travail et du fonctionnement du BIE vient de s'achever avec plusieurs activités de formation interne visant à accroître l'efficacité et l'efficience de l'équipe.

Difficultés/défis

Le nouveau directeur n'a pas encore été nommé, et il reste à trouver un juste équilibre entre les priorités de l'UNESCO et celles des donateurs.

Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE)

23. L'IPE a continué à aider les pays à concevoir, planifier et gérer leur système éducatif. En 2004-2005, l'IPE était à mi-parcours de l'exécution de son septième Plan à moyen terme. En ce qui concerne la formation, l'IPE est en bonne voie d'atteindre ses objectifs pour ce qui est de son

Programme de formation approfondie (ATP), de la production de matériels de formation et de programmes d'enseignement à distance et de l'offre de cours et d'ateliers spécialisés.

Réalisations de l'IPE

À travers ses principaux programmes de formation, le Programme de formation approfondie à Paris et le Cours régional de Buenos Aires, l'IPE a formé chaque année, au cours des cinq dernières années, une soixantaine de responsables et de professionnels de l'enseignement expérimentés. En comptant les stagiaires invités et les participants aux cours et ateliers spécialisés, l'IPE a formé plus de 5.000 personnes à la planification de l'éducation depuis 1999.

Des projets de recherche sont en cours, portant à la fois sur le rythme d'exécution des activités et sur les résultats obtenus. Le projet local de Système d'information sur la gestion de l'éducation (EMIS) a été intégré dans le cadre de la recherche orientée vers l'action en matière de VIH/sida afin de renforcer l'efficacité de cette dernière dans le domaine de la collecte et du suivi des données. Les capacités locales de reproduction des méthodes de recherche ont été renforcées.

Au terme de l'exercice biennal, les projets sont entrés dans une phase de finalisation consistant à élaborer des rapports de synthèse et à diffuser les nouvelles connaissances grâce à des matériels de formation, la mise en ligne des informations et des activités d'échange d'informations.

En ce qui concerne la diffusion des connaissances produites, l'IPE a renforcé ses capacités en proposant de nouvelles ressources en ligne (bases de données, publications et matériels de formation), en produisant des CD-ROM et en faisant le tri entre bibliothèques de dépôt actives/inactives.

Au cours de la période considérée, l'IPE a maintenu le niveau de l'aide qu'il apporte aux pays et a fait preuve de réactivité comme en témoigne son intervention au Pakistan en novembre 2005. Un certain nombre de projets lancés dans le cadre du 32 C/5 se poursuivront pendant la période couverte par le 33 C/5 (Afghanistan, Éthiopie, République dominicaine, etc.). Des réseaux plus anciens ont poursuivi le renforcement de leur autonomie ainsi que de leurs capacités en matière de recherche et de formation.

Difficultés/défis

La gestion de la transition vers une plus grande décentralisation représente un défi.

Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)

24. L'IUE a continué de promouvoir l'alphabétisation, l'éducation non formelle, l'éducation des adultes et l'apprentissage tout au long de la vie. Les capacités nationales de formulation, de suivi et d'évaluation des politiques dans les domaines de l'éducation des adultes et de l'éducation tout au long de la vie ont été renforcées grâce aux recherches conduites par l'IUE sur les politiques en matière d'éducation non formelle, ses travaux sur l'égalité des sexes et la formation d'agents d'alphabétisation et d'éducateurs des adultes, ainsi qu'à ses programmes de renforcement des capacités en matière d'alphabétisation et d'acquisition des compétences nécessaires à la vie courante. Une attention particulière a été accordée à la participation de la communauté, à l'utilisation des langues locales et aux besoins d'apprentissage de groupes spéciaux.

Réalisations de l'IUE

La base de données de l'IUE sur les politiques, les conceptions et pratiques en matière d'éducation des adultes et d'éducation tout au long de la vie, destinée aux décideurs, aux chercheurs et aux praticiens des États membres, a continuellement été élargie. L'accent a notamment été mis sur les politiques, les pratiques et les outils pour « la reconnaissance, la validation et l'homologation des acquis de l'éducation non formelle et informelle ». Une étude internationale a été menée dans 45 pays et une concertation internationale sur les politiques a été organisée pour encourager l'échange de bonnes pratiques en matière d'éducation non formelle.

Des travaux de recherche ont été menés sur les politiques d'alphabétisation et d'éducation non formelle, le bilinguisme et l'utilisation des langues africaines dans l'éducation formelle et non formelle.

Des approches novatrices dans des domaines clés (égalité entre les sexes et alphabétisation, alphabétisation et langues, éducation non formelle et prévention du VIH/sida, alphabétisation des familles, éducation des adultes et développement durable) ont été recensées et diffusées afin de faire en sorte que toutes les facettes de l'alphabétisation, de l'éducation non formelle, de l'éducation des adultes et de l'apprentissage tout au long de la vie, sont prises en compte dans les initiatives internationales en faveur du développement et de l'éducation. Une série de séminaires et de réunions de portée régionale ont été organisés à cette fin (portant, par exemple, sur la formation des formateurs en Amérique latine, l'alphabétisation en Europe ou la prévention du VIH/sida en Afrique).

Difficultés/défis

Le défi a consisté à transformer l'IUE en institut international de l'UNESCO à part entière, conformément à la décision prise par le Conseil exécutif à sa 166^e session et approuvée par la Conférence générale à sa 32^e session. Le processus se poursuit, de même que demeure la nécessité de renforcer l'assise financière de l'Institut.

Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)

25. L'ITIE a continué d'aider les pays à recourir aux technologies de l'information et de la communication dans l'éducation. Résultat escompté : Renforcement des capacités nationales des États membres de l'UNESCO en matière d'application des TIC à l'éducation par la formation de personnel dans ce domaine, notamment de décideurs, de chercheurs et d'enseignants. Tous les résultats des activités de recherche, de formation et d'échange d'informations de l'ITIE sont disponibles sur le portail Web de l'Institut, qui comprend un site Internet, une base de données, des environnements virtuels pour le travail de groupe ainsi que des outils d'apprentissage en ligne.

Réalisations de l'ITIE

L'ITIE a participé à l'élaboration de politiques nationales en matière d'application des TIC à l'éducation dans 26 pays ; 13 documents d'orientation, guides et recommandations ont été élaborés et diffusés ; deux séminaires de haut niveau ont été organisés à l'intention de plus d'une trentaine de décideurs, de responsables des politiques et de professionnels hautement qualifiés de 20 pays.

Deux projets relatifs aux thèmes transversaux de l'UNESCO, deux projets sous-régionaux et sept projets pilotes nationaux visant à renforcer les capacités nationales en matière d'éducation ont été mis en place. Le programme éducatif de l'ITIE, consistant en dix cours de formation, a été élaboré et publié en anglais et en russe.

Plus de 600 éducateurs de 27 pays ont été formés dans le cadre d'une trentaine de sessions de formation, de séminaires et d'ateliers ; 18 séminaires en ligne ont été proposés sur le portail Web de l'ITIE ; 37 études analytiques et outils de formation, d'éducation et d'information, ainsi que le bulletin d'information de l'ITIE, ont été publiés et diffusés.

Difficultés/défis

L'ITIE est confronté à la nécessité d'élargir son action au-delà des pays de la CEI et de la Baltique et d'étendre/accroître les partenariats et les réseaux externes.

Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)

26. L'IESALC a axé son action sur le travail en réseau pour l'harmonisation des qualifications consistant à renforcer les capacités professionnelles dans la région. En outre, tous les États membres de la région bénéficient de projets de l'IESALC en matière de recherche et d'assistance technique comme en a décidé la Conférence générale à sa 32^e session.

Réalisations de l'IESALC

Les activités ont été élargies, en termes de couverture géographique et sur le plan sectoriel et institutionnel, grâce à la variété des questions relatives à l'enseignement supérieur, la diversité des partenaires œuvrant avec l'IESALC et la prise en compte des besoins spécifiques de chaque État membre. L'IESALC a ainsi réussi à bien équilibrer ses activités entre le niveau régional et le niveau sous-régional.

L'IESALC a concentré ses efforts sur la diffusion numérique des informations grâce à un bulletin électronique périodique dont la diffusion a rapidement pris de l'ampleur et qui touche désormais à lui seul 80.000 lecteurs tous les 15 jours. Les études, les logiciels et les publications réalisés à la demande de l'IESALC sont tous disponibles gratuitement sur son site Web et l'Institut produit également un nombre croissant de publications dans le cadre de coéditions avec d'autres organismes (généralement des universités de la région).

Les activités de recherche commandées par l'IESALC ont contribué de manière significative à améliorer la connaissance des systèmes d'enseignement supérieur de l'ensemble de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

L'Institut a fait progresser le processus d'évaluation de la qualité en mettant huit logiciels d'auto-évaluation à la disposition des établissements d'enseignement supérieur et en participant à l'élaboration d'un projet de loi sur l'accréditation et l'évaluation, à l'évaluation de 11 universités privées boliviennes pour le compte du Gouvernement bolivien et à une étude des résultats obtenus aux examens d'entrée à l'université en Colombie.

Difficultés/défis

L'IESALC doit faire face à la nécessité d'étendre les partenariats et les réseaux externes au-delà des pays hispanophones d'Amérique latine et des Caraïbes.

Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)

27. L'IIRCA a axé ses activités sur le renforcement des capacités des institutions de formation des enseignants en Afrique. Son programme dans ce domaine comprenait à la fois des cours de brève durée (formation initiale ou en cours d'emploi, à l'utilisation des TIC dans l'éducation et aux pratiques pédagogiques novatrices) et des cours d'éducation à distance menant à des diplômes et visant à améliorer et moderniser les départements de formation des maîtres.

Réalisations de l'IIRCA

L'une des principales réalisations de l'IIRCA est le renforcement de la formation des enseignants en Afrique. L'IIRCA a collaboré avec des institutions de formation d'enseignants dans une vingtaine de pays africains (plus de 900 enseignants ont bénéficié d'une formation de l'IIRCA en cours d'emploi). Les activités ont essentiellement consisté à fournir de nouvelles méthodes de formation des enseignants, notamment par le biais de l'enseignement à distance et des TIC.

L'Institut a conçu des matériels d'enseignement/apprentissage sur le VIH/sida destinés aux enseignants du Zimbabwe, d'Afrique du Sud, d'Éthiopie, du Nigéria et du Swaziland.

Le site Web de l'IIRCA a été amélioré et le bulletin d'information compte désormais près de 600 abonnés.

L'IIRCA a mis en place un réseau de formation des maîtres qui met en rapport les professionnels de l'éducation en Afrique, qui fonctionne par l'intermédiaire du site Web de l'Institut, qui offre un forum de discussion en ligne.

Des partenariats efficaces ont été établis avec des institutions désireuses de promouvoir la formation des enseignants en Afrique, notamment l'Union africaine et le NEPAD, l'ADEA, le FAWE, l'UVA et la BAD. La coopération a porté sur le recours aux TIC dans l'éducation (BAD), le perfectionnement des enseignants et les pratiques pédagogiques novatrices (ADEA) et le cadre éducatif du NEPAD (UA et NEPAD). L'IIRCA a joué un rôle essentiel dans l'élaboration de l'Initiative de l'UNESCO pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne.

Difficultés/défis

L'Institut est en attente d'un nouveau directeur et doit renforcer sa coopération et son interaction avec les bureaux hors Siège.

Grand programme II - Sciences exactes et naturelles

PRINCIPALES TENDANCES ET ÉVOLUTIONS RÉCENTES

28. **La science dans un contexte sociétal** : Comme l'ont souligné la Conférence mondiale sur la science (Budapest, 1999), le Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2000) et le document final du Sommet mondial de 2005, la science doit être perçue dans un contexte sociétal pour répondre aux besoins et aspirations des populations, surtout dans le monde en développement. Cette tendance des sciences exactes et naturelles à jouer un rôle croissant dans le développement durable continue d'orienter les programmes exécutés par l'UNESCO au titre du grand programme II. L'accent a été mis sur le renforcement des capacités dans des domaines comme : l'utilisation durable des ressources naturelles, y compris l'eau ; la gestion de l'environnement ; les répercussions du changement climatique et les énergies renouvelables. Deux grands événements méritent d'être notés, le lancement du nouveau Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF), qui met l'accent sur le renforcement des capacités et les défis consécutifs au séisme et au tsunami de l'océan Indien en 2004. À cet égard, l'UNESCO est, par le biais de sa Commission océanographique intergouvernementale, à la tête des efforts mondiaux visant à élaborer et mettre en service des systèmes appropriés d'alerte rapide aux tsunamis en tirant parti de l'expérience du système déjà bien établi d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique. L'une des caractéristiques des programmes scientifiques de l'Organisation est la participation active des six programmes intergouvernementaux (PICG, PHI, COI, MAB, PISF et MOST) et des deux instituts scientifiques de l'UNESCO (CIPT et UNESCO-IHE), qui, grâce aux réseaux régionaux qui leur sont propres, se sont avérés des moyens efficaces de décentraliser et d'exécuter les programmes scientifiques.

CADRE DE PROGRAMMATION

29. **Les documents 31 C/4 et 32 C/5** : Dans le Programme et budget approuvés pour 2004-2005 (32 C/5), le grand programme II (Sciences exactes et naturelles) était orienté vers la réalisation des objectifs stratégiques 4 (Promouvoir des principes et des normes éthiques pour guider le progrès scientifique, le développement technologique et les transformations sociales), 5 (Améliorer la sécurité humaine par une meilleure gestion de l'environnement et du changement social) et 6 (Renforcer les capacités scientifiques, techniques et humaines de participations aux nouvelles sociétés du savoir), définis dans la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4). Afin d'atteindre ces objectifs, le Plan d'action dans le domaine des sciences exactes et naturelles s'articulait autour de deux programmes. Le premier, intitulé « Sciences, environnement et développement durable » comprend la priorité principale « l'eau et les écosystèmes associés », qui a bénéficié de 46 % du montant total des ressources du budget ordinaire attribué aux activités (à l'exclusion des projets relatifs aux thèmes transversaux) au titre du grand programme. Il s'agissait de faire face aux défis que pose la gestion de l'environnement et des ressources naturelles - indispensable à la sécurité humaine - par le biais notamment des cinq programmes scientifiques de l'UNESCO (PICG, PHI, COI, MAB et MOST). Le deuxième programme, intitulé « Renforcement des capacités scientifiques et technologiques au profit du développement » constitue un suivi de la Conférence mondiale sur la science (Budapest, 1999) et sa tâche a consisté à fournir ou renforcer les capacités fondamentales nécessaires pour apporter une réponse scientifique et technologique pertinente aux demandes de la société.

30. **Déclaration du Millénaire et Objectifs du Millénaire pour le développement** : Ces deux programmes répondent également aux Objectifs pertinents du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier ceux visant à réduire la pauvreté (OMD 1), promouvoir l'égalité des sexes (OMD 3), assurer un environnement durable (OMD 7) et mettre en place un partenariat mondial pour le développement (OMD 8). L'UNESCO a apporté une contribution importante à l'OMD 7 par

le biais de la priorité principale de son grand programme II et de ses programmes scientifiques et environnementaux dont elle a accru la portée par l'intermédiaire de nouveaux centres et la multiplication des interventions en matière de renforcement des capacités. De même, les deux séries d'activités de renforcement des capacités menées au titre du programme II.2 en sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur et en matière d'élaboration des politiques scientifiques et technologiques ont directement contribué aux OMD susmentionnés, une attention particulière étant accordée à la participation des femmes et des jeunes scientifiques ainsi qu'au soutien à l'Afrique et aux pays les moins avancés. L'intérêt porté à la Déclaration du Millénaire est également attesté par les vigoureux efforts intersectoriels déployés pour répondre aux besoins particuliers aux petits États insulaires en développement et par les partenariats établis pour atténuer les répercussions des risques naturels.

INTÉGRATION

31. L'Afrique, les PMA, l'égalité entre les sexes et la jeunesse ont été choisis pour bénéficier de nombreuses activités menées au titre du grand programme II. En voici quelques exemples : les quatre domaines d'intégration ont bénéficié d'une attention particulière dans les programmes de bourses gérés par le secteur dans le cadre du MAB et du PICG ; les bourses et prix UNESCO-L'Oréal sont consacrés aux femmes et à la science ; les réseaux de femmes scientifiques sont encouragés dans les régions, y compris, très récemment, dans le monde arabe ; l'Académie mondiale des jeunes scientifiques a été créée pour répondre aux préoccupations de ce groupe ; le prix Mondialogo de sciences de l'ingénieur coparrainé par l'UNESCO et Daimler-Benz, favorise de jeunes scientifiques de talent ainsi que le dialogue entre les cultures ; Vision des jeunes sur la vie dans les îles a permis à des jeunes des Caraïbes, de l'océan Indien et de la région du Pacifique de se mettre en réseau lors de l'élaboration de projets de développement durable dont ils sont eux-mêmes les instigateurs ; l'UNESCO est devenue membre de l'Équipe spéciale sur la science et la technologie du NEPAD, position clé pour contribuer au développement de la science en Afrique. Dans l'ensemble, même si des améliorations restent à apporter, l'intégration des besoins de ces groupes est en bonne voie.

DÉCENTRALISATION

32. Le taux de décentralisation prévu pour le grand programme II, sans compter la COI (dont les mécanismes et pratiques en la matière sont particuliers) était de 40,8 % dans le document 32 C/5. Outre ces transferts accrus de ressources, la coopération entre les bureaux hors Siège, le Siège et les centres et instituts de l'UNESCO s'est améliorée grâce à une meilleure communication et interaction. Le Secteur des sciences exactes et naturelles s'appuie de plus en plus sur les bureaux hors Siège pour mettre en œuvre des activités et atteindre les résultats escomptés, y compris dans des situations d'urgence. Par exemple, une évaluation environnementale préliminaire a été menée par le Bureau d'Islamabad en coordination avec l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, à la suite du séisme qui a touché le Pakistan et l'Inde en octobre 2005. Dans un autre esprit, la création de plusieurs centres de catégories 1 et 2 liés à l'eau a elle aussi beaucoup amélioré la capacité de l'Organisation à obtenir des résultats concernant tous les aspects de la priorité principale et peut elle aussi être considérée comme un moyen efficace de décentralisation.

PROGRAMMATION AU NIVEAU DES PAYS

33. Des contributions ont été apportées dans plusieurs régions aux processus communs de programmation par pays du système des Nations Unies et à d'autres opérations nationales de planification par le biais des bureaux hors Siège. Dans le cadre du Programme phare relatif aux politiques scientifiques et de programmes d'investissement pour lutter contre la pauvreté en Afrique,

des travaux ont été réalisés dans le contexte des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour la République démocratique du Congo, le Kenya, le Lesotho, la Namibie, le Nigéria et la République du Congo. Le Bureau de Nairobi et le MAB ont coopéré avec la FAO, le PNUD, les équipes de pays des Nations Unies et d'autres acteurs afin d'instaurer une « gestion durable des ressources ayant des assises culturelles en vue d'améliorer les moyens de subsistance dans la réserve de biosphère du Mont Kulal » (Kenya). En dépit de ce qui précède, il faut intensifier les efforts pour que la composante science ait une plus large place dans les cadres nationaux de planification et les matrices de résultats. Des mesures sont actuellement prises en vue d'une participation plus active et plus systématique dans les processus de programmation par pays au cours de l'exercice 2006-2007.

ACTIVITÉS INTERSECTORIELLES

34. L'UNESCO a, par le biais de la coopération interdisciplinaire et intersectorielle, participé activement à l'examen du programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID) et au processus de planification prospective issu de la réunion internationale de Maurice. Dans le domaine de l'écohydrologie, le PHI et le Programme MAB ont adopté d'un commun accord une base conceptuelle et lancé dix projets de démonstration et le Centre régional européen d'écohydrologie de Lodz, Pologne a été créé dans le cadre du PHI. Les travaux du PHI sur l'eau et l'éthique ainsi que l'eau et la culture ont également été poursuivis. Des programmes de recherche visant à mieux assurer la durabilité de la diversité culturelle et biologique ont été organisés, y compris des travaux sur le terrain relatifs aux savoirs créoles (îles de l'océan Indien) et aux savoirs traditionnels (région du Pacifique). Il reste toutefois beaucoup à faire, s'agissant surtout du suivi de la Conférence mondiale de Kobe sur la prévention des catastrophes, puisque des activités communes en coopération faisant intervenir d'autres secteurs seront nécessaires à la mise en œuvre du cadre d'action de Hyogo (2005-2015), plus particulièrement dans les domaines transversaux de la gestion des connaissances, de l'éducation et de l'information au service de la préparation aux catastrophes.

PARTENARIATS

35. L'exécution du programme approuvé pour la période 2004-2005 a entraîné l'établissement, le renforcement ou l'élargissement de partenariats avec de nombreuses entités intergouvernementales, gouvernementales ou non gouvernementales, y compris d'autres institutions du système des Nations Unies, des donateurs, des ONG internationales, des organisations professionnelles et le secteur privé. Les partenariats constituent un moyen efficace de favoriser des opérations de plus grande envergure que celles que l'UNESCO est en mesure de superviser seule. De fait, de nombreuses entreprises scientifiques exigent un partenariat, une collaboration et une mise en réseau pour accélérer les progrès. De plus, de tels partenariats ont non seulement permis une intégration accrue des efforts avec un large éventail d'acteurs et de parties prenantes, mais ont aussi, dans bien des cas, apporté des ressources extrabudgétaires à l'appui des programmes de base de l'Organisation. Les partenariats instaurés se caractérisent principalement par leur caractère transdisciplinaire et par la multiplicité de parties prenantes qui y participent, comme par exemple dans le cas du Projet PNUE-UNESCO de survie des grands singes (GRASP) qui a désormais pour partenaires le FNU, l'UNU, l'OIBT et des ONG afin de mobiliser des moyens très divers pour préserver ces primates. Parmi les principales réalisations obtenues par le biais de partenariats, on peut citer : le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (dont l'UNESCO est l'hôte), qui réunit 24 institutions du système des Nations Unies et a été désigné comme programme phare par l'ONU-Eau ; la Stratégie d'observation mondiale intégrée (IGOS), initiative commune des institutions des Nations Unies, des agences spatiales et des principaux programmes internationaux de recherche sur l'environnement, pour laquelle l'UNESCO dirige la mise en œuvre de la composante relative aux géorisques. En sciences fondamentales et dans d'autres domaines, le

soutien à des réseaux et à des forums mondiaux reste un moyen peu coûteux et très efficace de favoriser le renforcement des capacités et la collaboration.

SOUS-PROGRAMMES

Sous-programme II.1.1 - Phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux

Réalisations

Des États membres ont reçu les moyens nécessaires pour commencer à s'attaquer aux problèmes éthiques, sociaux et culturels liés à l'eau douce grâce à la diffusion des 12 premiers volumes de la collection « L'eau et l'éthique » coproduite par le PHI et la COMEST.

Les ressources mondiales en eau douce ont été évaluées en collaboration avec le WWAP et par le biais de programmes comme l'Initiative TIGER (utilisation de données obtenues par télédétection pour évaluer les écosystèmes et les ressources en eau en Afrique en partenariat avec l'ASE).

Quarante-deux nouveaux bassins HELP (L'hydrologie au service de l'environnement, de la vie et de la formulation des politiques) sont venus s'ajouter au réseau HELP, portant ainsi à 67 le nombre total de bassins HELP ; les efforts tendant à résoudre les conflits liés à l'eau ont été renforcés par la création du Centre international PHI-HELP sur la législation, les politiques et les sciences relatives à l'eau (Dundee) en tant qu'institut de catégorie 2.

Plus de 200 spécialistes de l'eau venus de pays en développement, y compris l'Afghanistan et l'Iraq, ont été formés à diverses disciplines concernant la gestion des ressources en eau, par exemple la modélisation des eaux souterraines, la collecte de l'eau et la gestion des eaux usées (l'intégration de l'UNESCO-IHE au sein de l'UNESCO en tant qu'institut de catégorie 1 a considérablement accru les moyens dont l'Organisation dispose pour renforcer les capacités et dispenser un enseignement et une formation en matière de gestion des ressources en eau ; le financement de l'Institut a exclusivement été fourni par des sources extrabudgétaires).

Difficultés/défis

Plusieurs activités ont été reportées à l'exercice 2006-2007, notamment des publications sur la gestion des eaux urbaines et sur la gestion intégrée des bassins fluviaux.

Sous-programme II.1.2 - Sciences écologiques : promouvoir une gestion respectueuse de la nature par les populations

Réalisations

Quarante-deux nouvelles réserves de biosphère, dont beaucoup possèdent des mécanismes novateurs de gouvernance afin de concilier conservation et développement, ont été créées, ce qui porte désormais à 482 le nombre de réserves appartenant au Réseau mondial de réserves de biosphère (WNBR), disséminées dans 102 pays, parmi lesquels cinq nouveaux (États fédérés de Micronésie, Liban, Mauritanie, Palaos et Turquie) et une nouvelle réserve transfrontière - la deuxième réserve transfrontière africaine (Sénégal-Mauritanie) a été mise en place.

Plus de 3.000 spécialistes et jeunes venus de plus d'une centaine d'États membres ont bénéficié des initiatives de renforcement des capacités des réseaux régionaux de réserves de biosphère en vue d'un développement socioéconomique durable, par le biais de programmes de formation et de matériels pédagogiques comme les dossiers éducatifs sur les terres arides et les zones humides.

La surveillance des changements écologiques s'est poursuivie par le biais du Réseau de réserves de biosphère, en particulier dans les écosystèmes montagneux, qui sont spécialement vulnérables aux changements climatiques et servent par conséquent aux alertes rapides.

Contribution à l'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire.

Difficultés/défis

La nécessité de renforcer les réseaux régionaux et thématiques pour AfriMAB et de diffuser les données d'expérience des sites de démonstration du MAB.

Sous-programme II.1.3 - Sciences de la terre : mieux comprendre la terre solide et améliorer la prévention des catastrophes

Réalisations

Les capacités du PICG en recherche hydrologique appliquée ont beaucoup augmenté grâce à la création d'une équipe spéciale PICG-PHI sur l'hydrogéologie, constituée à l'issue de la réorientation du PICG vers les événements environnementaux extrêmes, les changements climatiques et les sciences de la terre au service du développement humain.

L'ensemble d'instruments de télédétection servant à gérer les ressources naturelles et surveiller l'environnement et le climat a été complété par l'« Initiative ouverte » sur l'utilisation des technologies spatiales, entreprise avec de nombreuses agences spatiales pour surveiller les sites du patrimoine mondial et les réserves de biosphère de l'UNESCO.

Difficultés/défis

Les brochures programmées sur la prévention des catastrophes naturelles ont vu leur publication retardée d'un an en raison du suivi du tsunami.

Sous-programme II.1.4 - Vers des conditions d'existence viables dans les petites îles et les régions côtières

Réalisations

Possibilités accrues pour les petits États insulaires en développement (PEID) de partager leur expérience au moyen de forums de discussion sur l'Internet et autres moyens d'échange. Par exemple : la réserve de biosphère d'Utwe (Kosrae, États fédérés de Micronésie) a été créée à la suite d'échanges sur le forum Internet mondial de « La voix des petites îles ».

L'éducation et la sensibilisation aux pratiques éclairées pour un développement durable dans les PEID ont été favorisées dans les communautés par le biais du projet conjoint RéSEAU/CSI de surveillance du sable.

Sous-programme II.1.5 - Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI)

Réalisations

Création d'un Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'océan Indien. La COI coordonne la mise en place de systèmes d'alerte rapide aux tsunamis en commençant par l'océan Indien, tout en mobilisant une coalition pour l'éducation à la prévention des catastrophes.

Des partenariats ont été établis afin de garantir que des systèmes d'alerte rapide couvrent en définitive tous les risques océaniques dans les bassins des autres mers et océans.

Des indicateurs du développement ont été définis pour la gestion intégrée des zones côtières et des progrès significatifs ont été faits dans la plupart des volets de la cartographie, de la coordination des programmes de recherche, de la mise en réseau et du renforcement des capacités.

Les nouveaux défis en matière de recherche posés par le Colloque international sur « l'océan dans un monde à forte concentration en CO₂ » (10-12 mai 2004) ont attiré l'attention d'importants médias (le *New York Times*, CNN, la BBC, le *Financial Times* de Londres, etc.) et ont donné lieu à la publication d'un numéro spécial de la *Revue de recherche géophysique*.

Difficultés/défis

Quelques publications ont été retardées et seront publiées lors du prochain exercice. Aucun projet pilote de démonstration du GOOS côtier n'a été tenté et peu de progrès ont été faits dans le domaine de la prévision du phénomène El Niño. Ces contretemps tiennent en partie à la concentration des ressources sur les activités relatives au système d'alerte aux tsunamis dans l'océan Indien.

Sous-programme II.2.1 - Renforcement des capacités en sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur

Réalisations

Le Programme international relatif aux sciences fondamentales a été lancé et un premier ensemble de projets (39) approuvé, financés en partie par des fonds de contrepartie.

Le rapport intitulé *Innovation: Applying Knowledge in Development* (Innovation : Appliquer le savoir au développement), a été publié dans le cadre de l'Équipe du projet Objectifs du Millénaire de l'ONU sur la science, la technologie et l'innovation.

Quatre ateliers visant à combler l'écart entre scientifiques et enseignants en sciences ont été organisés dans les régions pour une centaine de participants (en coopération avec ED).

Neuf ateliers ont été organisés en Afrique, en Asie et en Amérique latine et deux villages solaires pilotes créés en Afrique dans le cadre du Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables (GREET) ; de plus, l'UNESCO a été désignée comme chef de file d'ONU-Énergie pour les énergies renouvelables.

Le réseau de coopération interinstitutions en biotechnologie a été mis sur pied avec d'autres institutions du système des Nations Unies (en guise de suivi au Forum mondial sur les biotechnologies).

Coup d'envoi de l'Année internationale de la physique (2005), avec les lauréats du prix Nobel en introduction à la fructueuse Conférence mondiale de Durban sur la physique et le développement durable.

Sous-programme II.2.2 - Politiques scientifiques et technologiques au profit du développement durable

Réalisations

L'Académie mondiale des jeunes scientifiques a été créée, en coopération avec l'Académie des sciences pour le monde en développement (TWAS) et l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) afin d'offrir à de jeunes chercheurs un cadre où mener des recherches scientifiques de qualité et participer activement à l'élaboration des politiques scientifiques et aux décisions y afférentes.

Un plan africain pour la science et la technologie a été élaboré en coopération avec le NEPAD et un groupe de travail de haut niveau (UA-NEPAD-UNESCO) a été créé en vue de sa mise en œuvre.

Quatre forums régionaux sur les politiques scientifiques ont été établis dans les États arabes (Égypte), en Amérique latine (Argentine), en Asie du Sud (Inde) et en Asie centrale (Iran), ainsi qu'un Forum mondial sur les politiques scientifiques à Budapest (Hongrie), afin d'améliorer la gouvernance des systèmes scientifiques, technologiques et d'innovation.

Des activités de renforcement des capacités dans le domaine de l'innovation scientifique et technologique (partenariats université-industrie, parcs et « pépinières » technologiques) ont été entreprises au profit de pays en développement de la région Afrique ainsi qu'en Italie et en Corée du Sud.

Difficultés/défis

Il n'a pas été possible d'aider tous les pays africains qui sollicitaient des conseils relatifs aux politiques scientifiques et d'innovation en raison de la pénurie de ressources dans un domaine qui n'a pas réussi à susciter l'intérêt des donateurs.

RESSOURCES

36. Les chiffres exacts indiquant les dépenses et les contributions extrabudgétaires reçus par l'UNESCO au cours de l'exercice ne seront disponibles qu'après la clôture des comptes, fin février 2006 et seront fournis sous forme d'addendum au présent document du Conseil. Les effectifs se composaient de 157 membres du personnel relevant du Programme ordinaire, sans compter le personnel qui travaille au Centre international Abdus Salam de physique théorique, à l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau et dans des centres de catégorie 2 affiliés à l'UNESCO.

CONCLUSIONS ET LEÇONS POUR L'AVENIR

37. Les réalisations du programme en sciences exactes et naturelles répondent dans une très large mesure aux besoins des États membres dans les domaines de la science, de l'ingénierie et de la technologie au service du développement, de la bonne gestion des ressources naturelles (y compris de l'eau et de la diversité biologique) et du renforcement des capacités qui va de pair. Il faut toutefois améliorer les résultats dans plusieurs domaines. Par exemple, l'intégration de la diversité culturelle et biologique dans les politiques est un processus à long terme et reste un défi, tout comme l'intersectorialité et la nécessité de poursuivre la concentration du programme. La nécessité de créer d'urgence des systèmes d'alerte rapide multirisque a surgi au cours de l'exercice. L'UNESCO s'en occupe actuellement. Dans les années à venir, la demande des États membres d'accroître le rôle des sciences dans le développement durable continuera de modeler et d'orienter le Programme en sciences exactes et naturelles.

INSTITUTS DE L'UNESCO POUR LES SCIENCES

Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau

38. Les activités menées par l'Institut UNESCO-IHE ont renforcé l'action globale de l'UNESCO dans le domaine de l'eau et des écosystèmes associés, priorité principale de l'Organisation. Les objectifs de l'Institut ont été : (i) de renforcer et de mobiliser dans le monde entier les services d'éducation et les connaissances sur lesquels repose la gestion intégrée des ressources en eau ; (ii) de contribuer à satisfaire les besoins des pays en développement et des pays en transition en matière de renforcement des capacités dans le domaine de l'eau.

Réalisations

Développement de l'éducation axée sur les pays en développement et les pays en transition : (i) plus de 400 maîtrises de sciences et 20 diplômes de doctorat délivrés en sciences de l'environnement, gestion de l'eau, eau des villes et infrastructures, et sciences de l'eau et aménagements hydrauliques ; (ii) environ 200 maîtrises de sciences délivrées à des spécialistes dans des enseignements dispensés conjointement par des universités partenaires en Afrique, en Amérique latine et au Moyen-Orient ; et (iii) formation assurée à plus de 500 experts de différents niveaux en vue de perfectionner et actualiser leurs connaissances théoriques et pratiques, au moyen de stages de brève durée, réguliers et adaptés.

Renforcement des capacités avec les institutions locales dans les pays en développement et les pays en transition : (i) transfert de programmes relatifs à divers aspects de la gestion intégrée des ressources en eau à des établissements d'enseignement supérieur partenaires en Colombie, en Égypte, au Ghana, au Rwanda, au Viet Nam, au Yémen, au Zimbabwe, etc., et (ii) mise en œuvre de programmes de coopération internationale à court et long terme en vue de consolider les capacités propres des organisations locales s'occupant de questions relatives à l'eau.

Renforcement des réseaux régionaux et internationaux de connaissances : (i) aide apportée à des réseaux régionaux de connaissances relatives à l'eau au Moyen-Orient (AWARENET), dans le bassin du Nil (NBCBN-RE), en Afrique subsaharienne (WaterNet), et en Amérique latine (LA-WET-Net) ; (ii) coopération établie et renforcée entre 17 membres du Partenariat UNESCO-IHE pour l'éducation et la recherche en matière d'eau (PoWER) ; et (iii) partenariats bilatéraux renforcés entre 20 institutions de premier plan des secteurs public et privé et de la société civile.

Difficultés/défis

Il faudrait associer davantage la communauté internationale (des donateurs) au Partenariat UNESCO-IHE pour l'éducation et la recherche en matière d'eau, et élaborer un système de programmes éducatifs communs et de transfert de crédits entre l'Institut UNESCO-IHE et ses partenaires dans les pays en développement.

Centre international de physique théorique (CIPT)

39. Le CIPT a continué de s'efforcer : (i) à encourager les études et recherches approfondies en physique et en mathématiques, en particulier auprès des chercheurs des pays en développement et (ii) à offrir une tribune internationale aux scientifiques du Nord et du Sud pour qu'ils échangent des informations et des idées.

Réalisations

Coparrainage de la Conférence mondiale sur la physique et le développement durable (Durban) en coopération avec le Secteur des sciences exactes et naturelles, l'Union internationale de physique pure et appliquée (UIPPA), et l'Institut sud-africain de physique ; la Conférence, qui a réuni 500 physiciens et décideurs du monde entier, a proposé un plan d'action pour faire face aux enjeux du développement durable dans les domaines de la croissance économique, de la santé, de l'énergie, de l'environnement et de l'éducation.

Augmentation du nombre de scientifiques invités et de programmes scientifiques (propres au CIPT ou bénéficiant d'un appui extérieur), notamment dans le domaine du développement durable.

Organisation de cours de remise à niveau pour professeurs de physique (du secondaire et du premier cycle universitaire), notamment dans les domaines de l'optique et de la photonique, en collaboration avec d'autres institutions et organisations qui travaillent dans le domaine de l'enseignement de la physique.

Possibilités de recherche et de formation en mathématiques et en physique (au sens large, dont la physique des conditions climatiques et météorologiques, la dynamique des fluides, l'océanographie et la sismologie, par exemple) offertes à 20 étudiants en doctorat ou en formation postdoctorale qualifiés d'Afrique subsaharienne, dans le cadre du programme de bourses Mori (du nom de l'ancien Premier Ministre japonais, Yoshiro Mori).

Mise en place d'une coopération entre le Réseau africain LAM (African laser, Atomic, Molecular and Optical Sciences Network) et des institutions sud-africaines, axée dans un premier temps sur l'optique (sera plus tard élargie à d'autres disciplines).

De même, mise en place d'un nouveau réseau de nanosciences en Afrique, en collaboration avec l'Afrique du Sud.

Conclusion d'un accord avec le Laboratoire national sud-africain (iThemba) en vue d'accueillir des scientifiques d'autres pays d'Afrique.

Appui à des programmes utilisant des accélérateurs au Ghana et en Afrique du Sud, en collaboration avec l'AIEA.

Mise en place d'un bureau régional du CIPT pour l'Afrique en collaboration avec l'Académie africaine des sciences afin de renforcer la coopération et d'améliorer l'impact des activités du CIPT en Afrique.

Collaboration avec le Brésil, la Chine, l'Égypte, l'Inde, le Maroc, le Pakistan, la République de Corée et le Sri Lanka pour la mise en place de programmes communs à dimension régionale.

Élaboration de programmes spécifiques en faveur de plusieurs pays (Azerbaïdjan, Cuba, Iran (République islamique d') et Pakistan entre autres).

Accueil d'un certain nombre d'universitaires iraqiens dans le cadre du Programme de bourses de l'UNESCO pour l'Iraq, financé en partie par le Ministère iraquien de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Collaboration avec le laboratoire de rayonnement synchrotron Elettra, dans le cadre du programme SESAME en vue de créer une expertise dans le domaine de l'utilisation et de l'étude des faisceaux de rayons.

Grand programme III - Sciences sociales et humaines (SHS)

PRINCIPALES TENDANCES ET ÉVOLUTIONS RÉCENTES

40. Dans le cadre des activités du Secteur des sciences sociales et humaines visant à réaliser les objectifs 4, 5 et 6 de la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4), on a cherché en priorité à répondre aux besoins des populations les plus vulnérables. Pour ce faire, on a renforcé les liens entre la recherche en sciences sociales et l'élaboration des politiques avec le soutien des décideurs, notamment des ministres du développement social, on a mené à bien des recherches sur les obstacles à l'exercice des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'Organisation et on a élaboré des structures de sécurité humaine. Dans le domaine normatif, le Comité international de bioéthique (CIB), le Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) et la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) se sont penchés sur un ensemble de questions éthiques fondamentales que posent les progrès scientifiques et technologiques récents au niveau mondial. Le Secteur a considérablement renforcé sa contribution à la fonction de forum de réflexion de l'Organisation dans des domaines tels que la bioéthique, l'éthique des sciences et des technologies, les droits de l'homme, la philosophie, la sécurité humaine et le dialogue entre les civilisations. Parmi les faits nouveaux notables, on relèvera que le Secteur a réussi à mener à bien la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme, adoptée par la Conférence générale à sa 33^e session (Paris, 19 octobre 2005), qu'il a publié et largement diffusé le rapport mondial de l'UNESCO intitulé « Vers les sociétés du savoir » sorti le 3 novembre 2005 et qu'il a procédé à l'évaluation de Beijing + 10.

CADRE DE PROGRAMMATION

41. **31 C/4 et 32 C/5** : Dans le 32 C/5, le grand programme III est divisé en quatre programmes : L'éthique des sciences et des technologies, en particulier la bioéthique (III.1), Promotion des droits de l'homme et lutte contre la discrimination (III.2), Prospective, philosophie, sciences humaines et sécurité humaine (III.3) et Gestion des transformations sociales (III.4). Le Programme des sciences sociales et humaines est conçu pour couvrir les objectifs 4, 5 et 6 de la Stratégie à moyen terme, à savoir : (i) Objectif stratégique 4 : Promouvoir des principes et des normes éthiques pour guider le progrès scientifique, le développement technologique et les transformations sociales, (ii) Objectif stratégique 5 : Améliorer la sécurité humaine par une meilleure gestion de l'environnement et du

changement social, (iii) Objectif stratégique 6 : Renforcer les capacités scientifiques, techniques et humaines de participation aux nouvelles sociétés du savoir.

42. **Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)** : Dans ses activités, le Secteur a surtout cherché à contribuer à la réduction de l'extrême pauvreté (OMD 1). À cet égard, les programmes III.2, III.3 et III.4, ainsi que la coordination des projets relatifs aux thèmes transversaux sur l'élimination de la pauvreté ont mis un fort accent sur les besoins des populations les plus vulnérables du point de vue des droits de l'homme, en particulier dans les domaines de compétence de l'Organisation, sur l'élaboration de cadres éthiques, normatifs et éducatifs pour la promotion de la sécurité humaine et sur le suivi des transformations sociales.

INTÉGRATION

43. Les jeunes, les femmes, les PMA et l'Afrique en particulier ont bénéficié d'une attention spécifique dans les activités de programme en matière de droits de l'homme et de sécurité humaine. La section Rapports sociaux entre hommes et femmes et développement s'est employée en particulier à intégrer la perspective de genre par ses activités relatives aux femmes, à la culture et aux institutions sociales, qui se poursuivront pendant l'exercice 2006-2007, et par le renforcement des capacités. À cet égard, des centres de recherche et de documentation sur les femmes sont actuellement en cours de mise en place en Palestine et en République démocratique du Congo. Un numéro spécial de la Revue internationale des sciences sociales de l'UNESCO sur le thème « Faire le point : femmes et pouvoirs dix ans après Beijing » devrait fournir un instrument éminent de promotion de la cause de la femme.

ACTIVITÉS INTERSECTORIELLES

44. **Activités relatives aux thèmes transversaux** : Une attention particulière a été accordée au renforcement de la coopération intersectorielle. C'est ainsi que :

- (a) SHS a coordonné le lancement de 20 projets intersectoriels dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté. Ces projets offrent des modèles novateurs de coopération intersectorielle et ont un impact direct sur les populations les plus vulnérables des pays où ils sont réalisés. Grâce à cet impact avéré, plusieurs projets ont bénéficié de financements extrabudgétaires, et la coopération s'est trouvée renforcée avec d'autres institutions du système des Nations Unies, en particulier l'UNICEF, le PNUD et plusieurs ONG de pays développés actives sur le terrain. Une première analyse d'ensemble des résultats pour les deux exercices financiers précédents sera présentée aux États membres en mars 2006, compte tenu des évaluations en cours.
- (b) Le Secteur a coopéré étroitement avec le grand programme I dans les domaines de l'éducation à la paix et aux droits de l'homme, en particulier dans le cadre de l'élaboration de la stratégie intersectorielle sur la philosophie (approuvée par le Conseil exécutif à sa 171^e session), avec le grand programme II par ses activités menées dans le domaine de la bioéthique et du programme MOST, et avec le grand programme IV dans le domaine du dialogue entre les cultures et civilisations en organisant conjointement deux grands colloques sur les relations Est-Ouest ainsi qu'en contribuant au dialogue entre les communautés de la corne de l'Afrique.

PARTENARIATS

45. Pendant l'exercice budgétaire, d'importants partenariats ont été renforcés avec le programme HABITAT, le HCDH, l'ASEAN, le Mercosur, l'OIM, la Ligue des États arabes, la CEDEAO et la SADCC au titre des programmes III.2, III.3 et III.4. Parmi les résultats obtenus en partenariat, on citera, dans le domaine de la bioéthique, la création et le renforcement de réseaux régionaux, notamment en Amérique latine, et la coopération entre institutions des Nations Unies. La collaboration et le partenariat avec les réseaux de ministres du développement social en Afrique et en Amérique latine ont contribué au renforcement des liens entre recherche en sciences sociales et élaboration de politiques.

PROGRAMMES

Programme III.1 - L'éthique des sciences et des technologies, en particulier la bioéthique

46. Selon ce programme, les activités du Secteur consistaient à élaborer des principes éthiques et à établir des recommandations à l'intention des décideurs ainsi qu'à mener des activités de promotion et de sensibilisation en éclairant l'opinion publique sur les incidences des progrès scientifiques et technologiques du point de vue des droits de l'homme.

Réalisations

L'action normative de l'Organisation dans le domaine de la bioéthique a été renforcée, en particulier avec l'élaboration de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme, que la Conférence générale a adoptée à sa 33^e session (en même temps que des dispositions relatives à la promotion et à la diffusion de la Déclaration) et qui a été soumise au Comité international de bioéthique à sa dernière session (Tokyo, Japon, décembre 2005).

L'action de l'Organisation en matière d'information et de sensibilisation dans le domaine de la bioéthique s'est trouvée encore renforcée par la poursuite de la diffusion de deux autres déclarations normatives en matière de bioéthique, à savoir la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme et la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines, déjà approuvées par la Conférence générale.

La création de comités nationaux de bioéthique, en particulier dans les pays en développement, a bénéficié du soutien d'une série de publications pratiques sur les modalités de création d'un comité de bioéthique.

Les échanges d'informations entre États membres et organisations ont été encouragés par le lancement en décembre 2005 de l'Observatoire mondial d'éthique.

Difficultés/défis

Il faut contribuer à incorporer effectivement les normes et directives relatives aux principes énoncés dans les trois déclarations sur la bioéthique adoptées par la Conférence générale à sa 33^e session dans les législations nationales, en particulier celles des pays en développement.

Programme III.2 - Promotion des droits de l'homme et lutte contre la discrimination

47. Le programme III.2 compte trois axes d'action, avec des activités dans les domaines de la promotion des droits de l'homme, de l'égalité entre les sexes et de la lutte contre la discrimination.

Réalisations

Les réseaux régionaux d'institutions nationales chargées de la protection des droits de l'homme (en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme) ont été renforcés. Cette activité s'inscrivait dans le cadre de la stratégie intégrée de l'UNESCO de lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Des rapports sur l'interdépendance et l'indivisibilité des droits de l'homme et des droits économiques, sociaux et culturels ont été publiés (en étroite coopération avec les chaires UNESCO) dans les Études de l'UNESCO sur les droits de l'homme.

Les partenariats avec des réseaux de municipalités en vue de renforcer l'action contre le racisme, la discrimination et l'exclusion au niveau des villes ont été consolidés avec le lancement du projet de Coalition internationale des villes contre le racisme ; la Coalition européenne des villes contre le racisme, associant 27 municipalités, a été lancée à Nuremberg en décembre 2004. Un Plan commun d'action en 10 points a été mis au point ; il aidera les municipalités à renforcer les stratégies et politiques de lutte contre le racisme. Les partenariats ont été encouragés en Amérique du Nord, en Asie-Pacifique, en Amérique latine et Caraïbes et en Afrique.

La capacité institutionnelle de l'Organisation en matière de promotion de l'égalité des sexes et du développement dans les domaines de compétence de l'UNESCO a été renforcée avec la mise en place de réseaux menant une action de recherche et de sensibilisation (par exemple en Palestine, où a été inauguré le Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes, ainsi qu'en République démocratique du Congo, où a été créé un Centre de recherche et de documentation sur les femmes). Une évaluation de Beijing + 10 « Faire le point : femmes et pouvoirs dix ans après Beijing » a été publiée.

Difficultés/défis

Les activités pour renforcer les réseaux de promotion des droits de l'homme et de lutte contre la discrimination dans les domaines de priorité de l'UNESCO se heurtent à des difficultés, de même que les efforts pour obtenir que les propositions d'action reposant sur des bases factuelles parviennent aux autorités compétentes.

Programme III.3 - Prospective, philosophie, sciences humaines et sécurité humaine

48. Des activités ont été entreprises dans le domaine de l'anticipation et de la prospective, de la réflexion philosophique et des sciences humaines ainsi que de la promotion de la sécurité humaine et de la paix.

Réalisations

La capacité de l'Organisation à prévoir les évolutions et défis nouveaux dans ses domaines de compétence a été renforcée par la publication et la large diffusion du Rapport mondial de l'UNESCO intitulé « Vers les sociétés du savoir » et par une série de quatre Entretiens et dialogues du XXI^e siècle, organisés au Siège sur des thèmes tels que les sociétés du savoir, la mondialisation et le VIH/sida.

La reconnaissance internationale du rôle social de la philosophie et des sciences humaines a été renforcée avec la célébration de la Journée de la philosophie (plus de 78 États membres ont organisé des activités pour célébrer cette Journée et, à cette occasion, plus de 150 philosophes réunis au Siège ont participé aux 13 tables rondes thématiques et journées d'étude organisées avec de nombreux partenaires, organismes et institutions, parmi les plus éminents) et par l'organisation d'une Conférence internationale à l'occasion de la Journée de la philosophie à Santiago (Chili) (à sa 33^e session, la Conférence générale a proclamé l'institutionnalisation de la Journée de la philosophie en Journée mondiale de la philosophie).

Les échanges de connaissances et d'informations entre philosophes de différentes régions ont été encouragés et des synergies ont été constituées entre philosophie et sciences humaines par le biais de dialogues philosophiques interrégionaux organisés à Séoul (République de Corée) et de dialogues philosophiques interrégionaux organisés à Santiago (Chili), où étaient réunis des philosophes de différentes régions du monde.

L'élaboration de cadres éthiques, normatifs et éducatifs pour la promotion de la sécurité humaine a été renforcée grâce à une série de trois réunions régionales en Asie centrale et dans les pays arabes.

La sécurité humaine et la prévention des conflits ont été encouragées par des activités favorisant le dialogue au sein de la société civile au Moyen-Orient et dans la corne de l'Afrique et, à cette occasion, diverses modalités de coopération ont été établies entre les États membres, les institutions régionales et les chercheurs des pays directement intéressés.

Difficultés/défis

Dans le domaine de la sécurité humaine, la principale difficulté est de renforcer la coopération intersectorielle pour permettre d'avoir, au niveau de l'ensemble de l'Organisation, une approche cohérente de la sécurité humaine. En philosophie, la principale difficulté sera d'assurer une mise en œuvre efficace de la Stratégie intersectorielle concernant la philosophie, en particulier en améliorant la coopération avec les instances internationales, nationales et locales concernées.

Programme III.4 - Gestion des transformations sociales : MOST - Phase II

49. Les activités dans ce domaine se sont concentrées sur deux axes : d'une part, formulation de politiques, coopération internationale et partage des connaissances en sciences sociales et, d'autre part, migrations internationales et politiques multiculturelles.

Réalisations

Les articulations entre recherche en sciences sociales et formulation de politiques ont été renforcées par (i) la publication d'un numéro spécial dans la série de documents politiques de la Phase II de MOST intitulé « Sciences sociales et sciences politiques : des dilemmes nationaux aux opportunités globales », consacré plus particulièrement au Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales (qui aura lieu en Argentine et en Uruguay du 20 au 24 février 2006), (ii) la création d'une bibliothèque numérique facile à utiliser qui permet d'améliorer la recherche et la récupération des documents (2004), d'un « outil en ligne d'information sur les politiques » (2005) et de modules de simulation conçus pour rechercher des financements extrabudgétaires en vue de mettre en place le logiciel du Service d'information sur les politiques pour moderniser le Centre d'information de MOST, et par la production de nombreux documents de politique publiés sur le site Web de MOST (notamment une série de 18 publications conçues pour diffuser les résultats de recherches en sciences sociales, ainsi que 32 articles et rapports dans le domaine des migrations internationales et des politiques multiculturelles).

Difficultés/défis

Compte tenu des résultats du Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales, la principale difficulté sera de recenser les grands domaines de recherche et d'action qui devront être couverts par le programme MOST dans sa Phase II.

RESSOURCES

50. Le montant exact des dépenses et contributions extrabudgétaires reçues par l'UNESCO au cours de l'exercice ne sera connu qu'après la clôture des comptes à la fin de février 2006 et figurera dans un addendum au présent document du Conseil. Les effectifs étaient de 103 postes établis, dont 72 postes du cadre organique, trois d'entre eux étant réservés à des responsables de programmes nationaux (NPO) affectés hors Siège.

CONCLUSIONS ET LEÇONS POUR L'AVENIR

51. Lors de la mise en œuvre des quatre programmes du grand programme III, on s'est efforcé en priorité de préparer le terrain en vue d'approches durables fondées sur les stratégies spécifiques approuvées par la Conférence générale et le Conseil exécutif, d'assurer la synergie entre les différents programmes au sein du grand programme III, en particulier des programmes III.1.2 et 3, et de renforcer la coopération intersectorielle dans les principaux domaines. En même temps, des approches régionales ont été élaborées pour améliorer le travail en réseau tant au niveau de la recherche qu'au niveau de l'élaboration des politiques en coopération avec des organisations intergouvernementales régionales. Ces orientations ont contribué à renforcer les fonctions de centralisation des informations et de laboratoire d'idées de l'Organisation. Avec la participation active de spécialistes locaux de haut niveau, l'Organisation a aidé les États membres à renforcer les capacités sur le terrain dans des domaines comme la recherche en sciences sociales, les programmes régionaux d'action en matière de sécurité humaine et les droits de l'homme. Les résultats obtenus en 2004-2005 ont été d'une grande importance dans la préparation du 33 C/5, et, au cours de l'exercice 2006-2007, les priorités exposées ci-dessus continueront d'inspirer la réalisation du programme, en particulier en ce qui concerne la coopération intersectorielle.

Grand programme IV - Culture

PRINCIPALES TENDANCES ET ÉVOLUTIONS RÉCENTES

52. En 2004-2005, les activités relevant de la priorité principale du *grand programme IV*, à savoir « Promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel », ont été exécutées dans le cadre des trois objectifs stratégiques énoncés dans le document 31 C/4. La stratégie de **protection et de promotion de la diversité culturelle** à l'échelle mondiale a donné lieu à trois grandes réalisations, à savoir (i) l'ancrage de la diversité culturelle dans la préservation du patrimoine et dans les politiques de développement (notamment par le biais des cultures vivantes et des industries culturelles) ; (ii) l'entrée en vigueur de la Convention de 2002 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ; et (iii) l'adoption par les États membres de l'UNESCO de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005). L'UNESCO a aussi répondu à la demande des États membres souhaitant une **coopération accrue dans le domaine du patrimoine culturel** par l'approche intégrée issue de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel (2002). L'Organisation a fait face aux **évolutions et défis nouveaux** par : (i) un attachement accru à la Convention du patrimoine mondial de 1972 ; (ii) la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ; et (iii) l'accent mis sur le rôle de la culture dans la reconstruction après les conflits et la conservation des collections de biens culturels meubles en péril - en tant que

supports de l'identité culturelle et vecteurs d'une paix durable. Un effort systématique a été consacré à l'assistance aux États membres dans le domaine des politiques culturelles, dans leur volet tant conceptuel qu'opérationnel.

CADRE DE PROGRAMMATION

53. Le programme « Culture » a contribué à la réalisation des OMD 1, 7 et 8, à savoir : « Élimination de l'extrême pauvreté et de la faim » ; « Assurer la durabilité de l'environnement » ; et « Mettre en place un partenariat mondial pour le développement ». Il a également contribué à la réalisation de l'ODD 6 par l'approche culturelle des activités de prévention du VIH/sida. Une contribution d'ordre culturel à l'**élimination de la pauvreté** a consisté à : (i) œuvrer à la protection et à la préservation du patrimoine mondial, tant culturel que naturel ; (ii) aider au développement des industries culturelles et des politiques de tourisme culturel viables ; et (iii) soutenir l'artisanat rémunérateur.

54. Le programme « Culture » traite des objectifs stratégiques 7, 8 et 9 de la Stratégie à moyen terme (31 C/4), à savoir respectivement, (i) promouvoir l'élaboration et l'application d'instruments normatifs dans le domaine culturel ; (ii) protéger la diversité culturelle et encourager le dialogue entre les cultures et les civilisations ; et (iii) renforcer les liens entre culture et développement, par le renforcement des capacités et le partage des connaissances. Le grand programme IV a été divisé dans le 32 C/5 en trois programmes, eux-mêmes divisés en six sous-programmes représentant au total 12 axes d'action et sept projets transversaux, dont certains sont conduits par le Secteur de la culture.

INTÉGRATION

55. L'intégration des activités relatives à l'Afrique, aux PMA et à la jeunesse était l'un des soucis principaux inscrits dans les trois programmes relatifs à la culture du 32 C/5, l'accent étant plus particulièrement mis sur le renforcement des capacités dans le domaine de la sauvegarde, de la protection et de la conservation du patrimoine culturel et de la préservation de la diversité culturelle et sur la mise en œuvre de stratégies de réduction de la pauvreté, en particulier par la contribution du Secteur au thème transversal de l'**élimination de la pauvreté**. Les préoccupations du continent africain ont été prises en compte dans la **préservation du patrimoine culturel sur la Route de l'esclave**. L'**Année internationale** a permis de faire connaître les activités de l'UNESCO sur la préservation des lieux et sites de mémoire liés à la traite négrière et à l'esclavage et leur intégration dans des politiques de tourisme culturel. Les initiatives menées dans le cadre du **NEPAD** - et pour prêter une assistance technique et opérationnelle au Secrétariat de l'**Union africaine** en vue de la préparation du Sommet africain des chefs d'État de l'UA - ont également contribué à une intégration de la dimension culturelle africaine dans les politiques de développement nationales.

56. Dans le cadre du **Comité du patrimoine mondial**, une révision de ses méthodes de travail a été adoptée en vue notamment, de l'accroissement du nombre de propositions d'inscription émanant des PMA, la décision de réserver un siège du Comité à un État partie n'ayant aucun bien sur la Liste du patrimoine mondial et une meilleure prise en compte des États membres non ou sous-représentés sur la Liste. À ce titre, il est important de souligner la décision visant à la création d'un **Fonds du patrimoine mondial africain**.

DÉCENTRALISATION

57. La **coopération entre les bureaux hors Siège et le Siège s'est améliorée** considérablement pour ce qui est d'assurer un suivi systématique des projets opérationnels consacrés à la préservation et la réhabilitation du patrimoine culturel, de la mise en œuvre d'une stratégie globale de

sensibilisation des États membres à la nécessité d'appliquer et/ou ratifier les conventions de l'UNESCO relatives à la protection du patrimoine culturel sous toutes ses formes et de la **réhabilitation du patrimoine culturel dans les situations de postconflit**. Les bureaux hors Siège de l'UNESCO ont apporté une aide non négligeable à l'**Équipe spéciale des Nations Unies pour l'intervention d'urgence face à la crise du tsunami** et ont contribué à faire en sorte que l'Inde soit associée aux travaux préparatoires en vue de la création d'un système d'alerte rapide aux tsunamis dans l'océan Indien. L'UNESCO a participé aux travaux de l'Équipe de pays des Nations Unies sur la gestion des catastrophes et la sécurité en Inde. Des domaines d'intervention de l'UNESCO ont été définis et inscrits dans le « Cadre de relèvement » et le « Programme de réhabilitation et de reconstruction » du pays.

ACTIVITÉS INTERSECTORIELLES

58. La recherche d'**approches et de liens intersectoriels** a été étendue au domaine **de la politique culturelle et du dialogue interculturel**, dans le cadre de l'Agenda global des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations et de la résolution 32 C/47. La promotion du dialogue interculturel a été assurée par l'entremise des projets de Routes de l'UNESCO, du Plan Arabia et du dialogue euro-arabe, ainsi que par la création de chaires UNESCO sur le dialogue interreligieux. L'action intersectorielle a été également intensifiée dans plusieurs domaines : patrimoine culturel matériel et immatériel, patrimoine naturel, environnement et préparation aux risques, diversité culturelle/biologique, prise en compte des spécificités culturelles dans la prévention du VIH/sida et artisanat et design. Des activités pilotes pluridisciplinaires sur les réserves de biosphère faisant partie du patrimoine mondial ont contribué au développement durable des **petits États insulaires**.

PARTENARIATS

59. L'exercice biennal à l'examen a été caractérisé par une **diversification notable des partenariats** et une considérable **augmentation des ressources extrabudgétaires (y compris celles relevant du GNUD)** consacrées en particulier à la préservation du patrimoine et à la préparation de conventions internationales sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Des partenariats privés ont été instaurés dans les domaines de la préservation du patrimoine mondial et du tourisme culturel et des fonds plus importants ont été affectés aux activités portant sur la viabilité environnementale, l'artisanat, le design et les industries culturelles.

60. La coopération avec l'**Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones** a été renforcée dans le sens de programmes conjoints visant à promouvoir les droits culturels des peuples autochtones. L'**Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition** (2004), pour laquelle l'UNESCO a fait office d'organisme chef de file dans le système des Nations Unies, a également eu des répercussions sur les activités de promotion des droits de l'homme. Au total, 14 projets de réhabilitation du patrimoine culturel iraquien, d'une valeur totale de près de 8 millions de dollars, ont été menés à bien dans le cadre du **Fonds d'affectation spéciale du GNUD pour l'Iraq**.

61. Au vu des résultats de deux missions qu'elle a dépêchées au Kosovo, l'UNESCO a organisé une conférence de donateurs sur la réhabilitation du patrimoine culturel kosovar (mai 2005), en coopération avec la MINUK, la Commission européenne et le Conseil de l'Europe. Cette conférence a constitué un remarquable exemple de coopération entre institutions internationales au service **de la réhabilitation du patrimoine et de la réconciliation nationale**. Un montant de 3 millions de dollars des États-Unis a été reçu pour la mise en œuvre de la première phase des interventions de l'UNESCO, sur un total annoncé de 10 millions de dollars des États-Unis.

SOUS-PROGRAMMES

Sous-programme IV.1.1 - Promotion de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et mise en œuvre de son plan d'action

62. La **Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle** a fait l'objet d'une promotion systématique dans le cadre de vastes consultations régionales et d'évaluations connexes des besoins et des améliorations nécessaires sur le plan des politiques nationales. Compte tenu des travaux de préparation d'un projet préliminaire de convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, l'UNESCO, en consultation avec l'OMC, la CNUCED et l'OMPI, a aussi organisé et facilité des réunions intergouvernementales et des réunions d'experts qui ont rassemblé plus de 500 experts venus de 133 pays. La valorisation de la diversité culturelle s'est accompagnée du renforcement du **dialogue interculturel** par des approches thématiques et régionales, notamment la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement (mai 2005), le Colloque sur l'expérience arabo-japonaise (Siège de l'UNESCO) ou le Forum régional organisé à Varna (Bulgarie) en mai 2005. Le dialogue sous forme de médiation culturelle a visé la définition de politiques de reconstruction dans les pays en situation de postconflit.

Réalisations

Réalisation d'études de faisabilité portant sur la création d'observatoires régionaux de la diversité culturelle.

Intégration des principes de la diversité culturelle dans les travaux des OIG et des ONG et dans les plans d'action lancés lors de réunions ministérielles et autres réunions de haut niveau.

Adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles par la 33^e session de la Conférence générale (octobre 2005).

Encouragement des chefs d'État de l'Europe du Sud-Est à promouvoir le dialogue interculturel, la cohésion sociale et le développement durable dans la région.

Valorisation accrue du patrimoine culturel dans les pays en situation de postconflit.

Sous-programme IV.1.2 - Renforcement des liens entre politiques culturelles et politiques de développement

63. Partant des résultats du Sommet de Johannesburg, l'UNESCO s'est employée à sensibiliser les décideurs au rôle de la culture dans l'ensemble des politiques nationales, par une série de réunions d'experts, une conférence interparlementaire, des missions d'assistance technique et des stages de formation, en Afrique et en Amérique latine. L'accent a été également mis sur les liens entre la diversité biologique et la diversité culturelle en tant que deux piliers importants du développement durable. L'assistance de l'UNESCO pour la formulation ou l'actualisation des politiques culturelles nationales a été intensifiée dans les États membres d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes et de la région arabe. Une réunion a été organisée afin de faciliter la coopération entre les ministères de l'éducation et de la culture et de renforcer les institutions culturelles au Yémen, en Jordanie, à Sri Lanka, au Brésil et au Paraguay. Des réseaux pour une approche culturelle de la prévention du VIH/sida ont été établis en Amérique latine, en Afrique et dans les États arabes.

Réalisations

Sensibilisation accrue au rôle de la culture dans les politiques culturelles nationales dans certains pays/régions.

Création d'un observatoire sur « Culture, tourisme et développement », dans le cadre du réseau UNESCO/UNITWIN.

Réalisation d'études de cas, instauration de réseaux du savoir et lancement de projets nationaux et régionaux visant à mieux connaître l'interdépendance de la diversité culturelle et de la diversité biologique.

Sous-programme IV.2.1 - Promotion et mise en œuvre de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972)

64. La Convention du patrimoine mondial (1972) a apporté une contribution importante à la conservation du patrimoine mondial naturel et culturel en permettant la surveillance de l'état de conservation des sites dudit patrimoine et en renforçant la capacité des pays à assurer la protection et la gestion de ces sites. Le nombre des États signataires de la Convention a augmenté, de même que celui des propositions d'inscription de biens appartenant à des régions ou des catégories de patrimoine actuellement sous-représentées ou non représentées. Deux réunions du Comité du patrimoine mondial et une réunion extraordinaire du Comité ont été organisées au cours de l'exercice biennal, parallèlement à des programmes de formation et réunions d'experts connexes. Au total 90 programmes de formation du personnel technique et 15 réunions sur la conservation ont été organisés, ainsi que diverses activités de collecte de fonds et de promotion.

Réalisations

Augmentation du nombre des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, qui est passé de 49 en 2004 à 51 en 2005.

Propositions 2002-2003 : 64 biens inscrits ; propositions 2004-2005 : 58 biens inscrits.

Présentation par 145 États parties de listes indicatives nouvelles ou révisées.

Quatre nouvelles ratifications, portant à 181 le nombre total des États parties à la Convention.

Huit nouveaux pays ayant des sites inscrits pour la première fois sur la Liste du patrimoine mondial, portant à 812 le nombre total des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Augmentation des capacités techniques et des connaissances en matière de conservation dans plusieurs États membres.

Instauration de 34 partenariats avec des organismes publics et privés et collecte de 3.400.000 dollars des États-Unis pour de grands projets de conservation.

Sous-programme IV.2.2 - Protéger la diversité culturelle par la préservation du patrimoine culturel sous toutes ses formes et par une action normative

65. L'UNESCO a continué d'exercer ses fonctions de normalisation et d'entreprendre des actions de coordination et de promotion pour la préservation et la protection du patrimoine culturel sous toutes ses formes afin de sauvegarder le patrimoine endommagé ou menacé par des conflits dans

différents pays et régions, en collaboration avec nombre de partenaires différents. Plusieurs programmes de formation à la conservation et à la gestion du patrimoine ont été mis en route, à l'intention plus particulièrement des spécialistes de PMA, de pays en situation de postconflit ou de pays en transition. Le nombre des États parties aux autres instruments normatifs internationaux de l'UNESCO dans le domaine du patrimoine culturel est en augmentation constante. Le Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale a recommandé des principes directeurs internationaux relatifs aux objets déplacés pendant la Seconde Guerre mondiale, et la Conférence générale (à sa 33^e session) a invité le Directeur général à lancer les préparatifs d'une déclaration à ce sujet. Six conférences régionales ont été organisées pour appeler l'attention des États membres sur l'importance de l'identification de leur patrimoine culturel immatériel, et pour promouvoir la ratification de la Convention de 2003.

Réalisations

Actions de sauvegarde du patrimoine culturel en péril sur 50 sites.

Renforcement des capacités de 1.500 spécialistes nationaux et sous-régionaux du patrimoine.

Entrée en vigueur du Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye (mars 2004).

Lancement de la base de données de l'UNESCO sur les législations relatives au patrimoine culturel (février 2005).

Ratification de la Convention sur le patrimoine culturel immatériel par 30 États membres (au 20 janvier 2006), assurant ainsi son entrée en vigueur (au 20 avril 2006).

Proclamation de 43 « chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité » (novembre 2005).

Lancement de 12 projets pilotes pour la conservation d'objets mobiliers en péril et le soutien aux musées dans les PMA.

Publication de quatre numéros de *Museum International* dans quatre langues.

Sous-programme IV.3.1 - Encourager les arts et l'artisanat pour le développement durable

66. Les priorités visant les **arts vivants** et leur contribution au développement humain et à la cohésion sociale ont été le renforcement de la coopération avec les artistes et leurs réseaux spécialisés, le développement de l'Observatoire mondial sur la condition sociale de l'artiste, l'établissement de coopération avec d'autres organisations intergouvernementales, les ONG faitières, et l'appui à l'organisation des réunions régionales préparatoires à la Conférence mondiale sur l'éducation artistique (Lisbonne, mars 2006). En vue d'associer, grâce à l'**artisanat et au design**, croissance économique et lutte contre la pauvreté, les activités ont visé la reconnaissance de la dimension culturelle, sociale et économique de l'artisanat, le renforcement des capacités professionnelles des artisans et le développement de micro-entreprises par des ateliers de formations et par une attention particulière portée aux créateurs au Forum des cultures (Barcelone 2004) et dans le cadre de l'EXP-AICHI (2005). La mise en œuvre du label d'excellence s'est poursuivie et le fonds Tribute 21 (Groupe Felissimo, Japon) a permis la réalisation des centres d'activités culturelles et artistiques pour enfants dans différents pays.

Réalisations

Lancement de la base de données de l'Observatoire mondial de la condition sociale de l'artiste.

Instauration de partenariats promotionnels avec des ONG importantes, des conseils des arts, l'OIT et l'Union européenne.

Révision des conceptions de l'enseignement des arts dans plusieurs pays.

Prix accordés aux lauréats parmi 30 designers présélectionnés (2005).

Attribution du Prix UNESCO de l'artisanat (2005).

Attribution du Label d'excellence en Asie du Sud-Est et en Asie centrale.

Sous-programme IV.3.2 - Renforcer le rôle de la création culturelle dans le développement humain et économique

67. Les principaux résultats en matière d'**industries culturelles** ont porté sur la promotion de celles-ci au niveau local, l'accès aux marchés mondiaux et la lutte contre la piraterie dans le cadre de l'*Alliance globale pour la diversité culturelle*, notamment par le biais du renforcement des capacités des professionnels de la musique, du livre, et du cinéma de pays en voie de développement en Afrique et en Amérique latine. Les initiatives visant la lutte contre la piraterie ont porté sur la formation et les campagnes de sensibilisation. Un réseau des « villes créatives » a été mis en place en 2005 créant une nouvelle dynamique autour des industries culturelles. La protection du droit d'auteur a été assurée par le suivi de l'évolution de la norme SBN/ISO (International Organization for Standardization), le renforcement de l'Index Translationum en ligne, la consolidation du Centre d'échange d'informations sur la traduction littéraire, et la tenue de la 6^e Foire internationale du livre à Ramallah, accueillie comme un symbole de paix.

Réalisations

Instauration de 55 partenariats au total dans le cadre de l'Alliance globale pour la diversité culturelle.

Adhésion à l'Alliance de plus de 500 membres représentant des sociétés multinationales et des petites et moyennes entreprises.

Ressources extrabudgétaires pour l'Alliance se montant à trois millions de dollars de États-Unis.

Formation en Europe du Sud-Est de 400 stagiaires dans le domaine du droit d'auteur et de la lutte contre la piraterie.

Nombre record d'entrées nouvelles sur le registre Index Translationum (100.000), avec plus de 4.000 utilisateurs par mois, soit quatre fois plus que pendant l'exercice biennal précédent.

Projets transversaux - résultats positifs et contribution aux OMD

Réalisations

« Écotourisme culturel dans les régions montagneuses d'Asie du centre et du Sud » :

Renforcement des capacités locales en matière de gestion de l'écotourisme.

Développement de la commercialisation et de la prestation de services.

Création d'un réseau régional de partage des expériences et des compétences professionnelles.

Formation des populations rurales à la production, à la commercialisation et à la vente de produits d'artisanat.

Développement de l'hébergement chez l'habitant dans les communautés, par la conservation du patrimoine culturel et naturel.

« Stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara » :

Valorisation du patrimoine saharien par les populations en situation d'extrême pauvreté.

Encouragement et soutien à la formulation de politiques touristiques appropriées par la gouvernance locale.

Adoption d'une stratégie commune et d'un plan d'action pour le développement et la protection du patrimoine saharien.

Lancement d'initiatives pilotes du même type en particulier en Afrique et en zones rurales.

68. S'agissant des actions visant à **assurer la viabilité de l'environnement**, le Programme a privilégié celles consacrées à la préservation des sites naturels et écosystèmes du patrimoine mondial, en particulier dans les petits États insulaires en développement. Dans le cadre des **partenariats pour le développement**, un effort particulier a été fait pour accroître la compréhension du public en matière de conservation et de respect du patrimoine comme valeur universelle partagée.

69. La notion de partenariat mondial pour la viabilité de l'environnement et l'élimination de la pauvreté s'est révélée particulièrement utile pour la **mise en œuvre de la Convention sur le patrimoine mondial en Afrique**, en ce sens que ce partenariat vise à protéger certains des écosystèmes et zones de grandes biodiversités les plus importants, avec les répercussions socioéconomiques bénéfiques que cela comporte pour les communautés locales et les économies nationales. Le programme concernant la **préservation des biens culturels meubles en péril et la création de musées** a été lancé et exécuté afin de renforcer la capacité de l'UNESCO à aider les PMA et d'autres pays à faible revenu à préserver leurs biens culturels meubles.

RESSOURCES

70. Les montants exacts des dépenses engagées et des contributions extrabudgétaires reçues par l'UNESCO au cours de l'exercice biennal ne seront disponibles qu'après la clôture des comptes, à la fin de février 2006, et figureront dans un additif au présent document du Conseil. Le tableau d'effectifs était composé de 174 postes inscrits au budget ordinaire, dont 108 du cadre organique

- parmi lesquels 27 administrateurs nationaux en poste dans les bureaux hors Siège, auxquels il convient d'ajouter des services consultatifs représentant 736 mois-homme.

CONCLUSIONS ET LEÇONS POUR L'AVENIR

71. L'exécution du grand programme IV au cours de l'exercice biennal 2004-2005 a donné plusieurs résultats importants, notamment : (i) des réalisations notables dans le domaine de la rédaction/adoption, de la ratification et de l'application d'instruments normatifs internationaux ; (ii) des contributions à la réduction de la pauvreté par les arts et l'artisanat ainsi que l'écotourisme culturel ; (iii) des inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial ; (iv) la promotion du dialogue interculturel ; et (v) des interventions postconflits. Les travaux futurs dans le cadre du 33 C/5 prendront la relève des succès dont il est rendu compte ici, mais en s'attaquant également à des difficultés spécifiques telles que : (i) la nécessité d'ancrer plus solidement les activités relatives au dialogue interculturel dans une approche intersectorielle coordonnée ; (ii) la baisse du soutien accordé (en particulier sous forme de fonds extrabudgétaires) aux activités relatives aux arts et au droit d'auteur ; (iii) la nécessité d'accroître et de renforcer l'aide aux États membres dans le domaine du suivi de l'application et/ou l'encouragement à la ratification de l'appareil juridique de l'UNESCO pour la protection du patrimoine culturel, en mettant plus particulièrement l'accent sur les stratégies de renforcement des capacités, de formation et de sensibilisation.

72. Le Forum de Barcelone de 2004 a représenté une modalité et un concept nouveaux ainsi que le premier exemple jamais réalisé de forum universel des cultures, initiative de grande ampleur offrant une tribune unique pour l'UNESCO et pour la promotion de la diversité culturelle. Le bilan positif de cette troisième grande manifestation, également noté par le Consortium de Barcelone, servira directement à l'organisation du prochain Forum de Monterrey, en 2007.

Grand programme V - Communication et information (CI)

PRINCIPALES TENDANCES ET ÉVOLUTIONS RÉCENTES

73. La **Déclaration du Millénaire** a insisté sur « le rôle des technologies de l'information et de la communication dans le cadre d'une économie mondiale fondée sur le savoir ». Dans un environnement mondial où le savoir apparaît de plus en plus comme force essentielle de transformation sociale, les technologies de l'information offrent de nouvelles possibilités d'œuvrer au développement social et économique, de lutter contre la pauvreté et de préserver la paix. Mais la Déclaration a aussi montré qu'il y avait aggravation des disparités en matière d'accès à l'information et au savoir, et qu'il fallait combler la fracture numérique. Ces problèmes ont été abordés dans diverses instances internationales, en particulier lors des deux phases du **Sommet mondial sur la société de l'information** (SMSI) qui se sont respectivement tenues à Genève en 2003 et à Tunis en 2005. Les résultats du Sommet ont été pleinement intégrés dans la planification et la mise en œuvre du grand programme V, et le suivi de la Déclaration de principes et du Plan d'action du SMSI ont été au centre des activités du Programme de communication et d'information (CI) au cours de l'exercice biennal. Le concept de sociétés du savoir que l'UNESCO a promu est de plus en plus reconnu comme essentiel pour atteindre les **Objectifs du Millénaire pour le développement** (OMD), en particulier dans le nouveau cadre de dialogue international établi par les deux phases du Sommet.

CADRE DE PROGRAMMATION

74. Les activités de mise en œuvre du grand programme V visaient à atteindre les trois **objectifs stratégiques** suivants, assignés au programme dans la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4), à savoir : (i) objectif stratégique 10 - **Encourager la libre circulation des idées et l'accès universel à l'information**, (ii) objectif stratégique 11 - **Promouvoir l'expression du pluralisme et de la diversité culturelle dans les médias et les réseaux d'information mondiaux**, (iii) objectif stratégique 12 - **Assurer pour tous l'accès aux technologies de l'information et de la communication, en particulier dans le domaine public**. Le programme relatif à l'information était articulé sur deux programmes, avec 13 axes d'action. Le premier, **Favoriser un accès équitable à l'information et au savoir pour le développement, en particulier en ce qui concerne le domaine public**, qui était le champ d'action prioritaire, bénéficiait de 68 % des ressources du Programme ordinaire. Il visait en particulier à réduire la fracture numérique par des mesures conçues pour encourager la participation pleine et égale aux sociétés du savoir et l'insertion sociale. Par le second programme, **Promouvoir la liberté d'expression et le développement de la communication**, l'Organisation a continué d'assumer son rôle de chef de file dans les activités de promotion de la liberté de la presse et de la liberté d'expression, tout en renforçant les capacités des médias dans les États membres, en particulier dans les pays en développement.

INTÉGRATION

75. Une attention prioritaire a été accordée aux besoins de **l'Afrique** et des **pays les moins avancés** dans des domaines comme le renforcement des capacités, les applications des TIC au développement communautaire, notamment à l'aménagement des ressources en eau, et l'initiation aux TIC, pour renforcer la contribution de l'UNESCO au NEPAD. La plupart des efforts menés pour obtenir des ressources extrabudgétaires et susciter des partenariats visaient à améliorer l'accès au niveau des communautés, en particulier par le biais de centres de documentation multimédias communautaires, de bibliothèques et de réseaux d'information, à former du personnel dans le domaine des médias ainsi qu'à mettre en place des dispositifs d'information et de communication dans **les pays les moins avancés (PMA)**. **Le genre** a été intégré dans toutes les actions entreprises au titre du programme, mais un accent spécial a été mis sur la formation, l'amélioration de l'accès communautaire à l'information, au savoir et aux compétences et sur le renforcement des capacités des professionnels pour qu'ils puissent produire et diffuser des messages de développement. De même, les **jeunes** ont été encouragés à participer activement, par un soutien apporté à des initiatives de formation et de travail en réseau, notamment par le biais du programme INFOJEUNESSE.

DÉCENTRALISATION

76. La décentralisation est restée un élément essentiel de la planification et de la mise en œuvre du grand programme V. En 2004-2005, le taux de décentralisation des ressources du Programme ordinaire a atteint 47,5 %. C'est **l'Afrique** qui a été la mieux servie, avec 16,44 % de ces ressources. Étant donné que les spécialistes de la communication et de l'information (spécialistes du programme internationaux et nationaux) sont en poste dans pratiquement tous les bureaux multipays de l'UNESCO, les bureaux hors Siège ont joué un rôle actif dans l'exécution du programme, en particulier pour ce qui est de l'accroissement de l'accès communautaire, du renforcement des capacités, de la formulation de politiques et de conseils, de la promotion de la liberté de la presse ainsi que des applications des TIC au développement. Des résultats plus significatifs auraient pu être atteints s'agissant du renforcement du travail en réseau avec les comités nationaux pour l'IFAP, de l'impact des technologies de la communication et de l'information sur les efforts de développement durable et en matière d'autonomisation des populations par l'information, les médias et la formation aux TIC si davantage d'activités de terrain avaient été entreprises.

ACTIVITÉS INTERSECTORIELLES

77. En 2004-2005, les efforts ont été poursuivis, au titre du grand programme V, pour faire de l'intersectorialité un élément stratégique fort. Cette approche s'est appliquée en particulier aux activités visant à mettre les TIC au service de l'éducation (sous-programme V.1.2) et à promouvoir l'expression de la diversité culturelle et linguistique par la communication et l'information (sous-programme V.1.3), menées en étroite collaboration avec, respectivement, les grands programmes I et IV. On s'est beaucoup employé à renforcer l'apprentissage à l'aide des TIC, notamment l'apprentissage en ligne ainsi que l'enseignement ouvert et à distance, par un travail conjoint avec le Secteur de la communication et de l'information, le Secteur de l'éducation et le Secteur des sciences, ainsi qu'avec les instituts de l'UNESCO. La collaboration intersectorielle s'est trouvée encore renforcée par les 23 projets transversaux relatifs au **thème transversal** intitulé « **La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir** », où CI est « secteur chef de file ». Les résultats obtenus dans la plupart des projets montrent bien que dans tous les domaines du programme de l'Organisation, les TIC ont potentiellement un effet multiplicateur.

BCP ET PNUAD

78. L'UNESCO a participé aux **Bilans communs de pays (BCP)** et aux activités du **Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)** qui ont eu lieu à Samoa (apport d'une aide et d'un programme de formation des jeunes aux TIC) et, au Suriname (apport d'une aide à un réseau de centres multimédias communautaires). Cependant, la participation de l'UNESCO à l'intégration de volets communication et information dans les plans de développement nationaux et stratégies de réduction de la pauvreté au sein de cadres de programmation à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies ne laisse pas de présenter encore des difficultés. Il faudra redoubler d'efforts pour atteindre cet objectif, en sensibilisant les décideurs à l'impact potentiel de la communication et de l'information sur l'éducation, à la réalisation des **Objectifs d'EPT et des OMD 1 et 2**, au partage des connaissances et à la promotion de la diversité culturelle ainsi qu'en faisant davantage connaître le rôle catalytique des médias communautaires et fournisseurs de services d'information en matière de gouvernance et de développement durable.

PARTENARIATS

79. Le « monde des TIC » rassemble de plus en plus d'acteurs et de parties prenantes dans les sphères gouvernementales et non gouvernementales, qui œuvrent à tous les niveaux : international, régional, national et local. Il importe donc au plus haut point de mieux harmoniser les efforts des donateurs et des organismes multilatéraux de développement en pourvoyant aux besoins de renforcement des infrastructures relatives aux TIC et de mise en valeur des ressources humaines par des programmes et des projets coordonnés ou conjoints. À cet égard, d'importants efforts ont été déployés, qui ont permis de renforcer les synergies avec les institutions du système des Nations Unies, le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, le Partenariat mondial pour le savoir et des initiatives internationales telles que les préparatifs de la seconde phase du SMSI (Tunis, 2005). Ces efforts ont également permis à l'Organisation de renforcer ses propres mécanismes de coopération intergouvernementale et internationale, à savoir le **Programme international pour le développement de la communication (PIDC)** et le **Programme Information pour tous (IFAP)**.

80. La coopération avec les **ONG internationales et régionales et avec les organisations professionnelles** est restée pour l'UNESCO un cadre de travail important, en particulier s'agissant de la promotion de la liberté d'expression ainsi que de l'indépendance et du pluralisme des médias, notamment dans les situations de conflit et de postconflit. Le fait qu'un nombre croissant d'organisations travaillant dans le domaine de l'**accès communautaire** utilisent des modèles et des

technologies diverses a amené à constituer de nouvelles alliances avec d'importantes parties prenantes et partenaires, avec des institutions de premier plan, des groupes de la société civile et avec le secteur privé, conformément à l'**OMD 8**. Les accords conclus avec **des industriels des télécommunications** tels qu'Intel et Microsoft se sont inscrits dans cette approche et ont permis d'élargir le recours aux TIC pour l'échange de connaissances et de données d'expérience dans la réalisation d'objectifs de développement social et économique communs.

SOUS-PROGRAMMES

Sous-programme V.1.1 - Favoriser l'adoption de mesures visant à réduire la fracture numérique et promouvoir l'intégration sociale

81. Les activités menées ont permis de renforcer le **cadre international de coopération pour l'édification de sociétés du savoir** et de consolider le rôle du **Programme Information pour tous (IFAP)** autour de trois domaines prioritaires : initiation à l'information, préservation de l'information et compréhension des applications éthiques, juridiques et sociétales des TIC. Après la première phase du SMSI, l'UNESCO n'a pas tardé à mettre en œuvre les sections pertinentes de la Déclaration de principes et du Plan d'action de Genève et s'est présentée comme organisation essentielle pour la préparation de la seconde phase (Tunis, 2005). La cohérence du message fondamental de l'UNESCO (« Vers des sociétés du savoir »), avec ses quatre principes de base - liberté d'expression, accès universel à l'information et au savoir, promotion de la diversité culturelle et égalité d'accès à une éducation de qualité - a contribué à accroître sa visibilité. La seconde phase du SMSI (Tunis, 2005) a donné à l'UNESCO un rôle accru en tant que partenaire clé et facilitateur dans l'ensemble des efforts du système des Nations Unies pour coordonner la mise en œuvre des résultats du Sommet.

82. **Le renforcement des capacités** des professionnels et organismes de communication et d'information est resté une priorité : l'accent a été placé sur la formation de formateurs et la mise en réseau d'institutions en tant qu'outil essentiel pour améliorer les échanges d'informations et les possibilités d'apprentissage, de même que la promotion des logiciels libres et la fourniture des outils de traitement de l'information de l'UNESCO. **Les centres communautaires multimédias (CCM)** sont restés un élément de base important pour un large éventail d'applications susceptibles d'être mises au service du développement communautaire, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, de la vie quotidienne, de la lutte contre la pauvreté et de la prise de décisions au niveau local. Le rôle d'une **radiotélévision de service public** indépendante sur le plan rédactionnel en tant que porte d'accès à l'information et au savoir a également été promu au cours de l'exercice biennal, en collaboration avec d'importants syndicats de la radiotélévision.

Réalisations

Le rôle et l'objet de l'IFAP ont été précisés, un financement étant approuvé pour 24 projets dans trois domaines prioritaires ; le réseau de comités nationaux pour l'IFAP s'est élargi, pour atteindre un chiffre total de 52 comités.

La collecte et la mise en commun d'informations sur les défis des sociétés du savoir et les progrès des TIC ont été améliorés par une restructuration de l'Observatoire de la société de l'information de l'UNESCO (le nombre de visiteurs a augmenté de plus de 200 %).

L'UNESCO est apparue comme l'un des principaux facilitateurs de la mise en œuvre par des parties prenantes multiples soit à titre individuel soit conjointement avec d'autres institutions du système des Nations Unies, essentiellement l'UIT, le PNUD et huit des onze responsables des grandes orientations du SMSI.

Les compétences, capacités et possibilités d'apprentissage en matière de communication et d'information ont été renforcées puisque plus de 1.200 professionnels ont été formés dans le monde entier.

Les compétences et capacités en matière de traitement de l'information des bibliothécaires et autres spécialistes de l'information ont été renforcées par un soutien apporté à des réseaux régionaux et sous-régionaux tels que l'UNAL, l'APIN, ACCES-net, l'INFOLAC, la CESAO et l'ICTDAR ; la mise à jour et la diffusion d'instruments de traitement de l'information comme CDS/ISIS et IDAMS ont aussi été renforcées.

L'accès communautaire à l'information pour le développement a été amélioré : une cinquantaine de centres communautaires multimédias (CCM) ont été créés/appuyés dans 15 pays ; le développement des CCM a été lancé dans trois pays africains comme banc d'essai pour élargir l'accès aux TIC dans les communautés marginalisées ; 26 stations de radios communautaires ont été créées/renforcées en Afrique, en Asie et en Amérique latine ; 2.800.000 dollars de fonds extrabudgétaires ont été collectés pour ces projets.

Difficultés/défis

Lors de l'exercice 2006-2007, il sera essentiel d'assurer une participation réelle aux activités du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS) qui se constitue pour coordonner la mise en œuvre des objectifs du SMSI.

Il importera d'améliorer l'accès communautaire pour permettre à différentes couches de population, notamment celles qui habitent dans les zones pauvres et marginalisées, de participer davantage aux sociétés du savoir.

Sous-programme V.1.2 - Mettre les TIC au service de l'éducation

83. L'un des principaux buts de ce sous-programme était de promouvoir l'éducation pour tous par les médias et autres moyens d'information ainsi que de sensibiliser l'opinion internationale à l'importance de l'initiation aux médias. Les facteurs décisifs de la réussite de l'utilisation des TIC dans le renforcement des capacités ont été recensés lors de la Conférence UNESCO/Club de Rome qui s'est tenue à Paris pour évaluer le potentiel éducatif des TIC dans les cas où les moyens d'éducation formelle sont limités ou inaccessibles. Les actions ont contribué à l'élaboration de nouvelles stratégies et méthodes d'apprentissage renforcé par les TIC, en particulier avec des logiciels didactiques libres et gratuits.

Réalisations

Amélioration de la compréhension par l'opinion de l'importance de l'EPT : plus de 300 journalistes de 63 pays d'Afrique, d'Asie-Pacifique et des États arabes ont reçu une formation et ont participé à des campagnes de sensibilisation dans les médias.

La coopération au service de l'apprentissage à distance à l'aide des TIC a été renforcée grâce à des partenariats créés avec : (i) Microsoft et Intel pour la formation des enseignants, (ii) des sociétés de TIC telles qu'Alcatel, Space et IBM pour apporter des informations scientifiques à des établissements de recherche d'Europe du Sud-Est avec l'appui de l'Agence spatiale européenne (ESA). L'accord de coopération avec Microsoft a permis (i) de créer en Tunisie un centre régional de TIC pour la jeunesse qui fonctionne à pleine capacité, (ii) de créer sur l'Internet un espace mondial de collaboration pour les « communautés de pratiques », dites « communautés du savoir » de l'UNESCO. Microsoft et Intel contribuent également à la réalisation d'un projet avec plusieurs partenaires pour élaborer un programme universel de formation des enseignants de l'UNESCO.

Difficultés/défis

Il faut renforcer la collaboration intersectorielle pour accroître l'impact de l'action de l'UNESCO dans le recours aux TIC et appuyer les activités d'apprentissage et d'enseignement en vue d'atteindre les objectifs d'EPT.

Sous-programme V.1.3 - Promouvoir l'expression de la diversité culturelle et linguistique par la communication et l'information

84. En s'appuyant sur les principes énoncés dans la **Déclaration universelle sur la diversité culturelle**, les activités menées ont notamment consisté à sensibiliser les décideurs à la nécessité d'encourager la diversification des contenus dans les médias et réseaux mondiaux d'information, à former des professionnels de la communication et de l'information pour qu'ils produisent des contenus de qualité et à appuyer les productions novatrices à contenu local ainsi que leur diffusion internationale. L'une des exigences majeures en matière d'élaboration de contenus locaux pour les réseaux d'information reste la normalisation des caractères informatiques en langues locales. Le **Programme Mémoire du monde** a acquis plus de visibilité et a joué un rôle plus important en tant que cadre international de référence pour la préservation de l'information.

Réalisations

Amélioration des connaissances et des compétences des professionnels de la communication et de l'information pour qu'ils puissent produire des contenus locaux de qualité en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Amélioration des capacités d'application des normes et des polices de caractères Unicode dans un certain nombre de langues locales.

Soutien à la commercialisation de productions à contenu de qualité par la facilitation de la participation de producteurs de pays en développement à des forums du marché international des contenus où sont projetés des contenus locaux ; développement de la plate-forme électronique UNESCO de façon à en faire un grand marché en ligne pour une sélection de près de 350 productions locales de qualité issues de 80 pays en développement.

La préservation du patrimoine documentaire des bibliothèques et archives a été soutenue en Asie-Pacifique, en Europe et en Amérique latine et dans les Caraïbes ; plus de 200 experts ont été formés aux techniques de conservation numérique.

L'accès au patrimoine audiovisuel a été amélioré et le Registre Mémoire du monde s'est élargi avec 29 nouvelles inscriptions, ce qui porte à 120 le nombre total d'inscriptions au Registre international pour 57 États membres ; dix nouveaux comités nationaux Mémoire du monde ont été constitués, ce qui porte leur total à 69.

Difficultés/défis

Il faudra accroître les capacités professionnelles et financières des pays en développement à produire des contenus locaux de qualité et à conserver leur patrimoine documentaire.

Sous-programme V.2.1 - Liberté d'expression et indépendance et pluralisme des médias

85. La célébration de la **Journée mondiale de la liberté de la presse** (3 mai) et l'attribution du **Prix mondial UNESCO/Guillermo Cano de la liberté de la presse** ont éminemment contribué à sensibiliser l'opinion à la cause de la liberté de la presse en tant que droit fondamental et ont accru la visibilité des efforts de l'UNESCO à cet égard. Les déclarations de Dakar et de Belgrade sur l'aide aux médias dans les zones de conflit et de postconflit et sur les médias et la bonne gouvernance, adoptées par les deux conférences internationales qui se sont tenues en 2004 et 2005 pour célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse et approuvées par la Conférence générale à sa 33^e session, revêtent une grande importance stratégique pour la poursuite de l'action dans ce domaine. La stratégie d'ensemble mise au point avec un grand nombre d'organisations pour définir une conception holistique et cohérente de l'aide aux médias **dans les zones de conflit et de postconflit** a été mise en pratique en Afghanistan, au Burundi, en République démocratique du Congo, en Iraq, au Libéria, en Palestine et au Rwanda.

Réalisations

Sensibilisation accrue des décideurs, professionnels des médias et de l'ensemble du public à la liberté de la presse à l'occasion des célébrations du 3 mai : une centaine de manifestations ont été organisées chaque année dans plus de 80 pays, et ont bénéficié d'un large écho dans les médias.

Amélioration de la protection des journalistes et du contrôle de l'exercice de leurs droits et renforcement de la collaboration avec des organisations régionales et internationales de médias et des associations de défense de la liberté de la presse.

Sensibilisation accrue des journalistes aux questions de sécurité et de conditions du travail d'information dans les situations de conflit ; organisation d'une formation en matière de sécurité pour des reporters dans plus de dix zones de conflit.

Constitution d'un partenariat mondial avec des institutions des Nations Unies, ONG et donateurs dans plusieurs zones de postconflit pour aider les organisations indépendantes de médias.

Difficultés/défis

La protection et la sécurité des journalistes, en particulier dans les zones de conflit et de postconflit, restent une difficulté majeure pour l'Organisation dans ses efforts pour promouvoir la liberté de la presse.

Il s'agit aussi de renforcer le rôle des médias dans l'appui au dialogue interculturel.

Sous-programme V.2.2 - Appui au développement des moyens de communication

86. Les besoins de renforcement des moyens de communication dans les pays en développement ont été essentiellement abordés par le Programme international pour le développement de la communication (PIDC). Les réformes du PIDC ont permis d'accroître la qualité des propositions de projets présentées ainsi que d'en rationaliser la mise en œuvre. Les capacités des professionnels de la communication de produire et de diffuser des **messages de développement** sur des points spécifiques tels que le VIH/sida, la lutte contre la pauvreté, l'éducation au développement durable - conformément aux décisions prises au **Sommet mondial pour le développement durable (SMDD)** - ont été renforcés par des activités de formation et par un soutien apporté à des réseaux spécialisés.

Réalisations

Renforcement des moyens de communication des pays en développement et des pays en transition : 120 projets régionaux et nationaux de développement des moyens de communication financés par le PIDC, pour un montant total de trois millions de dollars, ont été réalisés dans 70 pays, dont 45 dans des PMA et des PEID.

Le Réseau mondial de jeunes producteurs de télévision, également soutenu par l'UNICEF et le PNUD, a été encouragé, et des ateliers de formation dans le domaine du VIH/sida ont bénéficié d'un soutien dans 23 pays de quatre régions.

Des recommandations sur les politiques de communication et les stratégies d'information propres à réduire les risques et les dommages des catastrophes naturelles ont été élaborées en coopération avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge.

Difficultés/défis

Il faut apporter une assistance durable aux pays en développement pour les aider à définir des politiques et des textes législatifs favorables à la création de médias locaux et communautaires.

RESSOURCES

87. Le montant exact des dépenses et contributions extrabudgétaires reçues par l'UNESCO au cours de l'exercice ne sera connu qu'après la clôture des comptes à la fin de février 2006 et figurera dans un addendum au présent document du Conseil. Les effectifs étaient de 98 personnes, dont 53 fonctionnaires internationaux du cadre organique et 12 responsables de programmes nationaux (NPO). Les fonctionnaires du cadre organique du Secteur (tant internationaux que nationaux) sont répartis dans 31 bureaux hors Siège de l'UNESCO.

CONCLUSIONS ET LEÇONS POUR L'AVENIR

88. Les résultats obtenus au cours de l'exercice ont beaucoup contribué à la réalisation des objectifs stratégiques assignés au programme par la Stratégie à moyen terme. Parmi les leçons tirées, on retiendra les suivantes : (i) nécessité d'une approche multidisciplinaire pour accroître l'impact de l'action au niveau des pays et d'un renforcement de la collaboration intrasectorielle et intersectorielle en matière de planification et de réalisation des programmes, (ii) nécessité d'un suivi régulier de la mise en œuvre du programme si l'on veut que les activités contribuent efficacement à l'obtention des résultats escomptés ainsi qu'à la réalisation des objectifs stratégiques du C/4, (iii) nécessité de concentrer davantage la programmation sur un nombre réduit d'activités, (v) nécessité de renforcer les capacités des spécialistes du programme en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi des programmes et d'établissement de rapports si l'on veut que davantage de projets extrabudgétaires soient produits, notamment à partir de ressources du secteur privé. Ces leçons serviront d'instrument d'orientation lors de la réalisation du 33 C/5.

INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO (ISU)

89. L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) a été créé en novembre 1999 pour favoriser l'émergence, aux niveaux tant national qu'international, d'une culture visant à donner aux politiques un fondement factuel, par la collecte et l'utilisation de données de haute qualité et à jour concernant l'éducation, la science et la technologie, la culture et la communication. Les travaux de l'ISU portent sur les quatre grands domaines d'intervention suivants : (i) collecte, validation et diffusion en temps voulu de statistiques et d'indicateurs transnationaux et de documents connexes utiles pour la prise des décisions ; (ii) mise au point des méthodes de collecte et l'estimation de données fiables pouvant être comparées au plan transnational ; (iii) soutien à la mise en place de capacités statistiques et analytiques dans les États membres ; et (iv) analyse et interprétation des données transnationales. L'ISU a connu d'importantes mutations au cours du dernier exercice biennal, notamment un changement de direction et une augmentation régulière des effectifs, qui a permis à la fois de consolider les travaux de base de l'Institut et de faciliter d'importantes initiatives nouvelles.

Réalisations de l'ISU

Le dernier exercice biennal peut être qualifié de période de consolidation. En ce qui concerne les activités du programme, l'ISU a amélioré l'actualité de ses données sur l'éducation et les délais de livraison de ces données à ses principaux clients, dont le Rapport mondial de suivi sur l'EPT, la Banque mondiale, le PNUD, la Division de statistique de l'ONU, l'UNICEF et le rapport du Secrétaire général sur les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Par ailleurs, la couverture statistique continue de s'améliorer. À titre d'exemple, l'ISU dispose actuellement d'indicateurs publiables pour 85 % des pays au niveau de l'enseignement primaire (couvrant 97 % de la population mondiale en âge de fréquenter l'école primaire) et 80 % des pays au niveau du secondaire (couvrant 95 % de la population mondiale en âge de fréquenter un établissement secondaire). Des progrès considérables ont été faits également pour mettre au point des indicateurs pertinents tout en assurant le suivi des progrès vers la réalisation des objectifs de l'EPT et des Objectifs du Millénaire pour le développement. C'est ainsi que trois nouveaux indicateurs relatifs à l'achèvement des études primaires ont été diffusés dans la publication phare de l'ISU, *The Global Education Digest*, parue en avril 2005.

L'enquête sur les écoles primaires est une initiative importante de collecte de données sur le mode de fonctionnement de ces établissements dans 10 pays participant au Programme d'indicateurs mondiaux de l'éducation. La plupart des pays ont organisé l'enquête principale et les données seront compilées et analysées en 2006.

L'Institut a aussi enregistré des avancées importantes s'agissant d'améliorer les données sur l'alphabétisation, en révisant ses formulaires d'enquête et en définissant des critères d'acceptation des données. Adoptant une nouvelle méthode, l'ISU a produit un ensemble de prévisions rapides concernant l'alphabétisation pour la livraison de 2005 du Rapport mondial de suivi sur l'EPT et un modèle opérationnel plus détaillé sera utilisé en 2006.

Parallèlement, l'ISU poursuit la mise en œuvre d'une initiative importante concernant l'application d'une nouvelle méthode d'évaluation de l'alphabétisation dans les pays en développement, dans le cadre du Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (LAMP). Les outils d'enquête ont été finalisés à l'issue d'une collaboration étroite avec les six partenaires - El Salvador, Kenya, Maroc, Mongolie, Niger et Autorité palestinienne - et seront mis en service au milieu de 2006.

En ce qui concerne l'analyse des données, l'ISU a publié au cours de l'exercice biennal toute une série de rapports, ainsi que des contributions de fond à des rapports externes, dont le Rapport mondial de suivi sur l'EPT. Il convient de citer également à cet égard un nouveau rapport ISU/UNICEF sur l'enfance non scolarisée, qui présente une méthode commune de mesure du nombre d'enfants dans cette situation à l'échelle mondiale et régionale, à partir à la fois de données d'enquête et de statistiques administratives.

Dans le cadre du Programme d'indicateurs mondiaux de l'éducation, l'ISU et l'OCDE ont établi un rapport intitulé *Education Trends in Perspective - Analysis of the World Education Indicators*. Cette publication examine la croissance de l'enseignement postprimaire depuis 1995 et les évolutions des ressources consacrées à l'éducation dans 19 pays.

Au cours du dernier exercice biennal, le programme de science et de technologie de l'Institut est entré dans sa phase d'exécution, avec l'introduction d'enquêtes et d'ateliers de formation sur les statistiques de la science et de la technologie. À partir des résultats de l'enquête, l'ISU a publié des données pour 106 pays sur les ressources humaines et financières liées à la recherche-développement. Ces données ont été publiées dans *World Development Indicators, Annuaire statistique des Nations Unies, Rapport sur le développement humain et Rapport sur la science 2005 de l'UNESCO*.

En ce qui concerne les **données culturelles**, l'ISU et le Secteur de la culture ont publié un grand rapport intitulé *Flux internationaux de biens et services culturels, 1994-2003*, qui a suscité un intérêt considérable, en particulier en Chine et dans les pays d'Amérique latine.

Les préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information ont dominé l'essentiel des travaux relatifs aux données sur la communication. Trois documents importants ont été présentés au cours du Sommet, dont le rapport intitulé *Measuring Linguistic Diversity on the Internet*. Au vu de ces travaux, le Partenariat international pour la mesure des TIC au service du développement a demandé à l'ISU de diriger le travail d'élaboration d'indicateurs types pour les TIC dans l'éducation. L'Institut est en train d'appuyer activement l'appel de l'UNESCO à l'élaboration de nouvelles méthodes de suivi des sociétés de l'information qui aillent au-delà de l'aspect purement technologique pour se pencher sur les effets sociaux de l'Internet. L'ISU continue d'insister sur l'importance des médias traditionnels, par le biais de l'enquête sur les journaux lancée en décembre 2005 et de celle sur la radiotélévision prévue pour mars 2006.

La qualité des données est un souci primordial de l'Institut. En conséquence, un nouveau service de la méthodologie a été créé en mars 2005 pour concevoir et recommander de nouvelles méthodes et normes concernant les enquêtes administratives ou autres de l'ISU. L'Institut a également obtenu du DfID, en 2005, les fonds nécessaires pour financer une vaste initiative en matière de qualité des données, menée en partenariat avec Statistique Suède et des consultants extérieurs.

Disposant d'un réseau de plus en plus important de conseillers régionaux et de conseillers en statistique auprès des bureaux hors Siège partout dans le monde, l'ISU a pu renforcer sa présence sur le terrain afin d'aider les États membres à améliorer leurs capacités statistiques. Des projets sont en train de voir le jour au niveau des pays dans de nombreuses régions du monde grâce à un financement extrabudgétaire non négligeable, provenant en particulier de la Banque mondiale, de l'UE et du Japon. L'ISU organise régulièrement des ateliers régionaux et sous-régionaux consacrés à l'amélioration des systèmes de collecte des données.

S'agissant du volet gestion et administration, l'ISU a dû réaménager ses structures et processus pour les adapter à son expansion. Une équipe plus nombreuse, dirigée par un nouvel administrateur, est désormais en mesure de faire face à la demande, grâce aussi à la mise en place prévue du système FABS, ainsi qu'à une participation plus active à la planification et la gestion axées sur les résultats par le biais du système SISTER.

Difficultés/défis

L'ISU se trouve à la croisée des chemins. Les ressources dont il dispose actuellement lui permettent certes de faire face à ses engagements dans le domaine de l'éducation mais il reste à savoir s'il est capable de s'acquitter de toutes ses responsabilités dans d'autres domaines qui relèvent de son mandat : les sciences, la culture et la communication, ainsi que ses activités particulièrement importantes d'assistance technique sur le terrain. Une nouvelle expansion du soutien de base dont il bénéficie de la part de l'UNESCO, du Canada, en tant que pays hôte, et de ses principaux partenaires donateurs revêt une importance capitale si l'on veut qu'il relève ces défis.

THÈMES TRANSVERSAUX

Thème transversal 1 - Élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

90. **Principales tendances et évolutions récentes** : La pauvreté extrême touche 1,2 milliard de personnes de par le monde. L'agenda mondial de la lutte contre la pauvreté est animé, par exemple, par : (i) la campagne du Millénaire pour le développement lancée conjointement par tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ; et (ii) l'objectif 1 du Millénaire pour le développement (OMD 1), consistant à réduire de moitié le taux de pauvreté d'ici à 2015. L'UNESCO consacre de grands efforts aux projets transversaux qui ont trait à l'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté. Ces projets visent à démarginaliser les pauvres et leurs communautés au niveau des pays en leur permettant d'accéder plus facilement à la connaissance et aux débouchés qui leur permettraient d'échapper à la pauvreté.

91. **Cadre de programmation** : Les projets sont à caractère intersectoriel et interrégional et leur planification s'insère dans la Stratégie à moyen terme (31 C/4), qui définit les objectifs stratégiques suivants : (i) contribuer à élargir la portée des stratégies internationales et nationales de lutte contre la pauvreté par l'intégration dans des stratégies de l'éducation, de la culture, des sciences et de la communication ; (ii) favoriser l'instauration d'une coordination efficace entre les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et les dispositifs de développement durable, en se concentrant sur les domaines de compétence de l'UNESCO et, en outre, contribuer à mobiliser le capital social en développant les capacités et les institutions, notamment dans le domaine public, en vue de permettre aux pauvres d'exercer leurs droits ; et (iii) contribuer à la mise en place d'un cadre et d'un environnement de politique nationale propres à favoriser l'autonomisation, les approches participatives et la création de moyens de subsistance.

92. Les projets relevant de thèmes transversaux ont été planifiés et exécutés dans le but de traiter les problèmes dans l'ordre suivant : recherche-interventions-politiques, depuis les activités concrètes sur le terrain au service de la population locale jusqu'à la recherche empirique puis aux recommandations de politique générale axées sur l'objectif à long terme du changement social. Des projets pilotes à petite échelle ont été planifiés et exécutés pour faire un travail de sensibilisation sur des questions précises pertinentes pour l'action de l'Organisation et pour présenter des modèles susceptibles d'être reproduits ainsi qu'un ensemble de solutions de remplacement et de recommandations. L'expertise acquise par l'Organisation dans ses cinq domaines de compétence a

permis de s'attaquer au problème de la pauvreté dans le respect de l'approche fondée sur les droits de l'homme adoptée par les Nations Unies.

93. **Évaluations** : Dix-neuf projets transversaux sur l'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté, certains de nature interrégionale, ont été exécutés au cours de l'exercice biennal : Afrique (8 projets) ; États arabes (3 projets) ; Asie-Pacifique (10 projets) ; Europe (1 projet) ; et Amérique latine et Caraïbes (5 projets). Huit projets étaient dirigés par des chefs d'équipe en poste dans des bureaux hors Siège, et 69,2 % des ressources approuvées pour les projets transversaux étaient décentralisées. Ces projets privilégiaient l'intégration des questions relatives à l'Afrique, aux PMA, aux femmes et aux jeunes. Les projets de pays ont été exécutés au Burkina Faso, au Mali, au Niger, au Bénin, en Chine, en Inde, au Pakistan, au Cambodge, en Mongolie, en Uruguay et au Pérou. L'accent a été mis sur le caractère intersectoriel de ces projets, qui ont tous été conçus et exécutés par des équipes associant au moins deux secteurs et un bureau hors Siège.

Réalisations

Des recommandations de politique générale relatives à l'élimination de la pauvreté s'adressant aux décideurs, aux ONG et aux organismes de développement ont contribué à améliorer l'accès à l'éducation et à l'exercice de leurs droits par des adolescentes en Asie du Sud ; à conférer un rôle accru aux établissements de microfinancement dans la promotion de microentreprises ; et à améliorer les conditions de vie des travailleuses migrantes en Chine.

Renforcement des capacités nationales de recherche, d'élaboration des politiques et d'analyse : soutien accordé au Mali, au Niger, au Burkina Faso, au Bénin et au Sénégal pour revoir les DSRP ; subventions accordées à 43 chercheurs d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique pour des travaux de recherche sur les questions relatives à la pauvreté et l'intégration des résultats de ces travaux aux stratégies et cadres nationaux ; séminaires de formation à l'intention de 15 institutions dans 11 pays africains sur les indicateurs sociaux de la santé.

Promotion et sensibilisation sur des questions telles que les rapports réciproques entre culture, écotourisme et préservation du patrimoine culturel en tant qu'outils d'élimination de la pauvreté ; candidatures d'activités sur l'écotourisme au « Prix du tourisme responsable 2005 » ; et nécessité d'améliorer la connaissance autochtone pour la protection de l'environnement et l'élimination de la pauvreté.

Autonomisation des communautés et accroissement de leur participation : soutien à la création d'emplois et d'entreprises au plan local ; adoption par les autorités locales en Indonésie et au Népal de mesures concrètes en vue de l'intégration de la question des filles non scolarisées à la politique nationale de développement ; amélioration de la formation à l'artisanat des jeunes non scolarisés dans 12 pays.

Production d'une série de publications, dont des documents de synthèse, des manuels de formation et des ouvrages destinés aux universitaires.

Difficultés/défis

L'efficacité de la planification et de l'exécution intersectorielles des projets demeure problématique.

94. **Ressources** : Un montant de 5.120.000 dollars au titre du Programme ordinaire a été consacré à ces 20 projets répartis comme suit : Éducation, 820.000 dollars ; Sciences, 1.050.000 dollars ; Sciences sociales et humaines, 2.050.000 dollars ; et Culture, 1.200.000 dollars. Près de 2.840.000 dollars de fonds extrabudgétaires ont été également réunis. Cinquante fonctionnaires et consultants résidents, tant au Siège que sur le terrain, ont participé à l'exécution de ces projets.

95. **Conclusions** : Ces projets ont été conçus et menés à bien de manière à faire appel aux capacités des différents secteurs de l'Organisation et à parvenir à la vision intersectorielle d'ensemble nécessaire pour faire face au phénomène multidimensionnel de la pauvreté dans le cadre de l'approche de programmation fondée sur les droits de l'homme adoptée par les Nations Unies. L'expérience des projets relevant du thème transversal de l'élimination de la pauvreté s'est révélée utile en tant qu'outil de renforcement de l'action intersectorielle. Même si cette approche n'est pas une réussite totale dans sa mise en œuvre, l'expérience a néanmoins le mérite d'avoir engagé un processus et d'encourager les équipes à en tirer parti. Il importe d'édifier une culture de l'action intersectorielle afin que l'idée même de réseau devienne partie intégrante du travail au quotidien et gagne de ce fait en efficacité. Une évaluation externe du thème transversal relatif à la pauvreté est en cours et ses résultats seront disponibles d'ici à juin 2006.

Thème transversal 2 - La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir

96. **Principales tendances et évolutions récentes** : Les technologies de l'information et de la communication (TIC) jouent un rôle important dans les efforts de développement, en ce sens qu'elles créent de nouvelles possibilités de progrès, d'échange des connaissances, d'éducation et de formation, ainsi que de promotion de la créativité et du dialogue interculturel. Ces technologies peuvent aussi contribuer à renforcer la cohésion sociale et à accroître l'aptitude au développement. Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI, 2003, 2005) a clairement réaffirmé le potentiel des TIC en tant qu'outils de réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

97. **Cadre de programmation** : L'objectif de cette stratégie transversale est d'apporter une réponse coordonnée aux défis du développement, par des solutions innovantes faisant appel aux TIC dans le cadre d'une **approche interdisciplinaire**. La Stratégie à moyen terme (31 C/4) définit à ce sujet les quatre objectifs stratégiques suivants : (i) s'accorder sur les principes communs qui doivent régir la construction des sociétés du savoir ; (ii) accroître les possibilités d'apprendre en donnant accès à des contenus et systèmes de prestation des services éducatifs diversifiés ; (iii) renforcer les capacités en matière de recherche scientifique, de partage de l'information et d'échanges culturels ; et (iv) promouvoir l'utilisation des TIC aux fins de l'autonomisation, de la gouvernance et de la participation sociale.

98. **Vingt-trois projets transversaux sur les TIC** ont été exécutés, chacun d'entre eux répondant à un ou plusieurs de ces objectifs stratégiques. Au total, 42,3 % des ressources approuvées étaient **décentralisées**. La participation des bureaux hors Siège a été essentielle pour faire en sorte que les partenaires locaux soient pleinement associés et « maîtres » des activités ainsi que pour mobiliser des ressources extrabudgétaires. Cinq projets étaient exécutés en tout ou en partie en **Afrique**. Les besoins des **PMA** étaient plus particulièrement visés. Les **jeunes** étaient également un groupe cible clé, s'agissant en particulier de l'utilisation des TIC pour le développement durable et pour l'enseignement de la prévention du VIH/sida. La **problématique de l'égalité des sexes** a été intégrée à bon nombre de projets, visant en particulier à utiliser les TIC pour promouvoir l'alphabétisation et l'inclusion sociale des communautés isolées.

99. **Évaluation des projets** : Un certain nombre de projets visaient à concevoir des principes, des lignes directrices et des outils dans des domaines essentiels à l'édification d'une société du savoir et à l'amélioration des possibilités d'apprentissage par une utilisation stratégique des TIC pour développer l'accès au savoir. D'autres projets avaient pour objet de renforcer les capacités de recherche scientifique, de développement, de gouvernance, d'élimination de la pauvreté et de prévention du VIH/sida.

Réalisations

Conception de lignes directrices et de méthodes touchant différentes questions liées aux TIC, notamment des méthodes concernant les bibliothèques numériques et la préservation et la promotion du patrimoine mondial.

Renforcement des centres d'échange/bases de connaissances sur les matériels, les résultats de recherche et les meilleures pratiques concernant l'utilisation des TIC dans l'éducation, l'alphabétisation et les processus d'apprentissage, y compris la démonstration des effets des systèmes différents de prestation de services faisant appel aux TIC.

Promotion des logiciels libres et gratuits (FOSS) ; établissement de normes communes pour l'apprentissage ouvert et à distance utilisant les TIC ainsi que pour l'utilisation des logiciels libres dans l'enseignement.

Création d'un portail multidisciplinaire de la connaissance, comportant plusieurs sous-portails thématiques - sur l'éducation, les océans et les arts numériques - qui contribuent à donner plus de visibilité à l'Organisation.

Élaboration de programmes universitaires sanctionnés par un diplôme de troisième cycle en télédétection et en systèmes d'information géographique en Afrique.

Participation accrue des citoyens à la vie publique et à la prise des décisions, nouvelles possibilités de dialogue interculturel et de diversité ; diffusion en Afrique, en Amérique latine et aux Caraïbes des meilleures pratiques d'introduction des TIC dans les politiques municipales et les outils de formation destinés à améliorer la gouvernance locale.

Création d'un forum mondial de discussion sur l'Internet (www.sivglobal.org) faisant intervenir tous les petits États insulaires en développement et reliant plus de 30.000 personnes vivant dans de petites îles ; amélioration de l'intervention des jeunes dans le débat sur les questions de développement dans les petits États insulaires en développement.

Création de réseaux de médias communautaires et de téléc centres en Amérique centrale pour stimuler le développement économique dans les zones rurales et les zones marginalisées.

Formation de représentants de 10 communautés autochtones à la production de contenus audiovisuels et à l'utilisation des TIC ; production de 13 documentaires, une fiction, un clip vidéo et deux DVD de contenus audiovisuels autochtones.

Difficultés/défis

Améliorer l'interaction Siège-terrain pour assurer une exécution plus efficace des projets, et renforcement des partenariats avec les organismes professionnels, les groupes de la société civile et d'autres organisations (Nations Unies et autres organisations internationales et régionales), ce qui est capital pour la réussite des projets.

100. **Ressources** : Un montant de 5.314.392 dollars au titre du Programme ordinaire a été consacré à ces 23 projets, ventilés comme suit sur les grands programmes : GP I, 1.140.000 dollars ; GP II, 660.000 dollars ; GP III, 550.000 dollars ; GP IV, 525.000 dollars ; et GP V, 2.039.932 dollars. Des membres du personnel, tant du Siège que de 26 bureaux hors Siège, ont participé à la planification et l'exécution de ces projets.

101. **Conclusion et leçons pour l'avenir** : En général, les projets relevant des thèmes transversaux se sont révélés utiles en tant que mécanisme propre à améliorer la collaboration intersectorielle pour la planification et l'exécution des programmes. Cela étant, l'impact des activités a été parfois limité par des facteurs tels que la taille des projets, le manque de fonds, la lourdeur des procédures administratives, les problèmes rencontrés dans la planification et la coordination des actions et l'identification des partenaires locaux. Certains des enseignements tirés ont trait à : (i) la nécessité d'une définition claire des objectifs, des attentes, des rôles et des responsabilités du Siège et des bureaux hors Siège dans la planification et l'exécution des projets ; et (ii) la nette amélioration de l'exécution des activités lorsqu'il y a une étroite collaboration avec d'autres organismes, groupes professionnels et partenaires locaux. Une évaluation externe des projets transversaux relatifs aux TIC est en cours et ses résultats seront disponibles d'ici à juin 2006.

B. PROGRAMME DE PARTICIPATION (PP)

102. La mise en œuvre du Programme de participation (PP) est fondée sur une transparence accrue et une coopération intersectorielle efficace dans l'évaluation des demandes reçues par le Secrétariat. Les travaux du Comité intersectoriel d'évaluation, qui examine les demandes de financement, jouent un rôle crucial à cet égard.

Résultats du Programme de participation et de l'aide d'urgence

L'UNESCO a mis en œuvre le PP en se concentrant sur la transparence et sur une coopération intersectorielle efficace, pour en garantir la visibilité au niveau des États membres. Au cours de l'exercice biennal à l'examen, 1.244 demandes au titre du Programme de participation ont été retenues sur les 1.785 formulées, soit un montant total de 21.420.770 dollars, ainsi que 67 demandes d'aide d'urgence pour un total de 1.655.008 dollars. Après plus de 50 ans d'existence, le PP n'a rien perdu de son attrait ni de sa popularité.

Une meilleure présentation des demandes a pu être constatée, en particulier de la part des commissions nationales qui avaient suivi une formation spéciale. Un manuel du Programme de participation a été publié en 2004 et a connu une large diffusion, ce qui a permis d'améliorer la qualité des projets soumis par les partenaires, les États membres et les ONG internationales.

En décembre 2005, il a été décidé de réaffecter quelque 2,28 millions (2.285.866) de dollars, correspondant aux fonds du Programme de participation qui n'avaient pas été attribués aux États membres n'ayant pas soumis à temps leurs rapports financiers et rapports d'activités relatifs aux activités antérieures du Programme.

Difficultés/défis

Les demandes d'aide au titre du Programme de participation continuent d'excéder les ressources financières du Programme. Il convient également de mieux évaluer l'impact réel du Programme, surtout depuis que l'UNESCO a adopté une approche axée sur les résultats. Une évaluation du PP a débuté en 2005 ; ses résultats doivent être connus bientôt.

C. SERVICES LIÉS AU PROGRAMME

Coordination de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)

103. Le plan d'action du Département Afrique a été conçu pour améliorer la coordination et le suivi des activités de l'Organisation en faveur du continent, dans le but de renforcer l'exécution du programme de l'UNESCO dans la région. L'objectif du Département est d'appuyer une coopération resserrée entre l'Organisation et ses États membres africains, en veillant à ce que les priorités du NEPAD qui entrent dans les domaines de compétence de l'UNESCO soient dûment prises en compte dans les programmes mis en œuvre par l'Organisation. Une caractéristique nouvelle du cycle révisé de gestion du Programme à cet égard est le pouvoir à présent conféré à AFR d'examiner les plans de travail des secteurs de programme et des bureaux hors Siège avant exécution. Ceci a conduit à une meilleure intégration des activités de l'UNESCO en faveur de l'Afrique. Pour coordonner les programmes à destination de l'Afrique, le Département a eu recours à l'approche dite des « cercles concentriques », axée sur les communautés économiques sous-régionales comme piliers de l'intégration. Par ailleurs, des relations bilatérales fortes ont été maintenues avec les pays africains, moyennant un soutien massif aux pays en situation de postconflit.

Réalisations d'AFR

Renforcement des relations avec les États membres africains, notamment à l'occasion de visites officielles de chefs d'État ou de gouvernement au Siège, ou du Directeur général dans la région (20), se traduisant, entre autres, par la signature d'aides-mémoire et de plans opérationnels pour la mise en œuvre des projets prioritaires.

Actualisation de l'accord de coopération avec l'Union africaine à la suite de la visite officielle au Siège de l'UNESCO d'une délégation de haut niveau de la Commission de l'Union africaine conduite par le Président de celle-ci.

Mise en œuvre réussie des recommandations adressées au Directeur général par le Comité consultatif de l'UNESCO pour le NEPAD (ce qui a été reconnu lors de deux séances du Comité).

Intégration de l'éducation et de la culture comme points prioritaires de l'ordre du jour du Sommet de l'Union africaine (tenu à Khartoum, en janvier 2006), en partie comme aboutissement des efforts de l'UNESCO pour promouvoir les OMD, l'EPT et la diversité culturelle, et de l'appui à deux réunions ministérielles préparatoires sur l'éducation et la culture.

Mise en place du Forum des organisations régionales et sous-régionales africaines pour le soutien de la coopération entre l'UNESCO et le NEPAD (FOSRASUN).

Signature d'un mémorandum d'accord entre l'UNESCO et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).

Resserrement des liens avec les commissions nationales, les délégations permanentes et les groupes d'États membres constitués au Siège, à travers des réunions d'information.

Amélioration du soutien apporté aux pays en situation de postconflit ou subissant les conséquences de conflits sous-régionaux, grâce à une meilleure coordination des interventions et, en particulier, à une coopération renforcée avec l'Angola, la Côte d'Ivoire et la République démocratique du Congo, suite aux résolutions et décisions adoptées par la Conférence générale et le Conseil exécutif à leurs sessions antérieures (voir 33 C/INF.4).

Fourniture de services éducatifs répondant à un besoin de base urgent et immédiat dans des pays en situation de conflit ou de postconflit (corne de l'Afrique, région des Grands Lacs, centre de l'Afrique) à travers le Programme d'éducation d'urgence et de reconstruction (PEER).

Production d'analyses et de notes d'information sur les programmes prioritaires de l'UNESCO en Afrique (par exemple, VIH/sida, éducation de base pour tous, alphabétisation, culture de la paix) et publication des modalités de la mise en œuvre du programme (centres d'excellence, chaires UNESCO, etc.).

Mise en place de la base de données sur les activités menées en Afrique et réalisation des profils de pays.

Amélioration de la visibilité des activités menées par l'Organisation en Afrique, notamment par la diffusion du bulletin semestriel « À l'écoute de l'Afrique » et la publication de « *Outcome of UNESCO's activities in Africa 2004-2005* ».

Accords de partenariat avec (a) La Redoute, pour le lancement d'une campagne d'information et de collecte de fonds concernant l'éducation des filles en Afrique, et (b) CroisiEurope (voyagiste) pour le soutien à des projets de promotion du patrimoine culturel africain ; les deux en collaboration étroite avec la commission nationale française pour l'UNESCO.

Difficultés/défis

Augmentation du nombre de ratifications par les États africains des instruments normatifs de l'UNESCO.

Émergence d'une culture du travail intersectoriel chez le personnel qui participe à la mise en œuvre du programme. Nécessité d'établir en parfaite connaissance de cause des partenariats avec le secteur privé, en particulier lorsque des intérêts commerciaux sont en jeu lors de la mobilisation des ressources extrabudgétaires.

Programme de bourses

104. Les bourses de l'UNESCO sont très demandées, et ce programme a rendu service aux États membres en permettant à l'Organisation de gérer et d'administrer ces bourses. Les objectifs sont d'intensifier les échanges d'information, de partager les connaissances et l'expérience parmi les bénéficiaires, de mettre à niveau les compétences des jeunes chercheurs, et de renforcer les capacités dans un certain nombre de domaines et de programmes prioritaires. Les progrès de l'harmonisation des politiques et normes d'administration des bourses avec les autres institutions spécialisées des Nations Unies se sont poursuivis.

Réalisations du Programme de bourses

Attribution de 386 bourses (31 C/5 : 432) dans des domaines prioritaires du programme, pour un total de 6.336.542 dollars (31 C/5 : 6.029.529 dollars), dont : 1.147.163 dollars (31 C/5 : 1.204.883 dollars) au titre du budget ordinaire, 1.038.879 dollars (31 C/5 : 1.020.636 dollars) de contributions extrabudgétaires en espèces, et 4.150.500 dollars (31 C/5 : 3.804.010 dollars) sous forme de contributions en nature. S'agissant de la répartition entre les sexes, 55 % des bourses (31 C/5 : 59 %) ont été attribuées à des femmes.

Difficultés/défis

La visibilité du Programme de bourses peut être améliorée. La demande continue d'excéder le montant des fonds alloués.

Bureau de l'information du public (BPI)

105. Services : Le BPI a la tâche de diffuser auprès du grand public les informations relatives à l'UNESCO, ce dont il s'acquitte par de nombreux contacts directs avec les médias du monde entier.

Réalisations du BPI

Le dernier semestre de l'exercice biennal (de juin à décembre 2005) a été marqué par des progrès importants dans le domaine de l'information en ligne, à savoir : lancement du nouveau site Internet de l'Organisation, promotion du multilinguisme - l'information étant à présent disponible en partie dans les six langues officielles - et accès à l'information facilité par une ventilation géographique.

Les fournisseurs de contenus du Siège et des bureaux hors Siège ont été initiés aux divers services.

Le portail a connu une mutation progressive qui en a fait le principal point d'accès à l'information concernant l'UNESCO pour différents segments du grand public (médias, écoles, administrations, etc.). Avec environ 60.000 consultations par jour, il est en fait le plus visité des sites Internet des organisations des Nations Unies. Les divers supports d'information (publications, communiqués de presse, annonces de manifestations, matériel audiovisuel, banques de photos, etc.) sont directement accessibles.

Les publications constituent un important vecteur traditionnel d'information. Des progrès ont été réalisés dans leur promotion et leur diffusion, à travers des accords passés avec des entreprises de distribution. Le Secrétariat a cherché à redéfinir la politique des publications, en prenant en compte des possibilités offertes par l'édition électronique. Le transfert de droits d'auteur aux directeurs de publication qui acceptent de traduire et de diffuser les publications de l'UNESCO a contribué à diversifier les langues dans lesquelles ces dernières sont disponibles.

Difficultés/défis

L'état des infrastructures de communication dans certaines parties du monde implique de continuer de diffuser l'information tant en format papier qu'en format électronique.

POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION**A. ORGANES DIRECTEURS****Secrétariat de la Conférence générale (SCG)**

106. Le secrétariat de la Conférence générale a été chargé de la préparation, de la tenue et du suivi de la 33^e session de la Conférence générale (Paris, 3-21 octobre 2005). Sa tâche principale a consisté à organiser la session, conformément à l'Acte constitutif de l'UNESCO et au Règlement intérieur de la Conférence générale. En outre, SCG a assuré le secrétariat du Groupe de travail ad hoc chargé d'examiner les relations entre les trois organes de l'UNESCO (créé par la résolution

33 C/81) et prêté son concours au Président de la Conférence générale en sa qualité de Président du Groupe de travail et dans le cadre de ses activités ordinaires.

Réalisations de SCG

Tous les documents assortis d'une date limite statutaire ont été expédiés à temps.

Tous les documents ont été diffusés en ligne immédiatement après leur traduction dans les six langues de travail de la Conférence.

Le nombre des participants à la Conférence générale était en nette augmentation : 3.137 délégués de 185 États membres et quatre Membres associés ainsi que 466 observateurs étaient présents. La Conférence a reçu la visite officielle de sept chefs d'État, de trois vice-présidents, d'un chef de gouvernement et de sept vice-chefs de gouvernement ; 218 ministres ou autorités de rang ministériel y ont également assisté.

L'information des délégués et leur accès au Journal de la Conférence en ligne (de même que le contenu et la présentation de celui-ci) ont été notablement améliorés pour la 33^e session.

Difficultés/défis

La réception tardive des documents à traiter ainsi que, d'une manière générale, la gestion du temps et la coordination entre les organes subsidiaires de la Conférence (compte tenu de la durée de plus en plus réduite des sessions) sont les principales difficultés auxquelles SCG continuera de se heurter lors des prochaines sessions de la Conférence générale.

Secrétariat du Conseil exécutif (SCX)

107. SCX a assuré le service des réunions du Conseil exécutif et de groupes de travail. En application de la décision 155 EX/5.4 (Annexe, par. 12), il a également organisé des débats thématiques pour intensifier le dialogue entre le Secrétariat et le Conseil et assuré la liaison entre le Président du Conseil exécutif et le Secrétariat de l'UNESCO.

Réalisations de SCX

Compte tenu des délibérations du Conseil exécutif et des méthodes de travail adoptées, notamment au sein du Groupe de travail ad hoc chargé d'examiner les relations entre les trois organes établi par la Conférence générale à sa 32^e session, plusieurs recommandations ont été transmises à cette dernière pour examen à sa 33^e session.

Les dates limites statutaires fixées pour l'envoi des documents aux membres du Conseil exécutif ont été respectées pour les 171^e et 172^e sessions du Conseil, et ce principalement grâce à une meilleure planification de la part du Secrétariat. Le Secrétariat devrait poursuivre dans cette voie.

La communication avec les membres du Conseil exécutif et les délégations permanentes s'est améliorée grâce à l'envoi de messages électroniques signalant la publication de nouveaux documents et à l'organisation de réunions d'information participatives. Plusieurs projets visant à faciliter les travaux du Conseil exécutif seront mis en œuvre au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

Difficultés/défis

Il convient de noter que l'ordre du jour du Conseil exécutif a été particulièrement chargé au cours de l'exercice biennal (66 points pour la session 171 EX, 63 pour la session 172 EX), tandis que le nombre de jours impartis pour chaque session est demeuré identique. Cette situation a eu des répercussions notables sur le budget dont dispose SCX pour la documentation et l'assistance temporaire.

B. DIRECTION**Cabinet du Directeur général (ODG)**

108. Au cours de l'exercice biennal considéré, le Cabinet du Directeur général (ODG) a continué de s'acquitter de ses principales fonctions et tâches, notamment la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'Organisation, le renforcement des relations avec les États membres et le système des Nations Unies et l'amélioration de la visibilité de l'Organisation, en particulier dans les domaines d'action prioritaires. Ces diverses tâches ont été exécutées en coopération étroite avec les secteurs de programme, les services centraux et les organes décentralisés de l'Organisation.

Réalisations d'ODG

Organisation régulière de réunions du Collège des ADG et de la Direction générale et amélioration de la synergie entre les deux, ce qui a conduit à une rationalisation de la manière dont sont prises les décisions et engendré un sens accru de la responsabilité collégiale.

Conseils fournis aux secteurs de programme et aux services centraux quant à la façon d'aborder les questions revêtant un caractère prioritaire.

Organisation et suivi efficaces des réunions bilatérales et des visites officielles du Directeur général grâce à une implication plus directe des organes décentralisés dans l'exécution de ses engagements.

Meilleure diffusion des messages du Directeur général et de sa position sur des questions politiques de portée mondiale, notamment dans les secteurs clés du programme.

Service d'évaluation et d'audit (IOS)

109. Le Service d'évaluation et d'audit (IOS) constitue un mécanisme de contrôle global qui a pour fonctions l'audit interne, l'évaluation, l'investigation et d'autres formes d'appui à la gestion, le but étant d'évaluer et de renforcer l'efficacité et l'efficience des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance de l'UNESCO. Il a pour mission de donner l'assurance objective que les programmes et les plans sont exécutés de manière efficace, que l'information stratégique en matière de gestion est fiable et fournie en temps voulu et que l'on s'attache à améliorer sans cesse les méthodes et procédures pour que les activités de l'UNESCO gagnent en qualité. Par ses fonctions et sa structure, IOS est indépendant des principaux dispositifs de contrôle et de reddition de comptes et relève directement du Directeur général.

Réalisations d'IOS

Un modèle de risque a été établi et utilisé pour déterminer l'ordre de priorité des audits hors Siège. L'évaluation des risques à l'échelle de l'Organisation a été centrée dans un premier temps sur la réponse aux situations d'urgence. Elle sera étendue à d'autres domaines en 2006. IOS a participé à divers comités de direction où il a fourni des informations sur les risques existants et leur surveillance. Des rapports d'évaluation et d'audit faisant état des risques observés ont été communiqués au Directeur général.

Les résultats des activités d'IOS ont été mis à profit par la Direction pour améliorer l'exécution des programmes et les processus opérationnels de l'UNESCO : le réexamen de SISTER par IOS a permis de déterminer les adaptations qui pourraient être apportées à cet outil ; le Directeur général a décidé de mettre fin progressivement au Projet de suivi des acquis scolaires (évaluation des axes d'action) ; l'UNESCO s'est engagée à veiller à la qualité des publications (évaluation de la qualité des matériels) et à améliorer les contrôles financiers hors Siège (audits des bureaux hors Siège) ; le Directeur général a mis sur pied un groupe de travail chargé d'examiner l'action de l'UNESCO dans les situations d'urgence et d'après-conflit (évaluation du Programme d'éducation d'urgence et de reconstruction) ; il a décidé de faire de l'éducation préventive contre le VIH/sida une des trois grandes initiatives du 33 C/5 (évaluation VIH/sida).

Des outils d'auto-évaluation touchant les questions administratives ont été conçus et diffusés.

Le 33 C/3, Rapport du Directeur général sur l'exécution du programme et du budget pour l'exercice biennal 2002-2003, a été achevé et affiché sur l'Internet pour une diffusion la plus large possible.

Des fonctionnaires du Siège (250) et des bureaux hors Siège (150) ont formé des vérificateurs des comptes et des évaluateurs (notamment à l'auto-évaluation). Cinq personnes originaires d'Afrique australe ont participé au programme de bourses d'IOS, d'une durée de six mois, afin de recevoir une formation pratique à l'évaluation et à la vérification des comptes. IOS a engagé des stagiaires originaires d'Afrique qui étudient en France.

Conformément à la tranche 2004-2005 du Plan de travail à moyen terme en matière d'évaluation pour 2002-2007 (165 EX/19, annexe II), des plans d'évaluation ont été établis et des évaluations détaillées menées en conséquence.

Il a été procédé à 29 évaluations de programmes, à 17 évaluations de bureaux hors Siège, à 36 audits hors Siège et à 10 audits au Siège, et des rapports sur les risques observés ont été communiqués au Directeur général. Depuis la création d'IOS en 2001, tous les bureaux hors Siège font l'objet d'au moins un audit. Les cas d'irrégularités financières présumées ont fait l'objet d'enquêtes. Trente-deux rapports d'audit ont fait état de sommes d'argent à récupérer, d'un montant total de 848.000 dollars, dont 96.000 avaient été remboursés à l'UNESCO à la fin de 2005.

À la fin de 2005, il a été procédé à une évaluation interne de la qualité des opérations d'audit.

Un mécanisme de suivi de l'application des recommandations issues des audits et des évaluations a été instauré. Des logiciels ont été sélectionnés à cette fin, qui sont utilisés depuis janvier 2006. L'application de l'ensemble des recommandations contenues dans les rapports d'audit publiés entre 2001 et 2005 a fait l'objet d'un suivi régulier. Ont été prises en compte 4.500 recommandations contenues dans plus de 90 rapports d'audit. Les résultats de ce suivi constituent un outil précieux pour la Direction lorsqu'elle détermine s'il convient ou non d'autoriser un bureau à recevoir le système FABS.

IOS a conçu un nouveau cadre d'obligation redditionnelle (le tableau de délégation de pouvoirs/obligation redditionnelle à l'échelle de l'Organisation) et a rédigé une note conceptuelle sur les accords de performance et l'évaluation de la performance.

Difficultés/défis

Certains bureaux et services au Siège font preuve de lenteur dans l'application des recommandations contenues dans les rapports d'audit et d'évaluation.

Il faut diffuser les principaux enseignements de l'évaluation et collaborer avec les équipes de gestion en vue de les aider à prendre les mesures nécessaires pour régler les principaux problèmes soulevés dans les évaluations.

Il faut faire valoir l'importance des évaluations, afin que l'évaluation soit intégrée aux pratiques de bonne gestion.

Il faut développer plus avant les principes de l'obligation redditionnelle qu'illustrent les documents EX/4 et C/3, afin que les résultats escomptés, ainsi que des indicateurs de performance/gestion soient fixés dans les plans de travail et servent de base pour le suivi de l'exécution des activités et l'établissement de rapports en rendant compte.

La Direction doit prendre en charge la gestion des risques.

Il faut ramener le cycle d'audit des bureaux hors Siège de quatre à trois ans.

Il faut mettre la dernière touche à la conception d'un modèle de risque adapté au Siège pour application dans le 33 C/5.

La Direction doit encore surmonter de nombreuses difficultés, puisqu'elle a pour responsabilité de régler les nombreux problèmes révélés par les activités d'évaluation et d'audit, dont le détail figure dans le document intitulé « La mise en œuvre de la stratégie du Service d'évaluation et d'audit en 2004-2005 : Rapport annuel 2005 » (174 EX/29).

Affaires juridiques (LA)

110. LA assure des services pour (i) la Conférence générale ; (ii) le Conseil exécutif ; (iii) les présidents de la Conférence générale et du Conseil exécutif ; (iv) différentes réunions organisées par l'UNESCO ; (v) les commissions et comités de la Conférence générale et du Conseil exécutif. Les conseils juridiques dispensés ont concerné la formulation de décisions et résolutions et la mise au point finale des instruments juridiques. Les prestations de LA ont porté en particulier sur des questions juridiques en rapport avec l'application et l'interprétation de l'Acte constitutif, les textes statutaires et réglementaires de l'Organisation et leurs modifications, le statut juridique et les privilèges et immunités de l'Organisation, la conclusion et l'application d'accords avec des États membres ou d'autres organisations, ou encore des contrats se rapportant à l'exécution du programme de l'UNESCO en général.

Réalisations de LA

LA a joué un rôle actif dans l'élaboration de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, de la Convention internationale contre le dopage dans le sport et de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme.

LA a fourni des conseils quant aux procédures à suivre lors de la rédaction du texte des déclarations et d'autres instruments normatifs qui ont été adoptés par la Conférence générale à sa 33^e session. Le portail de l'UNESCO comporte désormais un site qui permet de consulter plus facilement les déclarations et autres instruments normatifs.

En outre, LA a fourni de nombreux avis juridiques à la Conférence générale (en particulier au Groupe de travail ad hoc sur les relations entre les trois organes de l'UNESCO) et au Conseil exécutif.

Les bases de données de LA ont été regroupées, ce qui a permis une amélioration de ses outils de classification et de recherche interne. On a donc pu procéder à des vérifications plus précises des quelque 600 projets de contrat ou d'accord conclus par l'Organisation au cours de l'exercice biennal.

LA a également continué à défendre les intérêts de l'Organisation en la protégeant contre toute utilisation non autorisée de son nom et de son emblème. Une assistance juridique a été fournie aux secteurs et aux services centraux, en particulier ADM, BFC et HRM, pour la rédaction ou la mise à jour du Manuel de l'UNESCO, des accords de Siège et des circulaires administratives.

Difficultés/défis

LA doit continuer à offrir des prestations de haute qualité avec des ressources humaines insuffisantes, tout en faisant face à une demande de services accrue.

C. DÉCENTRALISATION

Gestion et coordination des unités hors Siège (BFC)

111. BFC est chargé de piloter la mise en œuvre de la stratégie de décentralisation et de veiller au bon fonctionnement du réseau décentralisé. Il existe 27 bureaux multipays, 22 bureaux nationaux, deux bureaux de liaison (Genève et New York), un centre (CEPES) et 12 bureaux régionaux - dont 10 implantés dans des bureaux multipays, un dans un bureau national, le dernier étant celui de Venise - soit un total de 53 unités pour le réseau hors Siège décentralisé. Les objectifs de BFC pour 2004-2005 étaient les suivants : (i) donner son avis au Directeur général et aux hauts responsables sur la mise en œuvre et le peaufinage de la stratégie de décentralisation de l'Organisation ; (ii) prendre part à la procédure de recrutement des directeurs/chefs et des attachés d'administration des bureaux hors Siège et leur fournir un soutien ainsi qu'une formation appropriée pour optimiser leurs capacités de gestion ; (iii) assurer la liaison quotidienne avec les bureaux hors Siège et faciliter l'exécution des programmes décentralisés ; (iv) servir de point focal, à l'UNESCO, pour la sécurité sur le terrain et assumer la responsabilité de la mise en œuvre globale de la politique de sécurité du personnel hors Siège ; servir également de point focal pour les actions menées par l'UNESCO en vue d'intervenir rapidement dans les situations d'après-conflit et d'après-catastrophe.

Réalisations

Un rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de décentralisation a été présenté au Conseil exécutif (document 171 EX/6) et à la Conférence générale (document 33 C/25) à sa 33^e session. Il portait sur les enseignements tirés après six années d'exécution de la stratégie, les mesures prises pour remédier aux insuffisances et l'évolution envisagée pour la stratégie de décentralisation en termes de budget et de personnel. Le rapport s'appuyait sur les travaux de l'Équipe spéciale sur la décentralisation et les évaluations conduites par IOS.

BFC et HRM ont organisé différentes modalités de formation, d'encadrement et de promotion du travail d'équipe à l'intention du personnel hors Siège dans plus de 15 bureaux, en particulier lors de la nomination de nouveaux directeurs.

Un module de formation interne visant à donner au personnel des bureaux hors Siège une vue d'ensemble de l'UNESCO a été élaboré et testé en coopération avec HRM. Il sera généralisé en 2006-2007.

BFC a également apporté un soutien direct à certains bureaux hors Siège afin de les aider à donner suite aux recommandations contenues dans l'audit d'IOS et à mettre en place les procédures administratives et financières appropriées.

En liaison avec BSP et les secteurs, BFC a facilité la participation des bureaux hors Siège à la programmation conjointe des Nations Unies par pays.

BFC a contribué à la mise en place d'antennes opérationnelles au Libéria et en Sierra Leone, ainsi qu'aux préparatifs pour l'établissement d'une antenne de l'UNESCO au Soudan.

BFC a coordonné, vers la fin de l'exercice biennal, la réponse opérationnelle de l'UNESCO aux besoins de relèvement et de reconstruction après la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien (décembre 2004) et contribué de façon analogue à l'intervention de l'Organisation après le tremblement de terre en Asie du Sud (octobre 2005).

Grâce à des fonds supplémentaires approuvés par le Conseil exécutif à ses 169^e et 170^e sessions (décisions 169 EX/6.5 et 170 EX/7.8), les exigences en matière de sécurité et de sûreté hors Siège ont été prises en compte conformément aux Normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS) et aux Normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile (MORSS).

Difficultés/défis

L'un des défis consistera à trouver le moyen d'assurer une présence et une action efficaces de l'UNESCO au niveau de tous les pays couverts par les bureaux multipays, afin de participer activement à la programmation conjointe par pays des Nations Unies et de jouer un rôle de premier plan dans les approches sectorielles conçues par les pays dans les domaines de compétence de l'Organisation. D'autres moyens d'assurer la présence de l'UNESCO sont actuellement mis en place et seront étendus par la suite en coordination avec d'autres institutions des Nations Unies.

Les infrastructures techniques de certains pays accueillant un bureau multipays ne permettent toujours pas de recourir pleinement aux moyens de communication électroniques pour la mise en œuvre des programmes et l'administration. DIT envisage actuellement plusieurs solutions pour atténuer ce problème.

Bureaux hors Siège

112. Les bureaux hors Siège constituent les instruments d'exécution du programme aux niveaux national et régional. Ils sont, rappelons-le, au nombre de 53, et comprennent des bureaux régionaux, des bureaux multipays, des bureaux nationaux et un centre.

Réalisations des bureaux hors Siège

Les contributions des bureaux hors Siège sont de trois types distincts : (i) Analyse d'ensemble pour les pays de différents groupes ; (ii) Présentation d'exemples ; (iii) Communications aux secteurs. Les évaluations d'ensemble des pays des différents groupes ont été rassemblées dans le document 174 EX/4 Addendum. Les exemples utilisés par les bureaux hors Siège pour mettre en évidence les réussites, sont présentés sur le site Web consacré au 174 EX/4 - 34 C/3. Ces exemples couvrent les points suivants :

- titre de l'action/activité/intervention ;
- explication du choix de l'action/activité/intervention ;
- antécédents et description ;
- résultats escomptés ;
- indicateurs de performance ;
- résultats atteints ;
- principales raisons de la réalisation ou de la non-réalisation des résultats escomptés ;
- observations sur le point de savoir si les réalisations peuvent être reproduites ailleurs.

Les bureaux hors Siège ont également soumis directement aux secteurs concernés des communications relatives à la mise en œuvre et aux réalisations des différents programmes. Ces informations ont ensuite été utilisées par les secteurs pour compléter les rubriques concernant les axes d'action ainsi que les évaluations d'ensemble effectuées par les ADG respectifs.

SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION

A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (BSP)

113. Le Bureau de la planification stratégique (BSP) a poursuivi la réforme de la programmation de l'Organisation grâce, entre autres, aux dispositions suivantes : le projet de 33 C/5 a été conçu de façon à mettre davantage l'accent sur la programmation axée sur les résultats, en formulant de façon plus précise les cinq priorités principales et en assurant une plus grande concentration des ressources du programme, en élargissant l'action intersectorielle, en développant les démarches en partenariat et en intégrant les besoins de l'Afrique, des PMA, des femmes et des jeunes dans toutes les activités. La démarche axée sur les résultats a été renforcée par l'introduction, dans chaque grand programme et pour chaque axe d'action, d'un ensemble de résultats escomptés, d'indicateurs de performance et d'indicateurs de référence, devant être également appliqués aux plans de travail. Afin d'encourager le recours aux méthodes de RBM, une équipe de formateurs spécialisés a organisé des ateliers de formation au Siège et hors Siège. Lors de l'élaboration du 33 C/5, BSP a veillé à la mise en œuvre du nouveau cycle de gestion du programme, y compris les consultations au niveau des régions et des groupes de pays, les cadres stratégiques sectoriels, les matrices d'allocation des ressources et les comités d'examen du programme avec la participation conjointe du Siège et des unités hors Siège. BSP a assuré le suivi, par le biais de SISTER, de l'exécution des plans de travail pour l'exercice biennal 2004-2005. BSP a également continué de mettre au point des orientations, le suivi de l'exécution du programme et des formations pour l'intégration des activités intéressant les femmes et les jeunes ; il a en outre promu l'aide aux PMA et pour une culture de la paix. BSP a accru la participation de l'UNESCO aux activités du système des Nations Unies et programmes interinstitutions par le biais du CCS et du GNUD, assurant du même coup la prise en compte des objectifs et priorités de l'Organisation dans le document final du Sommet mondial de 2005, et a favorisé l'intégration progressive des orientations de l'UNESCO dans les

activités de programmation à l'échelon des pays, facilitée par de nouvelles formations visant à renforcer les capacités du personnel à ces fins, notamment sur le terrain. BSP a aussi coordonné les activités de l'Organisation consacrées au dialogue entre les cultures et les civilisations, en mettant en œuvre la nouvelle stratégie à trois volets axée sur les activités régionales et sous-régionales, des orientations thématiques particulières et une large participation des parties prenantes.

Réalisations de BSP

Ces réalisations comprennent : la préparation/l'élaboration : (i) des éléments de programme du 33 C/5 ; (ii) des quatre rapports statutaires (documents EX/4 Partie I) du Directeur général sur l'exécution du 32 C/5, avec des contributions des secteurs de programme, bureaux et unités hors Siège ; (iii) de rapports de suivi et d'analyses à l'intention du Directeur général et de la direction faisant ressortir les tendances marquantes de l'exécution du programme et indiquant les domaines susceptibles d'améliorations ; (iv) de programmes complets de formation/encadrement pour la formulation des résultats et des indicateurs de performance dans le cadre du système de programmation et de gestion axées sur les résultats (RBM) de l'Organisation, à la fois au Siège et sur le terrain (641 membres du personnel formés dans le cadre d'une trentaine d'ateliers), pour le renforcement des capacités en matière d'activités de programmation à l'échelon des pays par les équipes de pays des Nations Unies (210 membres du personnel sur trois sites), ainsi que d'une formation à l'intégration de la problématique homme/femme regroupant 335 participants dans le cadre de trois ateliers et rendue obligatoire par le Directeur général pour l'ensemble du personnel.

BSP a continué d'assurer la gestion et le développement de SISTER et a contribué aux préparatifs d'une refonte du système. Une formation conjointe à FABS a été dispensée au personnel au Siège et hors Siège.

Le plus grand Forum des jeunes jamais organisé, portant sur le dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples, s'est tenu peu avant la 33^e session de la Conférence générale.

Étant donné le rôle d'institution chef de file de l'UNESCO, BSP a assuré l'élaboration du rapport d'examen à mi-parcours, à l'intention du Secrétaire général des Nations Unies, des activités menées dans le cadre de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010).

Les organes directeurs ont approuvé l'élaboration de nouvelles politiques régissant les instituts et centres de l'UNESCO de catégorie 1 et 2, ainsi que de politiques relatives aux prix UNESCO ; le champ thématique et l'approche régionale de l'action liée au dialogue ont été élargis. En ce qui concerne cette dernière, le partenariat Mondialogo a été consolidé grâce au succès de son Concours scolaire et de son Prix des sciences de l'ingénieur visant à encourager les échanges interculturels concrets.

La participation aux processus interinstitutions a été renforcée et des contributions ont été apportées à l'élaboration de documents stratégiques essentiels, tels que l'Examen stratégique et la Stratégie de l'EPT pour 2005-2015, ainsi qu'au SMSI.

Difficultés/défis

Les défis seront les suivants : garantir une large adhésion à l'approche de la gestion axée sur les résultats ; assurer l'introduction sans heurts de la version remaniée de SISTER ainsi que son application harmonieuse par la majorité des spécialistes du programme afin de renforcer le suivi et les rapports ; mettre l'UNESCO en position de contribuer efficacement aux activités de programmation à l'échelon des pays et développer les documents de programmation de l'UNESCO au niveau des pays.

B. Élaboration du budget et suivi de son exécution (BB)

114. Le Bureau du budget (BB) rend compte au Directeur général. Sa mission consiste essentiellement à fournir des avis et une assistance au Directeur général, aux secteurs, aux bureaux et aux unités hors Siège sur toutes les questions ayant des incidences budgétaires et, notamment : (i) à élaborer, conjointement avec le Bureau de la planification stratégique (BSP), le Programme et budget biennal de l'Organisation (C/5) ; (ii) à suivre et analyser l'exécution financière des activités de programme financées au titre du Programme ordinaire et par des ressources extrabudgétaires ; (iii) concevoir, améliorer et diffuser des outils plus conviviaux pour l'élaboration des rapports afin de faciliter les processus décisionnels ; (iv) contrôler la gestion budgétaire des dépenses de personnel et rendre compte périodiquement aux organes directeurs de la gestion budgétaire des activités de programme.

Réalisations de BB

Les principaux objectifs présentés ci-dessus ont tous été réalisés : (i) le Programme et budget pour 2006-2007 (33 C/5) a été élaboré, examiné et adopté par la Conférence générale à sa 33^e session ; (ii) des rapports de suivi et des recommandations régulières ont été élaborés et examinés par le Comité du budget et des finances et le Collège des ADG ; (iii) dans le cadre de l'extension de FABS aux bureaux hors Siège, des tableaux mensuels récapitulatifs concernant l'exécution du budget sont actuellement fournis aux secteurs de programme et aux bureaux hors Siège afin de mettre en évidence les tendances en matière d'engagements et de dépenses budgétaires ; (iv) des rapports ont été régulièrement présentés à chaque session du Conseil exécutif.

Difficultés/défis

Compte tenu de la dépendance de plus en plus grande à l'égard des fonds extrabudgétaires, des efforts persistants devront être faits pour assurer le recouvrement satisfaisant auprès des donateurs des dépenses d'appui à la mise en œuvre des projets et veiller à ce que les données relatives aux ressources du Programme ordinaire et aux ressources extrabudgétaires soient intégrées, significatives et succinctes, de façon à constituer un outil de gestion utile.

C. Relations extérieures et coopération (ERC)

115. Le Secteur des relations extérieures et de la coopération (ERC) a accru ses efforts pour : (i) consolider les relations de l'Organisation avec ses États membres et Membres associés, ainsi qu'avec les missions permanentes d'observation auprès de l'UNESCO ; (ii) améliorer la coordination avec l'Organisation des Nations Unies ainsi que ses institutions, programmes, fonds et organes spécialisés, de même qu'avec d'autres organisations intergouvernementales et ONG internationales ; (iii) renforcer la coopération avec les sources de financement extrabudgétaires.

Réalisations

Relations avec les États membres

La coopération avec les États membres a été renforcée, y compris aux niveaux régional et sous-régional.

Des relations plus étroites ont été établies avec les délégations permanentes et les groupes d'États membres constitués à l'UNESCO grâce à l'organisation régulière de réunions d'information thématiques ou sectorielles.

De nouveaux progrès sur la voie de l'universalité de l'UNESCO : Brunéi Darussalam est devenu le 191^e État membre de l'Organisation (17 mars 2005) ; des facilités d'observateur ont été octroyées à Singapour et les discussions concernant l'adhésion de ce pays sont en cours ; des contacts ont été noués avec le Liechtenstein pour explorer la possibilité d'une association avec l'UNESCO.

Commissions nationales pour l'UNESCO

La structure et le contenu des réunions statutaires ont été rationalisés et la participation des commissions nationales aux activités de programme essentielles (telles que l'EPT, la DEDD, la stratégie pour la philosophie, le SMSI ou l'Alliance globale pour la diversité culturelle) a été encouragée, amenant les commissions nationales à prendre part de manière plus proactive et mieux informée à la planification et à l'exécution du programme.

Les capacités opérationnelles des commissions nationales en matière d'activités de sensibilisation efficaces et efficaces ont été renforcées grâce à : (i) un effort de renforcement des capacités plus soutenu à l'échelon régional et au niveau des groupes de pays ; (ii) l'accès à une plus large gamme d'outils et de services fondés sur les TIC conformément à la stratégie globale de communication de l'UNESCO.

La coopération, le travail en réseau et le partage des connaissances, aux niveaux régional et transrégional, entre les commissions nationales, les réseaux hors Siège et les décideurs nationaux ont été consolidés grâce au renforcement des capacités des commissions nationales en matière de TIC et de communication.

Partenariats

Le partenariat avec les représentants élus (parlementaires, associations de maires, autorités locales et municipales, représentants élus de la société civile) a été consolidé et étendu en vue d'une contribution plus importante aux priorités du programme de l'UNESCO, notamment la ratification des conventions internationales, la tenue de conférences interparlementaires sur les thèmes prioritaires de l'Organisation (tels que l'EPT, les conventions internationales relatives à la culture, la promotion des droits de l'homme et de la démocratie), grâce à la signature d'un accord de coopération avec Cités et Gouvernements Locaux Unis (la plus importante organisation mondiale regroupant des villes) et la mise en place d'un réseau de points focaux parlementaires pour l'UNESCO dans les parlements nationaux en collaboration avec l'Union interparlementaire.

Le soutien apporté au mouvement des clubs UNESCO a permis de renforcer les liens avec la société civile et d'accroître la visibilité des programmes de l'UNESCO dans les États membres.

Les relations formelles d'association avec la FMACU (Fédération mondiale des associations, centres et clubs UNESCO), qui a été relancée avec l'aide de l'UNESCO, ont été reprises pour une période transitoire de deux ans.

La Fédération arabe des clubs UNESCO a été créée avec pour objectif de développer et de stimuler le mouvement des clubs UNESCO dans la région.

Organisations internationales non gouvernementales (ONG)

Les modalités de coopération avec les organisations non gouvernementales ont été améliorées grâce aux mesures suivantes : (i) la désignation de points focaux dans les secteurs de programme ; (ii) le renforcement des capacités du Comité de liaison ONG-UNESCO ; (iii) la mise en place d'une coopération régulière entre les ONG nationales et les commissions nationales pour l'UNESCO.

La coopération avec les ONG et les fondations entretenant des relations officielles avec l'UNESCO s'est poursuivie et un certain nombre de nouvelles organisations ont été admises aux relations opérationnelles.

La Maison des ONG a été établie dans les locaux de l'UNESCO afin d'accueillir un certain nombre d'ONG majeures œuvrant dans les domaines de compétence de l'Organisation (avec l'appui du Comité du Siège).

Systeme des Nations Unies

La coopération avec l'Organisation des Nations Unies (y compris ses programmes, fonds, commissions et divers organes) et d'autres institutions spécialisées a été renforcée en vue d'accroître la cohérence des programmes, les synergies et la complémentarité grâce, notamment, à des rapports réguliers au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi qu'à une participation active aux réunions de coordination (telles que celles du CCS).

Organisations intergouvernementales (OIG)

Des relations de travail étroites ont été maintenues avec les OIG interrégionales, ainsi que les groupes interrégionaux d'États membres à l'UNESCO (Commonwealth, Francophonie, Groupe des 77, groupe des non-alignés, pays russophones, ASEAN) grâce à la participation aux réunions et conférences de leurs organes directeurs ainsi qu'à l'organisation de réunions ou d'activités conjointes dans des domaines d'intérêt commun (avec la coopération des secteurs de programmes).

Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires

Les relations avec les sources de financement extrabudgétaires continuent d'évoluer de manière satisfaisante, avec pour résultat un renforcement de l'impact et de la portée des activités et des programmes de l'UNESCO. Les tendances observées en 2004-2005 peuvent se résumer comme suit : (i) les contributions de la plupart des donateurs traditionnels de l'UNESCO restent stables ; (ii) les efforts pour diversifier les sources de financement ont été plutôt concluants, notamment en ce qui concerne les sources de financement gouvernementales « non traditionnelles » et le secteur privé ; (iii) des évolutions positives ont été constatées en ce qui concerne la Commission européenne et certains fonds d'affectation spéciale multidonateurs des Nations Unies.

Le volume et le détail des contributions extrabudgétaires reçues par l'UNESCO au cours de la période couverte par le rapport (2004-2005) seront disponibles après la clôture des comptes à la fin du mois de février 2006.

Difficultés/défis

Il conviendrait de travailler au renforcement d'une culture du travail fondée sur les technologies de l'information afin d'améliorer l'accès des commissions nationales aux informations que l'UNESCO met à leur disposition.

Les ressources disponibles devraient être davantage optimisées pour répondre à la demande croissante des commissions nationales en matière de renforcement des capacités.

Il faudrait mobiliser les ONG aux échelons national et régional pour associer davantage les communautés scientifique et intellectuelle aux activités de l'Organisation au niveau national.

Il conviendrait d'améliorer la coordination interne, y compris entre les deux bureaux de liaison, afin d'éviter les chevauchements ou les doublons dans les relations avec le système des Nations Unies.

Il est nécessaire de mettre en place une stratégie globale concernant les ressources extrabudgétaires. De nombreux efforts ont déjà été déployés en ce sens en 2005, ouvrant ainsi la voie à une révision complète des principales politiques et procédures relatives aux activités extrabudgétaires de l'UNESCO.

D. Gestion des ressources humaines (HRM)

116. HRM a fourni des services d'un plus grand professionnalisme dans la fonction des ressources humaines, en s'attachant à la planification stratégique, aux grandes orientations et au conseil, ainsi qu'au renforcement de la performance globale de l'Organisation. En particulier, HRM s'est concentré sur : (i) la mise en place d'un cadre complet d'orientation en matière de ressources humaines, (ii) l'amélioration de la performance de l'Organisation, y compris celle de la communication interne sur les questions de ressources humaines, ainsi que la rationalisation et la simplification des procédures en la matière, et (iii) le traitement de la question de la répartition géographique du personnel.

Réalisations

Le cadre directeur en matière de ressources humaines, qui comprend 10 nouvelles politiques, telles que la politique d'évaluation des performances, la politique de formation et de développement et la politique de recrutement, a été achevé et son application a démarré. Une stratégie à moyen et à long terme relative à la dotation en personnel (2005-2010) a été élaborée et approuvée par le Conseil exécutif à sa 171^e session et la Conférence générale à sa 33^e session.

En 2004-2005, le niveau du recrutement est resté très élevé, avec 210 nominations à des postes du cadre organique et de rang supérieur. La répartition géographique du personnel s'est améliorée au cours de la période avec 162 États membres (85 %) aujourd'hui représentés à l'UNESCO.

En 2004-2005, HRM a également mis en œuvre un très important programme de formation dans toute l'Organisation. Sur un budget total de 6 millions de dollars, 4 millions ont été affectés à des activités de formation du personnel, pour améliorer les compétences professionnelles, administratives et de gestion au Siège et hors Siège. Quelque 2 millions de dollars ont été attribués aux secteurs/bureaux et aux unités hors Siège pour couvrir leurs besoins de formation spécifiques.

Par ailleurs, un examen approfondi du plan d'action pour la Caisse d'assurance-maladie (CAM) et du dispositif de traitement des demandes de remboursement de frais médicaux a été effectué, et, depuis le 1^{er} janvier 2006, une compagnie d'assurance extérieure, traite toutes les demandes avec une efficacité renforcée.

L'étude de faisabilité sur le futur système d'information sur les ressources humaines de l'UNESCO a été achevée et un prestataire désigné.

Difficultés/défis

Le problème, déjà identifié dans le 33 C/3, reste d'assurer la mise en œuvre effective des diverses politiques, actualisées ou nouvelles, relatives aux ressources humaines.

E. Administration, entretien et rénovation des bâtiments du Siège

Coordination et soutien administratifs (ADM)

117. Le Secteur de l'administration (ADM) a pour mission générale de faire en sorte que les activités de l'UNESCO reçoivent le soutien organisationnel, logistique et administratif nécessaire dans les domaines des finances, des systèmes d'information et des services généraux et logistiques.

Réalisations

Lancement de la première série de tableaux de délégation de pouvoirs et d'obligation redditionnelle (TAA) à l'échelle de l'Organisation sur les procédures de gestion essentielles.

Évaluation, actualisation et rationalisation des politiques, procédures et processus administratifs, pour assurer leur compatibilité avec le TAA et leur conformité avec toutes les décisions et résolutions pertinentes des organes directeurs de l'UNESCO.

Lancement de l'initiative SCORE (renforcer l'orientation client) en vue d'introduire une approche axée sur le client dans la prestation de services de soutien administratif, et d'aligner ceux-ci sur les meilleures pratiques appliquées dans les autres organisations.

Difficultés/défis

La viabilité et, à terme, le développement des réalisations ci-dessus restent un défi.

Comptabilité et contrôle financier (ADM/DCO)

118. La Division du Contrôleur financier a pour mission de veiller à ce qu'il existe des systèmes de gestion et de rapports financiers adéquats et intégrés pour toutes les ressources financières gérées par l'Organisation.

Réalisations

Amélioration du système de rapports financiers : (i) établissement de comptes trimestriels ; (ii) comptes intérimaires pour 2004 clôturés dans les délais réglementaires ; (iii) rapports trimestriels sur le risque et la performance des placements ; (iv) contrôle trimestriel du budget consacré aux voyages et établissement de rapports sur les écarts constatés.

Amélioration de la sécurité et de l'efficacité de la gestion financière : (i) paiements entièrement électroniques au Siège ; (ii) nouvel outil de gestion des comptes bancaires.

Renforcement des contrôles internes : (i) taux d'erreur de 0,1 % s'agissant de l'exhaustivité et de l'exactitude des données des rapports financiers au Siège ; (ii) réexamen des procédures dans les bureaux hors Siège.

Modernisation de la comptabilité financière, 98 % des bureaux hors Siège, 66 % des instituts et 85 % des projets enregistrant directement leurs réservations de fonds dans le système FABS.

Actualisation des politiques et procédures relatives aux voyages et inscription de ces dernières dans un tableau de délégation de pouvoirs et d'obligation redditionnelle (TAA) exhaustif.

Difficultés/défis

Améliorer les rapports sur les ressources financières extrabudgétaires.

Systèmes informatiques et télécommunications (ADM/DIT)

119. La Division des systèmes informatiques et des télécommunications a pour mission de fournir une gamme complète de services de TIC à l'Organisation, tant au Siège qu'hors Siège.

Réalisations

Extension d'une solution financière SAP simplifiée à 30 bureaux hors Siège représentant plus de 90 % des réservations de fonds des bureaux hors Siège enregistrées directement dans FABS (non compris le Brésil), et formation de quelque 70 membres du personnel.

Formation d'informaticiens du Siège et d'unités hors Siège (11 bureaux hors Siège et un institut) à FABS et à d'autres aspects des TI, notamment le site Internet de l'UNESCO, CDS/ISIS et IDAMS.

Transfert automatique des données concernant les opérations de réservation de fonds du Bureau de l'UNESCO à Brasilia, en vue de préparer la synchronisation et l'intégration futures des opérations financières de ce Bureau.

Passage à la version SAP Enterprise R/3 4.7.

Simplification des interfaces utilisateurs finals avec SAP (par exemple, pour la création de réquisitions d'achat ou l'enregistrement de nouveaux matériels).

Amélioration de l'archivage, du catalogage et de l'accès multilingue aux documents et publications de l'UNESCO, notamment grâce à (a) l'introduction d'une nouvelle application Internet (HERMES) qui permet aux unités hors Siège de transférer leurs documents électroniques directement dans la base de données en texte intégral des documents et publications de l'UNESCO, et (b) la numérisation, l'indexage et le catalogage rétroactifs des principaux documents et publications de l'UNESCO depuis 1946.

Lancement du projet « Histoire de l'UNESCO » à l'occasion du colloque international « 60 ans d'histoire de l'UNESCO » (Paris, novembre 2005).

Difficultés/défis

Il faut réexaminer et, le cas échéant, actualiser les mesures de sécurité et les méthodes d'exploitation.

Achats (ADM/PRO)

120. La Division des achats est chargée de l'approvisionnement en équipements et fournitures ainsi que de la gestion des stocks de l'Organisation. Elle joue également un rôle de soutien pour les achats et la passation de contrats décentralisés.

Réalisations

Actualisation des politiques et procédures relatives aux achats et inscription de ces dernières dans un tableau de délégation de pouvoirs et d'obligation redditionnelle exhaustif.

Formation et accompagnement individuel du personnel des bureaux hors Siège à l'appui du processus de décentralisation.

Standardisation plus poussée du mobilier, des fournitures de bureau et du matériel informatique ayant entraîné d'importantes économies.

Renforcement du contrôle des stocks de matériel durable de l'Organisation (y compris les œuvres d'art), grâce au module Asset Management de FABS récemment mis au point.

Difficultés/défis

Il faut renforcer et maintenir les capacités d'achat des unités décentralisées. Conclure des contrats de fourniture à long terme et utiliser un système de carte d'achat : deux éléments clés pour rationaliser l'achat d'équipements et de fournitures (pour les articles de faible valeur et d'usage courant, en particulier). Il faudrait étendre l'outil de gestion des stocks assistée par ordinateur aux bureaux hors Siège et aux instituts.

Conférences, langues et documents (CLD)

121. La Division des conférences, des langues et des documents fournit des services d'interprétation et assure la traduction, la composition, la reproduction et la distribution des documents. Elle utilise le système intégré de gestion des documents, qui couvre toute la chaîne de production.

Réalisations

Amélioration de la qualité des travaux de traduction confiés à l'extérieur, grâce à des systèmes de contrôle adéquats.

Recours accru aux technologies numériques pour le prépresse et l'impression, y compris POD (Impression à la demande).

Rationalisation de la séquence des tâches de recherche terminologique et de traduction afin de maximiser les bénéfices résultant de l'utilisation d'outils informatiques.

Difficultés/défis

Une séquence des tâches entièrement informatisée de l'auteur jusqu'au destinataire reste un défi.

Services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et des équipements

122. La Division du Siège est chargée de l'entretien des installations et des équipements techniques des bâtiments du Siège, du fonctionnement des services collectifs (électricité, chauffage, eau, etc.), des questions de sécurité et de sûreté, des services du courrier, de l'aménagement de l'espace, et de la mise en œuvre du Plan de rénovation du Siège.

Réalisations

Entretien et fonctionnement des installations et équipements techniques au Siège maintenus à un niveau acceptable grâce à l'emploi optimal des ressources disponibles.

Dispositifs de sécurité et de sûreté renforcés : (i) nouveaux dispositifs de sécurité testés avec succès pendant la 33^e session de la Conférence générale ; (ii) travaux de sécurité réalisés sur le site Miollis/Bonvin (notamment remplacement du circuit de vapeur à haute pression des installations de chauffage du bâtiment Bonvin, installation de détecteurs et d'alarmes incendie dans le bâtiment Miollis ainsi que d'extincteurs automatiques à eau dans le garage Miollis, rénovation des principaux ascenseurs de Bonvin).

Exécution en cours de la Phase 2 du Plan Belmont ; achèvement des travaux de rénovation dans l'aile jaune du bâtiment principal à Fontenoy.

Achèvement des études techniques et du travail préparatoire pour les prochaines étapes des travaux jusqu'en 2008.

Difficultés/défis

L'étude sur l'état des bâtiments Miollis/Bonvin a montré que la situation sur ce site n'était pas moins préoccupante que celle des bâtiments Fontenoy avant le début de la rénovation. En mai 2005, une commission spécialisée de la Préfecture de police a confirmé l'existence de problèmes de sécurité graves et urgents dans le bâtiment Bonvin. Les travaux les plus urgents touchent à la sécurité des personnes et des bâtiments et doivent être entrepris de façon absolument prioritaire. Le coût total des travaux de rénovation à effectuer sur ce site avait été estimé à 63,2 millions d'euros en septembre 2002. Les fonds correspondants n'ont toujours pas été réunis.

Il y a encore des problèmes à résoudre pour parvenir, au Siège, au niveau minimal requis de conformité avec les normes des Nations Unies, connues sous le nom de « Normes minimales de sécurité opérationnelle au Siège » (H-MOSS). Les mesures envisagées pour le Siège sont notamment les suivantes : renforcement de la sécurité et de la sûreté (contrôle d'accès, sûreté et sécurité des locaux, détection des explosifs, surveillance et préparation aux situations d'urgence biologique ou chimique), amélioration de la gestion des bâtiments et des biens (sécurité des locaux, entretien des systèmes d'alerte incendie et chimique, renforcement de l'infrastructure technique correspondante), y compris des mesures de détection, de surveillance et de prévention.

PARTIE II - SYNTHÈSE ET CONCLUSION

INTRODUCTION

123. **Rappel** : Par sa résolution 33 C/92, la Conférence générale a approuvé la recommandation du Groupe de travail ad hoc chargé d'examiner les relations entre les trois organes de l'UNESCO tendant à ce que le Directeur général tire parti de la synergie entre les documents EX/4 et C/3 pour faire en sorte que le projet de document C/3 puisse être mis à la disposition du Conseil exécutif à sa session de printemps suivant immédiatement la Conférence générale. Des efforts ont donc été faits pour mieux harmoniser les obligations relatives à la présentation des documents EX/4 et C/3. Il en est résulté le premier rapport mixte 174 EX/4 - 33 C/3 jamais établi par BSP et IOS. Ce document a été complété par une innovation consistant à mettre en ligne un rapport plus étoffé, par axe d'action. L'adresse du site Web sera disponible au milieu de mars 2006. La partie II du présent rapport examine le travail accompli par IOS pour vérifier l'information figurant dans le C/3. Elle examine aussi les questions plus générales ressortant de l'analyse de la mise en œuvre du programme de l'Organisation en 2004-2005, c'est-à-dire du document 32 C/5, telle qu'elle est décrite pour les secteurs et services dans la partie I. La partie II est divisée en trois sections : (i) Analyse des grandes questions relatives à la programmation et aux rapports ; (ii) Incidences sur la programmation et les rapports ; et (iii) Améliorations à apporter à la confection du C/3.

124. **Le processus de vérification** : Conformément au document 162 EX/6 du Conseil exécutif, intitulé *Propositions du Directeur général visant à renforcer le rapport sur les activités de l'Organisation*, un système a été conçu et mis en œuvre pour vérifier les informations fournies par les secteurs et services pour l'élaboration du document C/3. La démarche a consisté en premier lieu à vérifier que les activités décrites ont été effectivement menées à bien, ensuite à déterminer si elles ont donné lieu à des « résultats » et, enfin, à évaluer dans quelle mesure les résultats escomptés tels qu'ils sont indiqués dans le 32 C/5 au niveau de l'axe d'action ont été atteints, en demandant et en examinant tous les éléments empiriques pertinents.

125. **Échantillonnage et portée de la vérification** : Les échantillons d'axes d'action retenus pour la vérification ont été constitués par la méthode du sondage aléatoire stratifié pour faire en sorte que l'échantillon afférent à chaque grand programme comprenne au moins un axe d'action contribuant à la priorité principale du Secteur ; au moins un axe d'action comportant un projet phare explicitement assorti de résultats escomptés ; et un projet relevant de l'un des deux thèmes transversaux. En outre, les secteurs ont été invités à sélectionner deux autres axes d'action ou activités transversales, dont un qu'ils considéraient comme particulièrement réussi et l'autre comme l'ayant été beaucoup moins mais d'où l'on pouvait tirer des enseignements importants. Une unité relevant des secteurs d'appui ou des services centraux a été également sélectionnée. Au total, 26 éléments (25 axes d'action et un élément des secteurs d'appui et services centraux) ont été retenus pour la vérification. L'échantillon comporte donc plus d'éléments que les 12 retenus deux ans auparavant pour la vérification aux fins du 33 C/3.

ANALYSE DES QUESTIONS RELATIVES À LA PROGRAMMATION ET AUX RAPPORTS

Réalisations

126. **La gestion axée sur les résultats (RBM)** : La mise en œuvre de la RBM a continué de prendre de l'ampleur et de se perfectionner. Tous les résultats escomptés indiqués dans le 32 C/5 pour les secteurs du programme étaient également assortis d'indicateurs de performance, ce qui représente une nette amélioration par rapport au 31 C/5. Il convient de noter que, dans le 33 C/5, une amélioration supplémentaire a été apportée à la RBM, par l'adjonction d'indicateurs de

référence aux indicateurs de performance. Les informations soumises dans les formulaires par axe d'action/unité contenaient un certain nombre de bons résultats. Des améliorations restent néanmoins possibles, dans la mesure où il faudra que le personnel connaisse et maîtrise mieux la pratique de la RBM (voir plus loin).

127. **Meilleure description des services** : Comme il a été signalé dans le 33 C/3, les secteurs d'appui et services centraux ont amélioré la manière dont ils décrivent leur action sous l'angle de la prestation de services. L'idée de se décrire eux-mêmes en tant que « prestataires de services » est toujours bien admise.

128. **Présentation de rapports** : La majorité des membres du personnel se félicitent de ne plus avoir à présenter des informations que pour un rapport, contre deux auparavant, le EX/4 et le C/3. La majorité se félicite également du fait que les formulaires par axe d'action/unité les invitent à faire état de leurs résultats par référence aux résultats escomptés figurant dans le 32 C/5.

129. **Financement extrabudgétaire (EXBF)** : La valeur totale des projets extrabudgétaires pour 2004-2005 s'établit à plus de 594 millions de dollars des États-Unis, sur la base des dépenses effectives de 2004 et du budget pour 2005. Une bonne part de ce montant a trait aux activités menées au Brésil (voir 174 EX/21). Le montant exact des contributions extrabudgétaires reçues par l'UNESCO en 2005 ne sera connu qu'après la clôture des comptes, à la fin de février 2006, et figurera dans la version publiée du 34 C/3. Cela étant, au vu des indications reçues pour le projet de 34 C/3, les fonds extrabudgétaires jouent un rôle important dans la mise en œuvre des diverses activités. À titre d'exemple, dans le Secteur de l'éducation, les fonds extrabudgétaires continuent d'être très importants pour le renforcement des capacités de planification de l'EPT ; dans le Secteur des sciences exactes et naturelles, des fonds extrabudgétaires sont mobilisés pour les travaux entrepris/dirigés par la COI pour les systèmes d'alerte rapide aux tsunamis et autres catastrophes naturelles ; pour le Secteur des sciences sociales et humaines, le budget du programme MOST est à plus de 90 % d'origine extrabudgétaire ; pour le Secteur de la culture, le budget affecté à la priorité principale, à savoir promouvoir la diversité culturelle et le dialogue interculturel, comprenait plus de 2 dollars de fonds extrabudgétaires pour chaque dollar provenant du Programme ordinaire ; et dans le Secteur de la communication et de l'information, près de 3 millions de dollars des États-Unis de fonds extrabudgétaires ont été réunis pour les centres communautaires multimédias (CCM) créés/améliorés en Afrique, en Asie et en Amérique latine. L'ampleur de la contribution des fonds extrabudgétaires aux résultats obtenus dans les différents programmes est l'une des questions clés sur lesquelles il faudra se pencher en évaluant l'exécution du 31 C/4.

Difficultés/défis

130. **Les défis de la RBM** : Il ressort de la vérification effectuée que les entrées désignant des stratégies correspondaient à un mélange de rappels, de mécanismes d'exécution, de résultats escomptés et d'activités qui restent à mener. Les justifications données pour telle ou telle activité n'étaient pas toujours claires. Souvent, ce qui était en apparence un résultat escompté était en fait une activité que l'UNESCO devait entreprendre. Par ailleurs, les indicateurs de performance renvoient souvent à des activités telles que « nombre d'ateliers organisés » et non à des résultats escomptés. La difficulté la plus souvent rencontrée a trait au « renforcement des capacités ». L'équipe chargée du C/3 a rarement été en mesure de vérifier si des capacités avaient été effectivement renforcées, directement ou indirectement, par les différents ateliers de formation, faute d'indicateurs de référence. Un surcroît de formation du personnel s'impose donc, et est déjà en cours.

131. **Déficiences au niveau du suivi des programmes** : La question des déficiences au niveau du suivi des programmes a déjà été évoquée dans le 32 C/3, en ces termes « ... *aucun système institutionnalisé de suivi opérationnel des résultats n'était en vigueur au cours de l'exercice biennal 2000-2001 ... dans une très large mesure, le suivi opérationnel était laissé à la discrétion de chaque spécialiste de programme, ce qui signifie qu'une approche commune n'avait rien de systématique* ». Le 33 C/3 relevait également un problème de suivi, à savoir que « *les informations sur le suivi consignées dans SISTER n'ont représenté que 16 % des résultats escomptés pour les plans de travail introduits dans le système pour le 31 C/5* ». Pour le présent 34 C/3, sur près de 8.600 résultats escomptés introduits dans SISTER pour les plans de travail du 32 C/5, un tiers seulement ont donné lieu à des résultats obtenus, assortis d'observations pertinentes. SISTER rend effectivement davantage compte des résultats obtenus pour le 32 C/5 mais sans que cela constitue une base suffisante pour établir les rapports réglementaires. Il faut espérer qu'avec des politiques plus rigoureuses et des « conditions » mises au déblocage des fonds alloués, ainsi qu'avec la mise en service prochaine d'une version plus conviviale de SISTER, l'information introduite dans SISTER, y compris celle relative au suivi, s'améliorera quantitativement et qualitativement. Il convient toutefois de noter que SISTER est en train d'être rénové et son taux d'utilisation devrait augmenter. L'équipe chargée de la vérification s'est renseignée sur les pratiques de suivi adoptées pour les divers axes d'action. Il en ressort que le suivi est faible ou inexistant. De ce fait, dans la plupart des cas, l'information sur les activités et résultats des programmes doit être réunie en partant de zéro chaque fois qu'il faut établir un rapport. Cette constatation va dans le même sens que celle d'une étude pilote sur l'auto-évaluation menée par IOS en 2004 et 2005, à savoir que les secteurs ne rassemblent pas de manière systématique des données sur le suivi et l'évaluation. Les spécialistes du programme ne savaient pas que la collecte des données de suivi nécessaires était de leur ressort. La marge d'amélioration est donc considérable, et BSP, avec IOS, redoublera d'efforts pour collaborer avec les secteurs dans ce domaine, afin de mettre en place et en œuvre un suivi plus systématique.

RÉPERCUSSIONS SUR LA PROGRAMMATION ET LES RAPPORTS

132. **Relever les défis de la RBM** : En ce qui concerne la RBM, il faut s'employer d'urgence à mieux internaliser et appliquer toute une série de notions : stratégie, activités, résultats et chaînes de résultats, indicateurs de performance, indicateurs de référence, mécanismes et modalités d'exécution, critères d'évaluation de la performance, etc. Des efforts s'imposent d'urgence pour relever les défis susmentionnés, en particulier ceux qui ont trait aux déficiences constatées au niveau du suivi de l'exécution des programmes. BSP, avec IOS, s'attellera à cette tâche afin de continuer d'améliorer les qualifications du personnel en matière de RBM et de suivi, en établissant un lien avec les défis que pose pour l'UNESCO la nécessité de contribuer à des opérations de programmation au niveau des pays telles que les processus BCP, PNUAD ou SRP.

133. **Accords concernant la performance des unités/bureaux et rapports correspondants** : En 2004, IOS a rédigé une note conceptuelle sur « les accords de performance et l'évaluation de la performance » destinée à doter la haute direction de l'Organisation d'un mécanisme lui permettant de tenir les secteurs, bureaux et directeurs de bureau hors Siège responsables des missions et ressources qui leur sont confiées. Ce concept est maintenant mis en pratique dans le nouveau et complexe mode de présentation axé sur les résultats adopté pour la communication de l'information qui sert à établir le document mixte EX/4-C/3. Cette initiative reste néanmoins à affiner, en veillant à ce que les plans de travail futurs contiennent des indicateurs de gestion appropriés pouvant ensuite servir de base au suivi et à l'établissement de rapports.

134. **Facilitation par l'UNESCO** : L'une des grandes réalisations qui ressort tant de l'information communiquée que de plusieurs évaluations effectuées au cours de l'exercice biennal est que l'UNESCO, en assumant comme il se doit ses cinq fonctions centrales, s'est acquis le respect de

nombreux États membres qui voient en elle un « courtier honnête ». L'Organisation devrait être en mesure de tirer parti de cette caractéristique dans sa programmation future pour assurer la réussite de l'exécution de ses programmes et obtenir les résultats escomptés.

135. Recours au Web et fonction de centre d'échange d'information : Le recours au Web pour diffuser l'information s'est révélé bénéfique. En poursuivant dans cette voie, l'Organisation pourra consolider sa stature en tant que centre d'échange d'information dans ses domaines de compétence. Cette fonction de centre d'échange s'est également révélée d'une grande importance dans les activités entreprises par les secteurs du programme.

136. Renforcement des capacités : Le renforcement des capacités continue d'occuper une place plus que prépondérante dans les activités des secteurs. Tendanciellement, cet aspect de l'activité de l'UNESCO demeurera très important, mais cela suppose que des mesures soient prises pour améliorer l'efficacité des efforts de renforcement des capacités, par exemple en définissant des résultats escomptés clairs par rapport à des indicateurs de référence concernant les capacités qui doivent être renforcées et les résultats auxquels cette amélioration des capacités doit aboutir.

AMÉLIORER LES RAPPORTS C/3

137. Rapport mixte C/3-EX/4 : L'élaboration d'un document mixte EX/4-C/3 à la fin de l'exercice biennal 2004-2005 est une initiative judicieuse parce qu'elle permet de tirer parti de la synergie entre ces deux documents. Toutefois, étant donné que tant le EX/4 que le C/3 portent sur des activités et résultats relatifs au même exercice mais que le EX/4 rend compte des progrès enregistrés au cours d'une période de six mois alors que le C/3 met en lumière les résultats obtenus sur l'ensemble des deux ans, ce dernier est en fait un résumé (et une synthèse) des EX/4. Le dernier EX/4 pourrait donc être transformé en C/3. En outre, BSP est bien placé pour faire cette synthèse des EX/4 en un C/3, à mesure qu'il rassemble les données sur les progrès réalisés (pour établir les EX/4) tout au long de l'exercice biennal. BSP et IOS continueront de collaborer à la production du rapport, en tirant le meilleur parti des versions papier et Web. On aboutirait alors à un processus plus efficace, et à une analyse plus riche et utile à la programmation future.

138. Actualité du rapport : La preuve est faite que le rapport peut être établi à temps pour la session de printemps du Conseil exécutif qui suit immédiatement l'exercice biennal auquel il se rapporte. Il est recommandé de s'en tenir à cette règle. Toutefois, l'ensemble du processus de production, y compris les procédures utilisées, devrait être amélioré. Les délais pourraient être améliorés si SISTER était davantage utilisé pour la production des EX/4.

139. Les résultats dans le 31 C/4 : Les demandes d'information à communiquer pour le 35 C/3 imposeront explicitement aux secteurs du programme de rendre compte de leurs réalisations au regard des résultats escomptés figurant dans le 31 C/4. Ceci est d'autant plus nécessaire que le prochain C/3 couvrira le dernier exercice biennal de la Stratégie à moyen terme (31 C/4) et permettra donc une évaluation rétrospective complète.

Cent soixante-quatorzième session

174 EX/4 Add.2

PARIS, le 17 mars 2006

Original anglais/français

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME
ET BUDGET (32 C/5), ET SUR LES RÉSULTATS OBTENUS AU COURS
DE L'EXERCICE BIENNAL PRÉCÉDENT 2004-2005 (34 C/3 PROJET)**

ADDENDUM 2

**Décisions et activités récentes des organisations du système
des Nations Unies intéressant l'action de l'UNESCO**

RÉSUMÉ

Conformément au paragraphe 3 (c) de la décision 167 EX/4.2, le Conseil exécutif a décidé de supprimer de l'ordre du jour le point relatif aux « Décisions et activités récentes des organisations du système des Nations Unies intéressant l'action de l'UNESCO » et inclure les informations pertinentes à cet égard dans le rapport du Directeur général sur l'exécution du programme et budget (32 C/5).

Compte tenu des principaux faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies au cours du second semestre de 2005 qui intéressent - et ont des répercussions sur - l'action de l'Organisation, le Directeur général porte à la connaissance du Conseil exécutif dans le présent additif les décisions et activités pertinentes intéressant l'UNESCO.

Aucune décision requise.

TABLE DES MATIÈRES

Page

I.	Derniers faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies.....	1
II.	Résolutions de l'Assemblée générale intéressant l'UNESCO	10
III.	Composition des organes de l'ONU, nominations à des postes clés, grandes conférences et journées, années et décennies internationales.....	14

ANNEXE

Liste des journées, années et décennies internationales

Introduction

1. Le présent document d'information, additif au document 174 EX/4, donne un aperçu des principaux faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies depuis le début du deuxième semestre de 2005, s'agissant essentiellement du Sommet mondial qui s'est tenu du 14 au 16 septembre 2005 au Siège de l'ONU, à New York. Pour resituer dans leur contexte les activités de suivi des entités compétentes, des Nations Unies, le document récapitule les résultats du Sommet mondial de 2005, tels qu'ils figurent dans le document final de ce Sommet¹. Il examine également l'action menée par l'UNESCO comme suite audit document final.

2. On trouvera aussi dans le présent document une liste des résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixantième session (Siège de l'ONU, 17 septembre - 23 décembre 2005) qui confèrent un mandat ou un rôle précis à l'UNESCO.

3. Le présent document donne en outre des renseignements sur les changements survenus dans les organes de l'ONU et leur composition, et sur les nominations à des postes clés, ainsi qu'une liste des journées, années et décennies internationales, des sessions prochaines des organes de l'ONU et des conférences futures des Nations Unies.

I. DERNIERS FAITS NOUVEAUX SURVENUS DANS LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES

Sommet mondial de 2005

4. Le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale) énonce un programme complet de réformes de l'ONU. Le texte intégral de ce document a été mis à la disposition du Conseil exécutif à sa 172^e session dans le document 172 EX/INF.13.

5. Le Document final réaffirme (paragraphe 38) que l'ONU doit jouer un rôle décisif dans la promotion de la coopération internationale pour le développement et les efforts visant à assurer la cohérence, la coordination et la réalisation des buts et mesures convenus par la communauté internationale. La mise en œuvre des résultats du Sommet relève pour l'essentiel de quatre grands groupes d'activités. Le premier comprend les travaux touchant les innovations institutionnelles ; le deuxième porte sur la refonte des dispositifs de contrôle et d'audit ; le troisième a trait à l'examen des modalités existantes de gestion des ressources financières et humaines ; et le quatrième concerne l'examen de la cohérence à l'échelle du système. Le Document final insiste plus particulièrement sur la nécessité d'obtenir des résultats au niveau des pays, s'agissant notamment de fixer les objectifs, de définir les grandes orientations et d'assurer une coopération, une harmonisation et une action conjointe efficaces dans le cadre des équipes de pays des Nations Unies.

6. Il subsiste plusieurs points du Document final que les États membres doivent examiner plus avant, sous la conduite du Président de l'Assemblée générale. Plusieurs groupes ont été mis sur pied pour examiner des questions telles que la commission de consolidation de la paix, la convention contre le terrorisme et la stratégie correspondante que le Secrétaire général doit présenter, le conseil des droits de l'homme, la création d'entités à gestion plus rigoureuse dans les domaines de l'environnement, de l'aide humanitaire et du développement et la cohérence à l'échelle du système.

¹ Voir document 172 EX/INF.13.

7. Le Document final propose des orientations détaillées pour les travaux en cours du Secrétariat et des organismes, fonds et programmes de l'ONU, notamment au niveau des pays. La mise en œuvre et le suivi de ce document s'inscrivent dans le programme de travail du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS)² et ses organes subsidiaires, le Comité de haut niveau chargé des programmes (HLCP)³ et le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion (HLCM)⁴, ainsi que le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et son mécanisme subsidiaire. Le suivi du Document final est également pris en charge par le Groupe de la communication des Nations Unies⁵, qui est le principal réseau de responsables de haut rang des communications dans le système des Nations Unies.

Contribution du système des Nations Unies au Sommet mondial et à son suivi

8. Le HLCP a établi un rapport sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire intitulé « Un système des Nations Unies unique : catalyseur de progrès et de changement, ou comment la Déclaration du Millénaire transforme les méthodes de travail du système des Nations Unies ». Le CCS en a établi la version définitive publiée au début de juin à titre de contribution du système des Nations Unies au Sommet mondial. Ce rapport était l'œuvre commune de l'ensemble des organisations du système des Nations Unies.

9. Le HLCM s'est essentiellement penché en 2005 sur la collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies en matière de responsabilisation et de transparence.

² Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coopération (CCS) - ex-Comité administratif de coordination (CAC) - est l'instance qui réunit les chefs de secrétariat de toutes les organisations pour promouvoir la coordination et la coopération sur tout un ensemble de questions de fond et de gestion qui se posent au système des Nations Unies. Présidé par le Secrétaire général de l'ONU, le Conseil se réunit deux fois par an. Il est composé des chefs de secrétariat des organisations membres et bénéficie des concours de deux comités de haut niveau, l'un chargé des programmes (HLCP) et l'autre de la gestion (HLCM).

³ Le Comité de haut niveau chargé des programmes (HLCP) constitue le principal mécanisme de coordination des programmes à l'échelle du système et a été créé par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) en octobre 2000. Il a principalement pour fonction de conseiller le CCS sur les politiques, programmes et questions opérationnelles ayant une importance à l'échelle du système et de favoriser la coopération et la coordination interinstitutions sur ces questions, pour le compte du CCS. Il est composé de représentants de haut rang des organisations membres qui sont chargés des questions relatives aux programmes et habilités à prendre des décisions au nom des chefs de secrétariat.

⁴ Le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion (HLCM) est le principal organisme interinstitutions chargé de la coordination dans les domaines de l'administration et de la gestion, ainsi que des conseils au CCS sur les questions de cet ordre qui ont une importance à l'échelle du système et de la promotion de la coopération et la coordination interinstitutions sur ces questions, au nom du CCS. Il a été créé par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) en octobre 2000. Il est composé de représentants de haut niveau des organisations membres chargés de l'administration et de la gestion et habilités à prendre des décisions au nom de leurs chefs de secrétariat.

⁵ Le Groupe de la communication des Nations Unies

Créé en 2002 à l'initiative du Département de l'information de l'ONU, le Groupe de la communication des Nations Unies est devenu une instance unificatrice de traitement des problèmes communs de communication rencontrés par les Nations Unies. Il tient régulièrement des réunions au Siège, où il examine les problèmes courants de communication. Il se réunit également une fois par an, en un lieu qui change à chaque fois, au niveau des responsables principaux pour examiner les questions et s'accorder sur des réponses et des programmes d'activités communs. Par ailleurs, plusieurs équipes spéciales chargées de questions spécifiques travaillent toute l'année pour définir et mettre en œuvre des stratégies de communication établies d'un commun accord. À l'heure actuelle, le réseau du Groupe couvre 39 bureaux des Nations Unies, dont ceux d'institutions spécialisées, parmi lesquelles l'UNESCO, et de fonds et programmes.

10. La première session ordinaire du CCS, en avril 2005, a été entièrement consacrée au suivi du Sommet du Millénaire et aux préparatifs du Sommet de 2005. Le Directeur général y a participé et les chefs de secrétariat ont peaufiné leurs approches et leurs contributions communes au Sommet.

11. Le HLCP s'est réuni au début d'octobre 2005 pour examiner les répercussions du Document final sur l'action du système des Nations Unies. Il est convenu que ce document constituait une bonne base pour susciter une volonté renouvelée d'apporter des solutions multilatérales aux problèmes du développement, de la paix et de la sécurité ainsi que dans les domaines des droits de l'homme et de l'état de droit. Il a aussi souligné que les questions relatives au développement, à la paix et à la sécurité et aux droits de l'homme doivent être abordées de manière intégrée et que les principaux thèmes horizontaux - développement durable, droits de l'homme et égalité des sexes - doivent être intégrés de manière rationnelle aux politiques de toutes les organisations. Le HLCP a également indiqué qu'il établirait une « feuille de route » comprenant les indicateurs et repères appropriés pour poursuivre la réalisation des divers objectifs et engagements énoncés dans le Document final. Ce travail sera poursuivi au cours de la première session de 2006, à la fin février.

12. La session d'automne du CCS, fin novembre 2005, a été consacrée à un échange de vues sur les diverses mesures requises pour donner suite au Document final du Sommet, ainsi qu'à un débat sur le cycle de Doha, à partir d'une contribution du HLCP. Les membres du CCS sont convenus d'engager un certain nombre de mesures propres à assurer, notamment, une plus grande cohérence à l'échelle du système, au niveau tant des sièges que du terrain :

- (i) chaque organisation a été priée de signaler au HLCP les domaines dans lesquels elle pourrait apporter une contribution à la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du CCS intitulé « Un système des Nations Unies unique : catalyseur de progrès et de changements ». Compte tenu de ces contributions, il serait ensuite demandé au HLCP d'établir une « matrice pour l'action » afin que le système des Nations Unies puisse aller de l'avant de manière plus cohérente, comme préconisé dans le Document final ;
- (ii) les organisations du système sont convenues de présenter le Document final à leurs organes directeurs afin de les informer de ses répercussions et de son suivi ;
- (iii) il a été convenu que le HLCP devrait être davantage utilisé en tant qu'instrument de renforcement de la cohérence des politiques et des opérations à l'échelle du système. Le HLCP a été également prié d'aider le CCS à établir une « feuille de route » assortie d'indicateurs et de repères appropriés pour les mesures énoncées dans le Document final ;
- (iv) il a été convenu que la réalisation des OMD s'inscrirait dans le contexte plus vaste de tout l'éventail des buts et objectifs de développement convenus au plan international issus notamment mais non exclusivement de la Déclaration du Millénaire, mais également des divers sommets et conférences des Nations Unies. À cet égard, les membres du CCS se sont également engagés à appuyer le renforcement du rôle du Conseil économique et social dans le suivi de la réalisation des buts et objectifs convenus au plan international ainsi que les nouvelles fonctions connexes confiées au Conseil par le Document final, notamment l'organisation d'un forum biennal de la coopération pour le développement.

13. Le Sommet mondial de 2005 avait pris acte de la nécessité d'accroître l'efficacité du Conseil économique et social en tant qu'organe principal de coordination, d'examen des politiques, de dialogue directeur et de recommandation sur les questions relatives au développement économique et social, ainsi que pour la réalisation des objectifs internationaux de développement convenus lors des grands sommets et conférences des Nations Unies, notamment des Objectifs du Millénaire pour le développement. À cette fin, le Conseil économique et social devrait :

- (i) assurer le suivi de l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et tenir chaque année des réunions au niveau ministériel afin d'examiner sur le fond les progrès accomplis, en faisant appel à ses commissions techniques et régionales ainsi qu'à d'autres institutions internationales, conformément à leur mandat respectif ;
- (ii) tenir tous les deux ans, au plus haut niveau, un forum de la coopération pour le développement, afin d'examiner les tendances de cette coopération, notamment en ce qui concerne les stratégies, les politiques et les moyens de financement, de favoriser une amélioration de la cohérence des activités de développement des différents partenaires et de renforcer les liens entre les activités normatives et opérationnelles de l'Organisation.

Les mesures concrètes nécessaires et la traduction opérationnelle de ces dispositions font actuellement l'objet de discussions dans le cadre des consultations officielles organisées par le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Évaluation par l'UNESCO du Document final du Sommet mondial de 2005

14. Le 19 septembre 2005, dans son introduction au débat de politique générale de la 172^e session du Conseil exécutif, le Directeur général, qui avait lui-même participé au Sommet mondial, a examiné dans le détail le processus qui a conduit au Sommet et les résultats qu'il a permis d'enranger (voir document DG/2005/136).

15. L'action de l'UNESCO a reçu un appui particulièrement net dans les domaines majeurs suivants :

- (i) Éducation : le Document final souscrit aux activités menées dans les divers secteurs de l'éducation (paragraphe 43 et 44). Pour la première fois, les dirigeants mondiaux ont expressément entrepris de réaffirmer sans ambiguïté leur attachement au Cadre d'action de Dakar et ont reconnu l'importance que revêt la stratégie pour l'élimination de la pauvreté, en particulier de la pauvreté absolue, définie par l'UNESCO pour appuyer les programmes de l'Initiative Éducation pour tous et contribuer ainsi à rendre l'enseignement primaire universel d'ici à 2015, comme prévu par les OMD. Le Document final souligne combien il est important d'adopter une approche intégrée de l'éducation de qualité à tous les niveaux du système éducatif, car il s'agit là d'une condition essentielle pour atténuer la pauvreté et faire en sorte que soient atteints les autres objectifs fixés en matière de développement.
- (ii) Une attention spécifique est accordée à l'éducation pour la paix et le développement humain (paragraphe 45, 69 à 72), thème en corrélation étroite avec les questions touchant le développement durable, et donc la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable [paragraphe 56 (a)].

- (iii) C'est la première fois que la diversité culturelle est mentionnée dans le Document final d'un Sommet mondial ou par l'Assemblée générale des Nations Unies : « Conscients de la diversité du monde, nous reconnaissons que toutes les cultures et civilisations contribuent à l'enrichissement de l'humanité. Nous considérons qu'il importe de comprendre et de respecter la diversité religieuse et culturelle dans le monde entier ».
- (iv) Plusieurs références sont faites aux accords conclus lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes à la suite du tsunami survenu dans l'océan Indien [paragraphe 56 (f), (g)].
- (v) Les États parties à la Convention sur la diversité biologique sont encouragés à promouvoir l'application de la Convention et du protocole y relatif, ainsi que des autres accords concernant la diversité biologique [paragraphe 56 (c)].
- (vi) Les signataires se sont engagés à respecter, préserver et pérenniser les savoirs, innovations et pratiques des collectivités autochtones [paragraphe 56 (d), (e)].
- (vii) Ils ont approuvé les activités propres à promouvoir une culture de paix et un dialogue des cultures et des civilisations (paragraphe 144).
- (viii) Ils ont manifesté un appui sans précédent à l'égalité des sexes et au paritarisme.
- (ix) Ils ont pris des engagements fermes concernant le développement durable, notamment de la gestion avisée et de la protection de notre environnement commun, la science et de la technologie au service du développement et l'énergie.
- (x) Ils ont réaffirmé leur volonté de faire face aux besoins spécifiques de l'Afrique.

Les signataires du Document final se sont également engagés à parachever en 2006 au plus tard des stratégies de développement nationales globales pour atteindre les OMD et les autres objectifs de développement convenus au niveau international (paragraphe 22).

Suivi du Sommet mondial au niveau interinstitutionnel

16. Outre le Conseil des chefs de secrétariat (CCS) et ses deux organes subsidiaires, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion, le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et ses organes subsidiaires se montrent particulièrement actifs et effectuent un travail important dans le prolongement du Sommet mondial. L'UNESCO est membre du GNUD depuis 2001. Les tableaux ci-après donnent un aperçu général de la grande diversité des questions auxquelles s'intéressent les membres du GNUD par l'entremise du Groupe des programmes et du Groupe de gestion, qui relèvent des principales entités membres du GNUD - et du nombre impressionnant de groupes de travail et d'équipes spéciales qui ont été constitués. Parmi les activités entreprises, on peut citer l'élaboration de politiques conjointes, l'harmonisation, l'action au niveau national et les arrangements d'ordre pratique, concernant notamment les coordonnateurs résidents, la mobilisation des atouts, de l'expérience et des avantages comparatifs des entités membres du GNUD sur un plan collectif, ou encore la formation spécialisée offerte au personnel. Le GNUD et ses organes subsidiaires assurent également le suivi de l'application des politiques adoptées, en particulier au niveau national, et cherchent à obtenir que l'expérience acquise soit mise à profit.

17. L'action du GNUD est principalement guidée par le Document final du Sommet mondial de 2005, mais aussi par la résolution 59/250 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, par

la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) ainsi que par les décisions et les conseils pertinents fournis par le CCS, auquel revient en premier lieu la responsabilité de l'élaboration des politiques pour le système des Nations Unies.

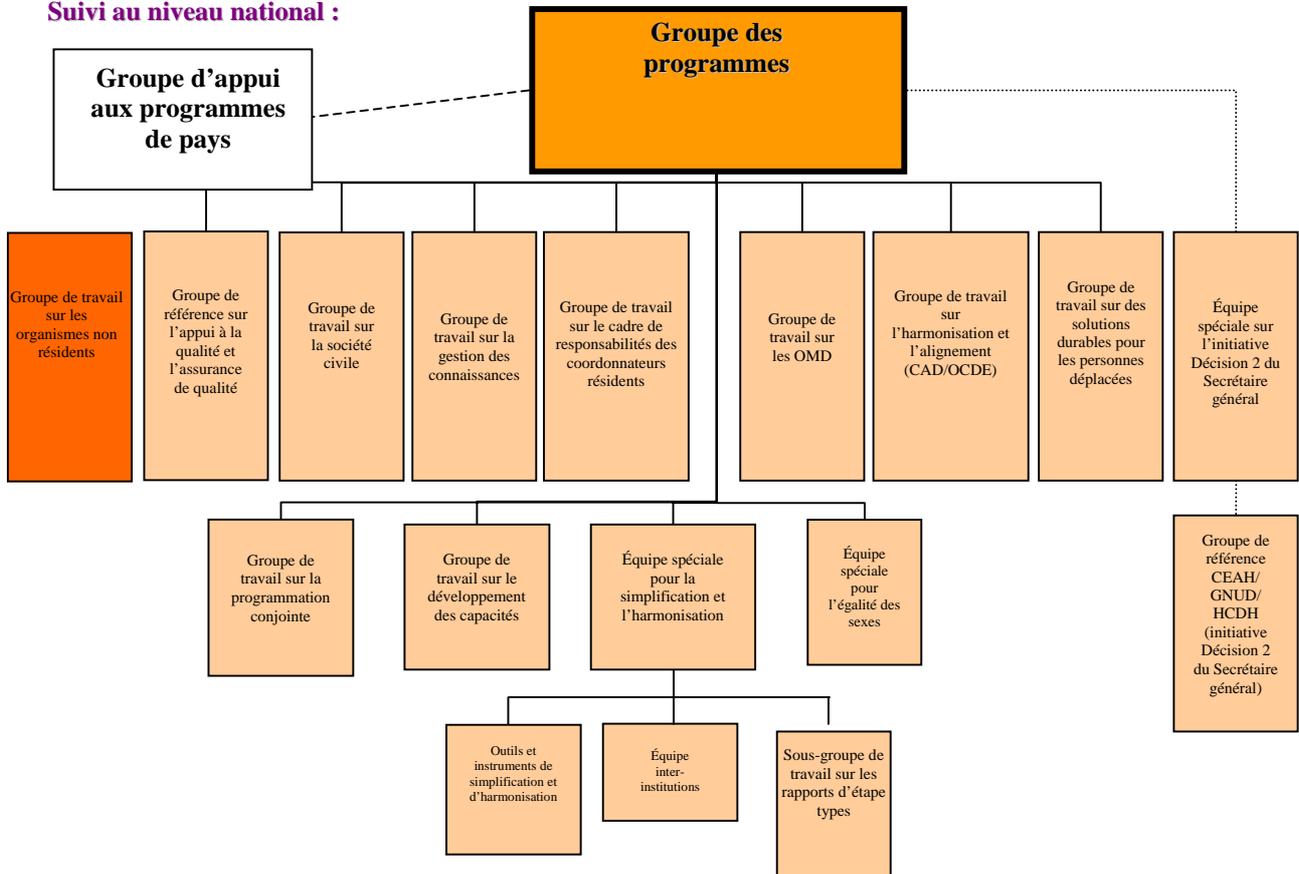
18. S'agissant des équipes de pays des Nations Unies, qui comprennent elles aussi des représentants de l'UNESCO, le GNUM s'efforce de les doter de politiques de programmation ainsi que d'instruments et de structures d'appui efficaces qui leur permettent de venir en aide aux autorités nationales lorsque ces dernières élaborent des stratégies de développement globales pour atteindre les buts et objectifs de développement convenus au plan international, en particulier les OMD. À cette fin, elles s'emploient à mettre au point des programmes efficaces en collaboration avec les autorités nationales - tels que les bilans communs de pays (BCP), les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), les stratégies pour la réduction de la pauvreté ou encore les approches sectorielles ou les stratégies d'assistance conjointes. À cet égard, les PNUAD jouent un rôle important en tant que cadres de programmation et de suivi collectifs, cohérents et intégrés pour les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement au niveau national.

19. Le programme de travail associé à ces activités est parfois impressionnant au regard des ressources limitées dont disposent les institutions spécialisées et d'autres entités de plus petite taille, tant au Siège que sur le terrain. L'UNESCO doit elle aussi faire face à cette difficulté. C'est pourquoi elle a choisi de s'impliquer dans certaines activités plus intensément que dans d'autres, qui reçoivent de toute manière toujours l'attention nécessaire de la part des principales entités du GNUM, habituellement avec l'intervention du Directeur général. Outre les groupes des programmes et de la gestion, l'accent a été mis sur les groupes de travail/équipes spéciales sur le développement des capacités, l'égalité des sexes, les OMD, les organismes non résidents, l'harmonisation et l'alignement - auxquels procède le Comité d'aide au développement de l'OCDE -, les questions relatives aux coordonnateurs résidents, les questions relatives au personnel, les locaux et services communs, ainsi que sur le suivi de toutes ces questions au sein de l'UNESCO. Toutefois, le fait nouveau le plus important depuis le Sommet tenu en septembre 2005 est le suivant : par l'entremise du Groupe des programmes, les membres élaborent actuellement un plan d'action du GNUM pour l'application des dispositions pertinentes du Document final du Sommet mondial. Ce plan d'action conjoint devrait être parachevé au cours de la première moitié de 2006. Récemment, une réflexion s'est engagée, du moins au sein du Groupe des programmes du GNUM, dans le but de rationaliser la structure de plus en plus foisonnante de ses divers organes subsidiaires et de réduire ainsi la charge de travail qui pèse sur les organismes membres.

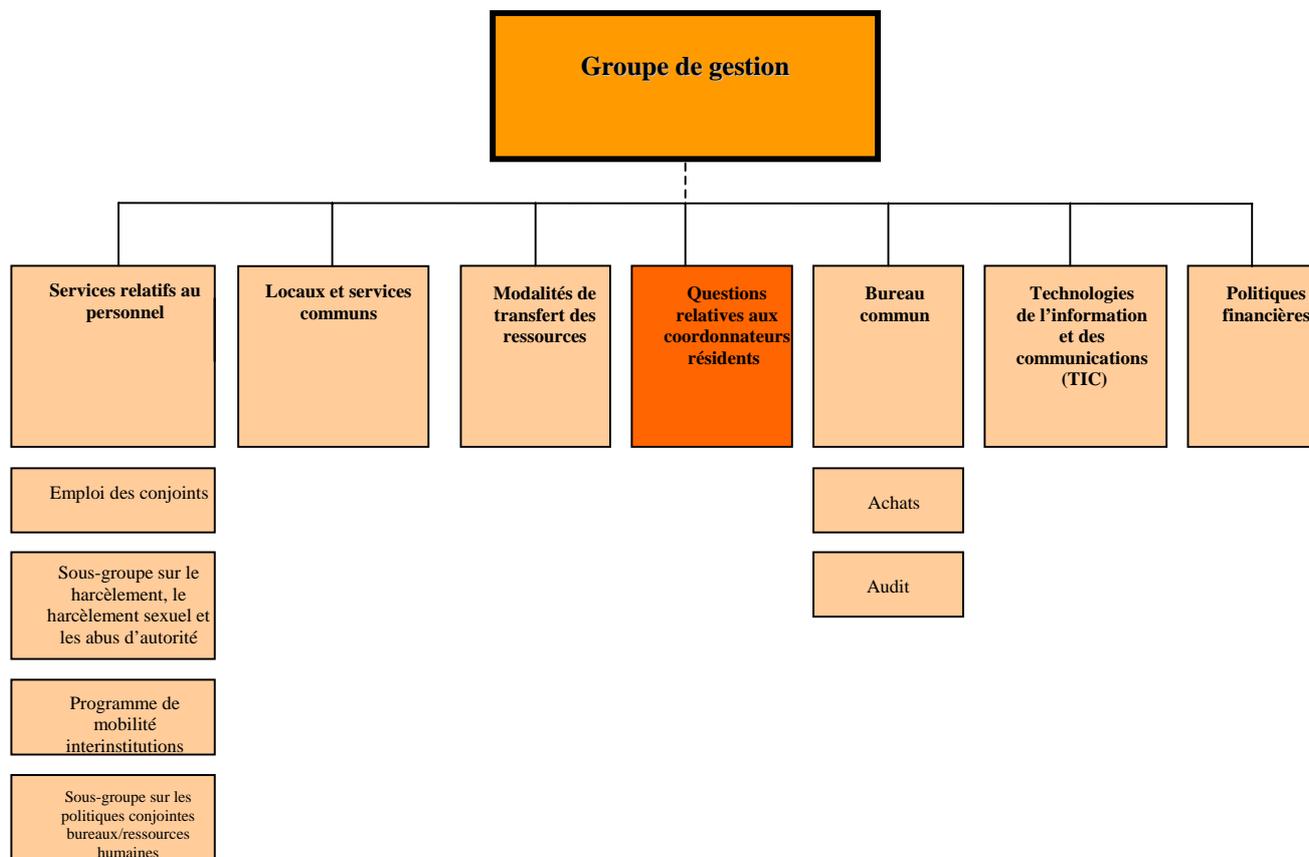
20. Certaines questions, telles que la programmation conjointe, reçoivent une attention particulière de la part des quatre membres du Comité exécutif du GNUM - PNUD, UNICEF, FNUAP, et PAM -, les membres d'origine du GNUM avant que celui-ci ne voie le nombre de ses membres augmenter de façon importante au cours des trois ou quatre dernières années. Ces quatre organismes relèvent tous du Secrétaire général de l'ONU, leur structure décisionnelle est semblable et se prête à une évolution vers une gouvernance commune, ils ont des approches spécifiques du financement et de la programmation (comme les programmes de pays approuvés par les organes directeurs ou encore les montants indicatifs des ressources allouées sur plusieurs années) et sont tous dotés de bureaux dans la plupart des pays en développement.

Groupe des programmes du GNUD

Suivi au niveau national :



Groupe de gestion du GNUM



Défis pour l'UNESCO

21. Il est essentiel que les programmes futurs accordent la priorité aux résultats et il est donc d'une absolue nécessité pour l'UNESCO d'améliorer la qualité et le contenu des parties consacrées à la formulation des résultats escomptés dans les documents relatifs aux programmes et les plans de travail de l'Organisation. Les résultats escomptés au plan interne doivent donner des indications sur la contribution que l'Organisation entend apporter aux activités de développement entreprises au niveau national, et en particulier permettre l'établissement du tableau récapitulatif des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Bien que le Document final mette particulièrement l'accent sur l'éducation, l'Organisation devrait petit à petit, mais de façon déterminée, définir dans les documents relatifs aux programmes nationaux les résultats qu'elle attend dans tous les autres domaines d'activités où elle est présente. Les bureaux hors Siège devront peut-être assumer des rôles et des responsabilités supplémentaires, par exemple présider des équipes spéciales ou des groupes de travail sectoriels, y compris pour formuler certains aspects de l'assistance apportée par les Nations Unies à la conception de documents nationaux et de leurs cadres de résultats.

22. En outre, l'Organisation intensifiera, comme l'a déjà demandé le Conseil exécutif, la formation du personnel afin de développer ses compétences pour qu'il contribue à la programmation au niveau national. De plus, des mesures ont été prises pour établir les projets de descriptifs de programmes de l'UNESCO, tant pour les bureaux nationaux que pour les bureaux multipays. Ces descriptifs présenteront une analyse des priorités nationales dans les domaines d'activité de l'UNESCO et permettront de mieux comprendre quelle peut être la contribution de l'UNESCO aux processus de développement nationaux et aux priorités en la matière, en s'appuyant sur les cadres stratégiques sectoriels. Ces descriptifs serviront aussi de cadres stratégiques pour la coopération et la mobilisation des ressources au niveau national.

23. L'Organisation fera également en sorte de mettre en œuvre des initiatives visant à favoriser l'efficacité (dans le prolongement de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide), dans l'optique de l'UNESCO, c'est-à-dire en mettant l'accent sur le développement des capacités mais aussi en montrant qu'elle est prête à s'engager progressivement sur la voie de la programmation conjointe.

Autres grands événements dans le système des Nations Unies

Deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information

24. La deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) s'est tenue à Tunis en novembre 2005, la première phase s'étant déroulée à Genève en décembre 2003. Ce Sommet avait pour thème principal l'accès à l'information et au savoir en tant que condition nécessaire à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Cette deuxième phase était donc considérée comme celle des solutions pour l'utilisation des TIC au service du développement. Le Sommet, qui a rassemblé plus de 30.000 participants représentant des gouvernements, des OIG, le secteur privé et la société civile, a contribué à renforcer le dialogue, la coopération et les accords internationaux sur des projets et des programmes communs. Il a également permis de mettre en place des cadres pour des actions collectives tout en sensibilisant aux possibilités qu'offrent les TIC pour le développement.

25. Le rôle important joué par l'UNESCO lors de ce Sommet a permis d'accroître la visibilité de l'Organisation. Le concept de sociétés du savoir a été présenté de manière efficace et le rôle de chef de file de l'UNESCO dans la mise en œuvre a été reconnu. Les résultats du Sommet ainsi que le suivi et la mise en œuvre des décisions par l'UNESCO sont présentés dans le document 174 EX/15

intitulé « Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (Tunis, Tunisie, 16-18 novembre 2005) ».

Alliance des civilisations

26. Proposée par les premiers ministres de l'Espagne et de la Turquie, l'Alliance des civilisations a été lancée en juillet 2005 par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Elle a pour objet de susciter de la part de la communauté internationale l'action résolue, nécessaire au niveau des institutions et de la société civile, pour surmonter les clivages et dépasser les préjugés, les incompréhensions, les malentendus et la polarisation, qui sont autant de menaces potentielles pour la paix dans le monde. L'Alliance vise à affronter les menaces émergentes émanant de perceptions hostiles qui encouragent la violence et à favoriser la coopération pour conjuguer les différents efforts visant à réduire ces fractures. Elle s'entend comme un mouvement pour faire avancer le respect mutuel à l'égard des croyances religieuses et des traditions et comme une réaffirmation de l'interdépendance croissante de l'humanité dans tous les domaines (de l'environnement à la santé, du développement économique et social à la paix et à la sécurité).

27. Plusieurs gouvernements et organisations ont déjà fait part de leur intention de s'associer à cette initiative. Le Secrétaire général a également mis en place un Groupe de haut niveau composé de 20 personnalités éminentes afin d'orienter l'Alliance. M. Federico Mayor, ancien directeur général de l'UNESCO et président de la Fondation « Culture de la paix », copréside le Groupe qui doit présenter un rapport contenant des recommandations, ainsi qu'un plan d'action pratique, dans le courant de l'année 2006.

II. RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE INTÉRESSANT L'UNESCO

28. La soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies s'est tenue du 17 septembre au 23 décembre 2005, juste après le Sommet mondial de 2005.

29. Les résultats obtenus ainsi que les engagements pris lors du Sommet mondial ont dominé les débats des six commissions au cours de la soixantième session de l'Assemblée générale, qui ont porté sur des questions aussi diverses que la création de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme, en remplacement de la Commission des droits de l'homme ; la réforme du Conseil de sécurité ; la lutte contre la pauvreté ; la lutte pour la protection de l'environnement et les questions liées au changement climatique (au terme d'une année marquée par des catastrophes naturelles : tsunami dans l'océan Indien et tremblement de terre) ; l'adoption de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies ; la paix et la culture de paix ; la sécurité internationale et le désarmement, ainsi que l'élaboration d'une convention sur le terrorisme international ; le programme mondial pour la jeunesse et la contribution des jeunes à la réalisation des Objectifs du Millénaire ; les questions économiques et le financement du développement, la coopération Sud-Sud ; les questions humanitaires, culturelles et touchant les droits de l'homme ; les opérations de maintien de la paix et enfin le budget-programme de l'ONU pour 2006-2007.

30. L'UNESCO a contribué aux différents rapports du Secrétaire général publiés à l'occasion de la soixantième session et elle a participé aux débats des différentes commissions. L'Assemblée générale a adopté 250 résolutions, parmi lesquelles 46 intéressent les programmes et activités de l'UNESCO. Toutefois, dans les 11 résolutions ci-après, l'Assemblée générale confie un mandat spécifique à l'UNESCO.

Résolution 60/3, du 20 octobre 2005, sur la **Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010**

Félicite l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture d'avoir compris que la promotion d'une culture de paix était l'expression de sa mission fondamentale, et l'encourage, en tant qu'organisation chef de file pour la Décennie, à intensifier encore les activités qu'elle a entreprises pour promouvoir une culture de paix, notamment la diffusion dans le monde entier, en plusieurs langues, de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix, ainsi que de la documentation connexe ;

Sait gré à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de s'efforcer de maintenir le dispositif de communication et d'information mis en place pendant l'Année internationale pour offrir une actualisation instantanée des faits nouveaux relatifs à la célébration de la Décennie.

Résolution 60/4, du 20 octobre 2005, sur le **Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations**

Félicite l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui a contribué à la mise en œuvre du Programme mondial en l'inscrivant dans sa Stratégie à moyen terme pour 2002-2007, en vue d'atteindre l'objectif stratégique consistant à protéger la diversité culturelle et à encourager le dialogue entre les cultures et les civilisations.

Résolution 60/9, du 3 novembre 2005, sur **Le sport, moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix**

Consciente du rôle important que [peut] jouer l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (...) dans la promotion de l'épanouissement de l'homme grâce au sport et à l'éducation physique, dans le cadre des programmes de pays ;

Invite (...) les organismes des Nations Unies (...) à continuer à promouvoir le sport et l'éducation physique, notamment en aidant à la construction ou à la remise en état d'infrastructures sportives et en lançant des partenariats et des projets de développement, comme outil propre à favoriser la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et des objectifs généraux du développement et de la paix ;

Se félicite que la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ait adopté la Convention internationale contre le dopage dans le sport à sa 33^e session et invite les États membres à envisager d'y adhérer dès que possible.

Résolution 60/10, du 3 novembre 2005, sur la **Promotion du dialogue entre les religions et de la coopération en faveur de la paix**

Prend note avec satisfaction du travail de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur le dialogue entre les religions dans le contexte de ses efforts visant à promouvoir le dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples ainsi que des activités relatives à une culture de paix, se félicite de la large place que cette organisation accorde aux mesures concrètes à prendre aussi bien à l'échelle mondiale que régionale et sous-régionale et à la promotion du dialogue interconfessionnel en tant que nouvelle activité phare, et encourage les organismes compétents des Nations Unies à travailler en coopération étroite avec cette organisation et à coordonner leurs efforts dans ce domaine.

Résolution 60/125, du 15 décembre 2005, sur la **Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement**

Saluant le travail qu'accomplit la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en vue de la création d'un système régional d'alerte rapide au tsunami dans l'océan Indien, la Méditerranée et l'Atlantique du Nord-Est ;

Prie les organismes des Nations Unies d'améliorer la coordination des efforts de relèvement après une catastrophe naturelle, de la phase des secours à celle du développement, notamment en renforçant la planification institutionnelle et stratégique et la coordination en vue du relèvement après une catastrophe, afin d'aider les autorités nationales.

Résolution 60/141, du 16 décembre 2005, sur **Les petites filles**

Réaffirmant le Cadre d'action de Dakar adopté lors du Forum mondial sur l'éducation ;

Prie instamment (...) les organismes du système des Nations Unies d'intensifier les efforts qu'ils déploient, sur le plan bilatéral et de concert avec les organismes internationaux et les donateurs du secteur privé, pour atteindre les objectifs fixés par le Forum mondial sur l'éducation, en particulier pour éliminer d'ici à 2005 les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, et de mettre en œuvre l'Initiative des Nations Unies concernant l'éducation des filles comme moyen de parvenir à cet objectif, et réaffirme l'engagement pris à cet égard dans la Déclaration du Millénaire ;

Prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, de veiller à ce que tous les organes et organismes des Nations Unies, séparément et collectivement, en particulier (...) l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, (...) tiennent compte des droits et besoins particuliers des petites filles dans les programmes de pays, conformément aux priorités nationales, notamment au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. L'Assemblée générale attend également de l'UNESCO qu'elle continue d'agir aux fins de l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des petites filles, notamment pour que soient atteints les objectifs fixés par le Forum mondial sur l'éducation, en particulier l'élimination d'ici à 2005 des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire et la mise en œuvre de l'Initiative des Nations Unies concernant l'éducation des filles.

Résolution 60/166, du 16 décembre 2005, sur l'**Élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction**

Soulignant l'importance de l'éducation dans la promotion de la tolérance, qui consiste, pour la population, à accepter et à respecter sa diversité, notamment en ce qui concerne l'expression religieuse, et soulignant également que l'éducation, en particulier à l'école, devrait contribuer utilement à promouvoir la tolérance et l'élimination de la discrimination fondée sur la religion ou la conviction ;

Invite (...) l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ainsi que les autres organisations internationales et régionales et la société civile, à envisager de favoriser le dialogue entre les civilisations afin de contribuer à l'élimination de l'intolérance et de la discrimination fondées sur la religion ou la conviction, notamment en s'employant à

résoudre les problèmes suivants dans le cadre des normes internationales relatives aux droits de l'homme :

- (a) la montée de l'extrémisme religieux, qui touche les religions partout dans le monde ;
- (b) les situations de violence et de discrimination qu'affrontent nombre de femmes en raison d'une religion ou d'une conviction ;
- (c) l'utilisation d'une religion ou d'une conviction à des fins incompatibles avec la Charte des Nations Unies et les autres instruments pertinents des Nations Unies.

Résolution 60/167, du 16 décembre 2005, sur **Les droits de l'homme et la diversité culturelle**

Accueillant de même avec satisfaction la Déclaration universelle de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur la diversité culturelle, ainsi que le Plan d'action y relatif, adoptés le 2 novembre 2001 par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à sa 31^e session, où les États membres invitent les organismes des Nations Unies ainsi que les autres organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales intéressées à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à la défense des principes énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action en vue de renforcer la synergie des actions menées en faveur de la diversité culturelle ;

Engage (...) les organismes des Nations Unies (...) à servir la paix, le développement et les droits de l'homme universellement reconnus en faisant à la diversité culturelle la place qu'elle mérite et en s'employant à la faire respecter.

Résolution 60/192, du 22 décembre 2005, sur **l'Année internationale de la planète Terre, 2008**

Désigne l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture comme organisme chef de file et centre de coordination de l'Année afin qu'elle organise les activités à entreprendre durant l'Année, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les autres entités compétentes du système des Nations Unies, ainsi que l'Union internationale des sciences géologiques et d'autres associations et groupes s'intéressant aux sciences de la Terre dans le monde entier et, à cet égard, décide que les activités de l'Année internationale de la planète Terre seront financées par des contributions volontaires, notamment des milieux industriels et des grandes fondations, mobilisées par un consortium d'organisations internationales ayant à sa tête l'Union internationale des sciences géologiques.

Résolution 60/204, du 22 décembre 2005, sur le **Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance**

Prenant note du travail sur la diversité culturelle mené par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ;

Réaffirme que l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle décisif dans la promotion de la coopération internationale pour le développement et les efforts visant à assurer la cohérence, la coordination et la réalisation des buts et mesures convenus par la communauté internationale, et s'engage à renforcer la coordination au sein du système des Nations Unies, en étroite coopération avec toutes les autres institutions multilatérales financières, de

commerce et de développement afin de favoriser une croissance économique soutenue, l'élimination de la pauvreté et le développement durable ;

Invite les organisations compétentes du système des Nations Unies et les autres organismes multilatéraux compétents à fournir au Secrétaire général des informations sur les activités qu'ils mènent pour promouvoir une mondialisation équitable, sans laissés-pour-compte.

Résolution 60/209, du 22 décembre 2005, sur la Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)

Souligne le rôle décisif que joue, spécialement pour les filles, l'éducation formelle et informelle, en particulier l'éducation et la formation de base, dans l'autonomisation de ceux qui vivent dans la pauvreté, souscrit à ce propos au Cadre d'action de Dakar adopté au Forum mondial sur l'éducation, et note l'importance que revêt la stratégie pour l'élimination de la pauvreté, en particulier la pauvreté absolue, définie par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui appuie les programmes d'éducation pour tous et contribue ainsi à la réalisation des objectifs concernant l'éducation primaire universelle d'ici à 2015 énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

III. COMPOSITION DES ORGANES DE L'ONU, NOMINATIONS À DES POSTES CLÉS, GRANDES CONFÉRENCES ET JOURNÉES, ANNÉES ET DÉCENNIES INTERNATIONALES

L'Assemblée générale, principal organe délibérant, se compose des représentants des 191 États membres. Le Président de la soixantième session est **M. Jan Eliasson**, de la Suède.

Le Conseil de sécurité comprend 15 membres. Les cinq membres permanents sont la Chine, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni. Les 10 membres non permanents en 2006 sont : l'Argentine, le Congo, le Danemark, le Ghana, la Grèce, le Japon, le Pérou, le Qatar, la Slovaquie et la République-Unie de Tanzanie.

Le Conseil économique et social (ECOSOC) compte 54 membres, élus pour un mandat de trois ans par l'Assemblée générale. La composition du Conseil en 2006 est la suivante : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Autriche, Australie, Bangladesh, Belgique, Belize, Bénin, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Émirats Arabes Unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Islande, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Lituanie, Madagascar, Mauritanie, Maurice, Mexique, Namibie, Nigéria, Pakistan, Panama, Paraguay, Pologne, République de Corée, République démocratique du Congo, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sri Lanka, Thaïlande, Tchad, Tunisie et Turquie. Le Président pour 2006 est **M. Ali Hachani**, de la Tunisie.

La Cour internationale de justice, organe judiciaire principal des Nations Unies, se compose de 15 juges élus par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité pour un mandat de neuf ans. La composition de la Cour est actuellement la suivante : Président : Shi Jiuyong (Chine), Vice-Président : Raymond Ranjeva (Madagascar), Ronny Abraham (France), Bruno Simma (Allemagne), Hisashi Owada (Japon), Awn Shawkat Al-Khasawneh (Jordanie), Bernardo Sepúlveda Amor (Mexique), Mohamed Bennouna (Maroc), Kenneth Keith (Nouvelle-Zélande), Abdul G. Koroma (Sierra Leone), Leonid Skotnikov (Fédération de Russie), Peter Tomka (Slovaquie), Rosalyn Higgins (Royaume-Uni), Gonzalo Parra Aranguren (Venezuela), Thomas Buergenthal (États-Unis d'Amérique).

Journées, Années et Décennies internationales

2006 - est l'Année internationale des déserts et de la désertification (A/RES/58/211).

La célébration d'une nouvelle Journée internationale et de deux Années internationales a été décidée par l'Assemblée générale des Nations Unies :

- **27 janvier** Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste (A/RES/60/7 du 1^{er} novembre 2005).
- **2008** Année internationale de la planète Terre (A/RES/60/192 du 22 décembre 2005).

L'Assemblée générale a désigné l'**UNESCO** comme organisme chef de file et centre de coordination et d'organisation des activités à entreprendre durant l'Année. Le Secrétaire général rendra compte à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale de l'état des préparatifs de cette Année internationale.

- **2008** Année internationale de la pomme de terre (A/RES/60/191 du 22 décembre 2005).

Sessions ordinaires des organes de l'ONU et réunions intersecrétariats

Conseil économique et social (ECOSOC), session de fond, Genève, 3-28 juillet 2006.

- Le Débat de haut niveau aura pour thème « Instauration aux niveaux national et international d'un environnement propice au plein emploi et à la création d'emplois productifs ainsi qu'à un travail décent pour tous, et son incidence sur le développement durable ».

Assemblée générale, soixante et unième session, New York, 12 septembre - décembre 2006.

- Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement (14-15 septembre 2006).
- Réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (19-20 septembre 2006).

Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). Première session ordinaire, Madrid, 7-8 avril 2006 ; deuxième session ordinaire, New York, octobre 2006.

Grandes conférences prévues en 2006

Troisième Conférence internationale sur l'alerte rapide, Bonn (Allemagne), 27-29 mars 2006.

Conférence internationale sur « Les déserts et la désertification : enjeux et perspectives d'avenir », Be'er Sheva (Israël), novembre 2006.

Conférence internationale sur l'atténuation de la pauvreté et le développement, à Maurice, 2006.

Élections et nominations à des postes à l'ONU et au sein du système des Nations Unies

- Mme Ann M. Veneman (États-Unis d'Amérique) : Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (mai 2005).
- M. Paul Wolfowitz (États-Unis d'Amérique) : Président de la Banque mondiale (mai 2005).
- M. António Manuel de Oliveira Guterres (Portugal) : Haut Commissaire pour les réfugiés (juin 2005).
- Mme Karen AbuZayd (États-Unis d'Amérique) : Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) (juillet 2005).
- M. Kemal Dervis (Turquie) : Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (août 2005).
- M. Mohamed ElBaradei (Égypte) : reconduit pour un troisième mandat en tant que Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (septembre 2005).
- M. Supachai Panitchpakdi (Thaïlande) : Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (septembre 2005).
- M. Pascal Lamy (France) : Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (septembre 2005).
- M. Abdoulie Janneh (Gambie) : Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) (septembre 2005).
- M. Jacques Diouf (Sénégal) : réélu pour un troisième mandat de six ans en tant que Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (novembre 2005).
- M. Kandeh Yumkella (Sierra Leone) : Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) (décembre 2005).
- M. Marek Belka (Pologne) : Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) (décembre 2005).

ANNEXE

LISTE DES JOURNÉES, ANNÉES ET DÉCENNIES INTERNATIONALES

Journées internationales (célébrées par le système des Nations Unies)

- 27 janvier** - Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste
- 21 février** - Journée internationale de la langue maternelle (UNESCO)
- 8 mars** - Journée internationale de la femme
- 21 mars** - Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale
- 21 mars** - Journée mondiale de la poésie (UNESCO)
- 22 mars** - Journée mondiale de l'eau
- 23 mars** - Journée météorologique mondiale (OMM)
- 24 mars** - Journée mondiale de la tuberculose (OMS)
- 7 avril** - Journée mondiale de la Santé (OMS)
- 23 avril** - Journée mondiale du livre et du droit d'auteur (UNESCO)
- 3 mai** - Journée du Soleil (PNUE)
- 3 mai** - Journée mondiale de la liberté de la presse (UNESCO)
- 15 mai** - Journée internationale des familles
- 17 mai** - Journée mondiale des télécommunications (UIT)
- 21 mai** - Journée mondiale du développement culturel (UNESCO)
- 21 mai** - Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement
- 22 mai** - Journée internationale de la diversité biologique
- 25 mai** - Journée de l'Afrique
- 29 mai** - Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies
- 31 mai** - Journée mondiale sans tabac (OMS)
- 4 juin** - Journée internationale des enfants victimes innocentes de l'agression
- 5 juin** - Journée mondiale de l'environnement (PNUE)
- 17 juin** - Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse
- 20 juin** - Journée mondiale des réfugiés
- 26 juin** - Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues

- 26 juin** - Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture
- 11 juillet** - Journée mondiale de la population (FNUAP)
- 1^{er} samedi de juillet** - Journée internationale des coopératives
- 9 août** - Journée internationale des populations autochtones
- 12 août** - Journée internationale de la jeunesse
- 23 août** - Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition (UNESCO)
- 8 septembre** - Journée internationale de l'alphabétisation (UNESCO)
- 16 septembre** - Journée internationale de la protection de la couche d'ozone
- Dernière semaine de septembre** - Journée mondiale de la mer (OMI)
- 21 septembre** - Journée internationale de la paix
- 1^{er} octobre** - Journée internationale pour les personnes âgées
- 5 octobre** - Journée mondiale des enseignants (UNESCO)
- 9 octobre** - Journée mondiale de la poste (UPU)
- 16 octobre** - Journée mondiale de l'alimentation (FAO)
- 17 octobre** - Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté
- 24 octobre** - Journée des Nations Unies
- 24 octobre** - Journée mondiale d'information sur le développement
- Premier lundi d'octobre** - Journée mondiale de l'habitat
- Deuxième mercredi d'octobre** - Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles
- 6 novembre** - Journée internationale pour la prévention de l'exploitation de l'environnement en temps de guerre et de conflit armé
- 10 novembre** - Journée mondiale de la science au service de la paix et du développement (UNESCO)
- 16 novembre** - Journée internationale pour la tolérance (UNESCO)
- 20 novembre** - Journée de l'industrialisation de l'Afrique
- 20 novembre** - Journée mondiale de l'enfance (UNICEF)
- 21 novembre** - Journée de la philosophie (UNESCO)
- 21 novembre** - Journée mondiale de la télévision

25 novembre - Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

29 novembre - Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

1^{er} décembre - Journée mondiale du SIDA (OMS)

2 décembre - Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage

3 décembre - Journée internationale des handicapés

5 décembre - Journée internationale des volontaires pour le développement économique et social

7 décembre - Journée de l'aviation civile internationale (OACI)

9 décembre - Journée internationale de lutte contre la corruption

10 décembre - Journée des droits de l'homme

11 décembre - Journée internationale de la montagne

18 décembre - Journée internationale des migrants

19 décembre - Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud

Années internationales (proclamées par l'Assemblée générale des Nations Unies)

2006 - Année internationale des déserts et de la désertification

2008 - Année internationale de la planète Terre

2008 - Année internationale de la pomme de terre

Décennies internationales (proclamées par l'Assemblée générale des Nations Unies)

1997-2006 - Première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté

2001-2010 - Deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme

2001-2010 - Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde

2001-2010 - Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

2003-2012 - Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation

2005-2014 - Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable

2005-2014 - Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie »

2005-2014 - Deuxième Décennie internationale des populations autochtones

Cent soixante-quatorzième session

174 EX/4 - Projet de 34 C/3 Add.3
PARIS, le 5 avril 2006
Original anglais

Point 3 de l'ordre du jour

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME
ET BUDGET (32 C/5), ET SUR LES RÉSULTATS OBTENUS AU COURS
DE L'EXERCICE BIENNAL PRÉCÉDENT 2004-2005 (34 C/3 PROJET)**

ADDENDUM 3

RÉSUMÉ

Conformément à l'article VI.3 (b) de l'Acte constitutif et à la décision 166 EX/3.1.3, le Directeur général soumet au Conseil exécutif son rapport sur les activités de l'Organisation en 2004-2005 (174 EX/4 - 34 C/3 Projet). Ce rapport a été établi en application de la recommandation 2 figurant dans la résolution 33 C/92.

Le présent **addendum** au rapport présente sous forme résumée le détail des budgets et des dépenses au titre tant du Programme ordinaire que des fonds extrabudgétaires. Ces données sont devenues disponibles après la clôture des comptes fin février 2006, c'est-à-dire après l'achèvement du rapport. Aucun des chiffres fournis n'a été audité. Le document 34 C/3 sous sa forme définitive contiendra des données résumées auditées provenant du Tableau de bord de l'exécution du programme en 2004-2005, qui seront disponibles pour la 175^e session du Conseil exécutif.

Table des matières

Page

Tableaux

Ressources disponibles par source de financement au 31 décembre 2005.....	1
Répartition du budget et des dépenses de l'UNESCO par titre du budget au 31 décembre 2005 : Programme ordinaire.....	1
Répartition du budget et des dépenses de l'UNESCO par titre du budget au 31 décembre 2005 : Ressources extrabudgétaires	2

Graphiques

Budget et dépenses de l'UNESCO : Programme ordinaire	3
Budget et dépenses de l'UNESCO : fonds extrabudgétaires	4
Grand programme I : Éducation. Budget et dépenses : montant total des fonds.....	5
Grand programme I : Éducation. Budget et dépenses : Programme ordinaire	6
Grand programme I : Éducation. Budget et dépenses : fonds extrabudgétaires.....	7
Grand programme II : Sciences exactes et naturelles. Budget et dépenses : montant total des fonds.....	8
Grand programme II : Sciences exactes et naturelles. Budget et dépenses : Programme ordinaire	9
Grand programme II : Sciences exactes et naturelles. Budget et dépenses : fonds extrabudgétaires	10
Grand programme III : Sciences sociales et humaines. Budget et dépenses : montant total des fonds	11
Grand programme III : Sciences sociales et humaines. Budget et dépenses : Programme ordinaire	12
Grand programme III : Sciences sociales et humaines. Budget et dépenses : fonds extrabudgétaires.....	13
Grand programme IV : Culture. Budget et dépenses : montant total des fonds.....	14
Grand programme IV : Culture. Budget et dépenses : Programme ordinaire	15
Grand programme IV : Culture. Budget et dépenses : fonds extrabudgétaires.....	16
Grand programme V : Communication et information. Budget et dépenses : montant total des fonds.....	17
Grand programme V : Communication et information. Budget et dépenses : Programme ordinaire	18
Grand programme V : Communication et information. Budget et dépenses : fonds extrabudgétaires.....	19

Ressources disponibles par source de financement au 31 décembre 2005				
	Ressources disponibles : Budget/allocation (en milliers de dollars É.-U.)	%	Montant provisoire des dépenses (en milliers de dollars É.-U.)	%
Programme ordinaire	620.762	50,28	620.391	54,22
Fonds extrabudgétaires constitués au profit des donateurs reçus	254.435	20,61	235.343	20,57
« Autres » fonds extrabudgétaires reçus	359.328	29,11	288.430	25,21
Total	1.234.525	100	1.144.164	100

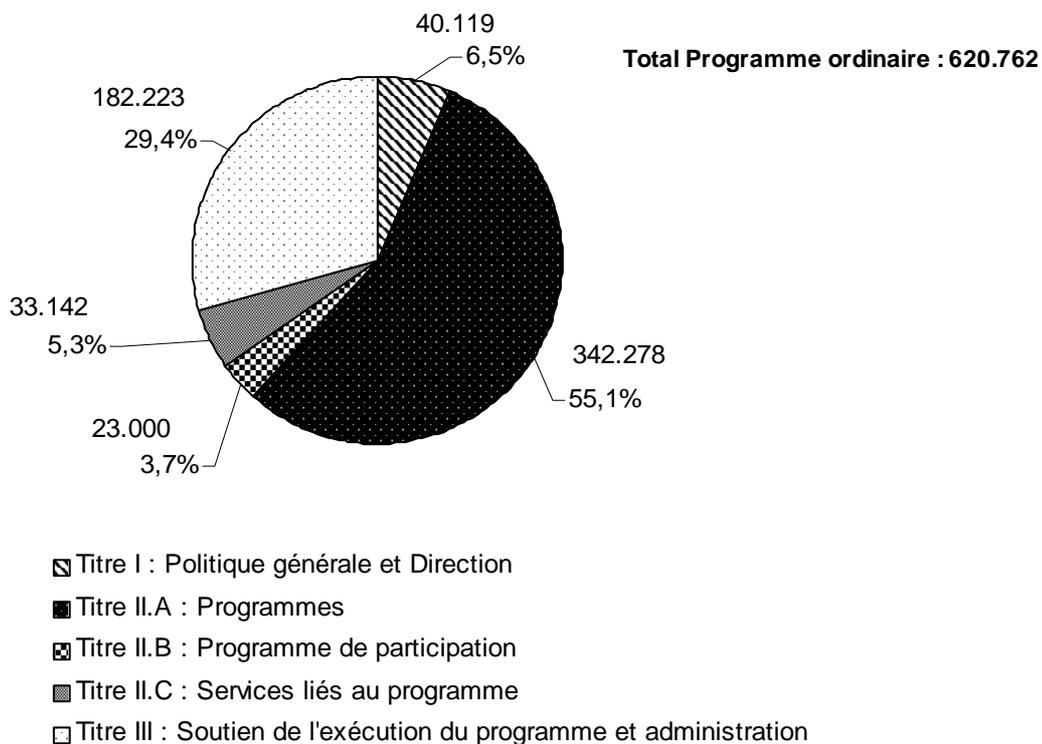
Répartition du budget et des dépenses de l'UNESCO par titre du budget au 31 décembre 2005				

Programme ordinaire				
	Budget/allocation		Montant provisoire des dépenses	
Titres du budget	(en milliers de dollars É.-U.)	%	(en milliers de dollars É.-U.)	%
Titre I : Politique générale et Direction	40.119	6,5	37.760	6,1
Titre II.A : Programmes	342.278	55,1	344.414	55,5
Titre II.B : Programme de participation	23.000	3,7	23.065	3,7
Titre II.C : Services liés au programme	33.142	5,3	31.867	5,2
Titre III : Soutien de l'exécution du programme et administration	182.223	29,4	183.286	29,5
Total	620.762	100	620.391	100

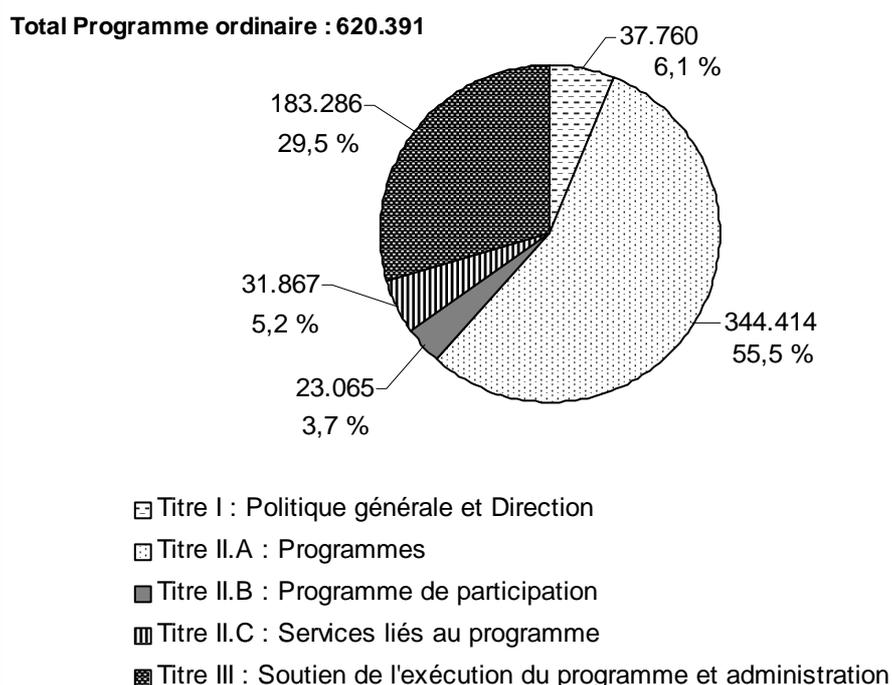
Répartition du budget et des dépenses de l'UNESCO par titre du budget au 31 décembre 2005				

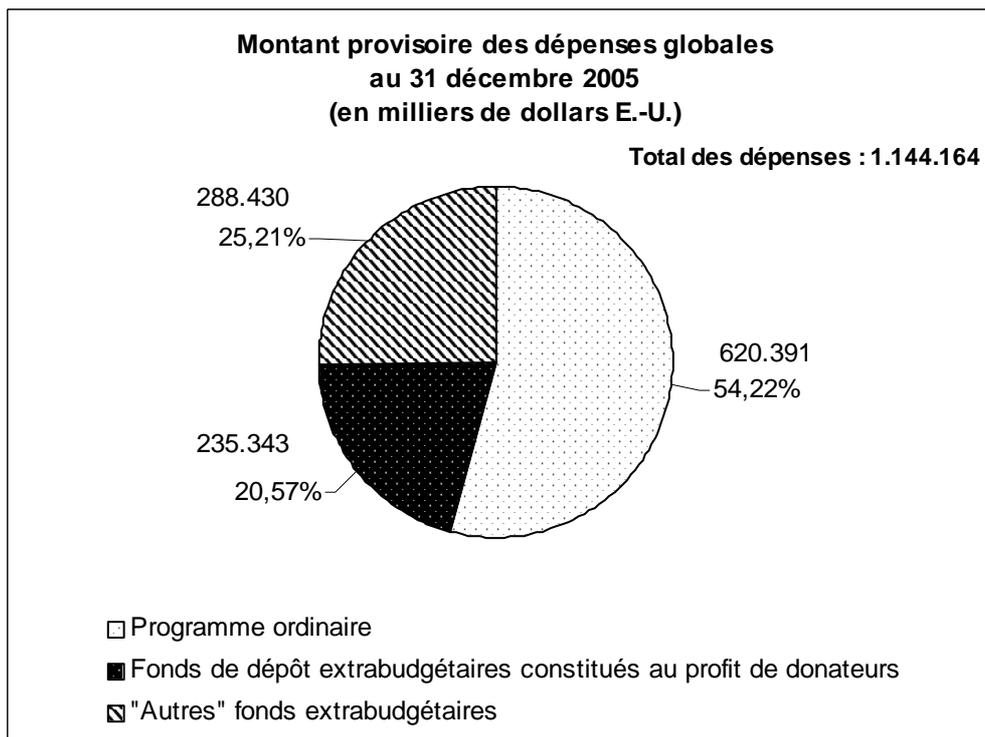
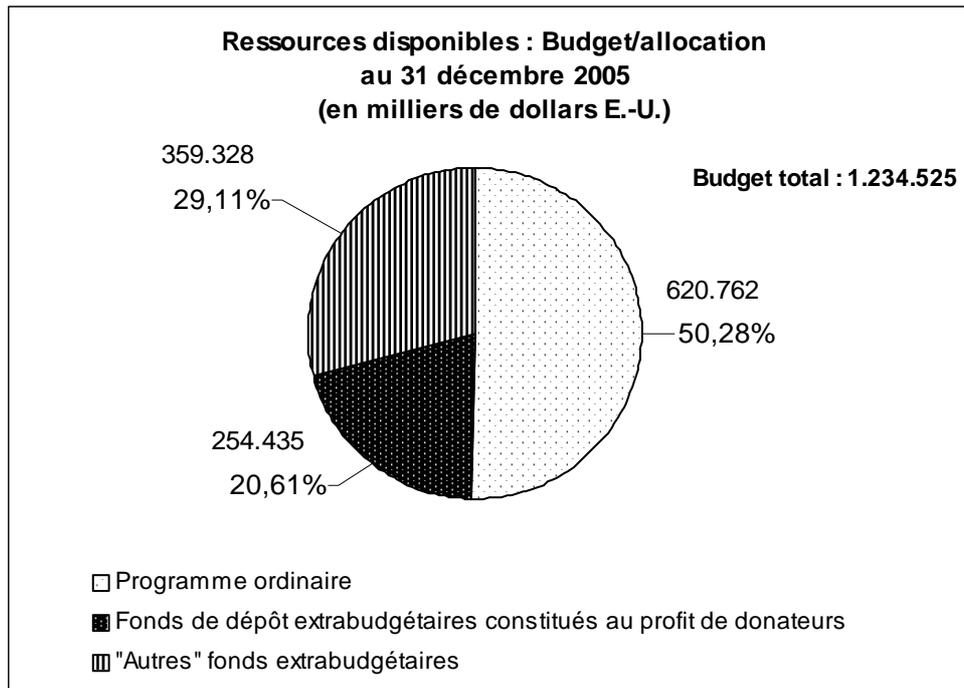
Ressources extrabudgétaires				
	Budget/allocation		Montant provisoire des dépenses	
Titres du budget	(en milliers de dollars É.-U.)	%	(en milliers de dollars É.-U.)	%
Titre I : Politique générale et Direction	6.184	1,01	5.916	1,13
Titre II.A : Programmes (fonds de dépôt extrabudgétaires constitués au profit des donateurs reçus)	254.435	41,45	235.343	44,93
Titre II.A : Programmes (« Autres » fonds extrabudgétaires reçus)	340.725	55,51	272.639	52,05
Titre II.C : Services liés au programme	2.845	0,46	2.440	0,47
Titre III : Soutien de l'exécution du programme et administration	9.574	1,56	7.435	1,42
Total	613.763	100	523.773	100

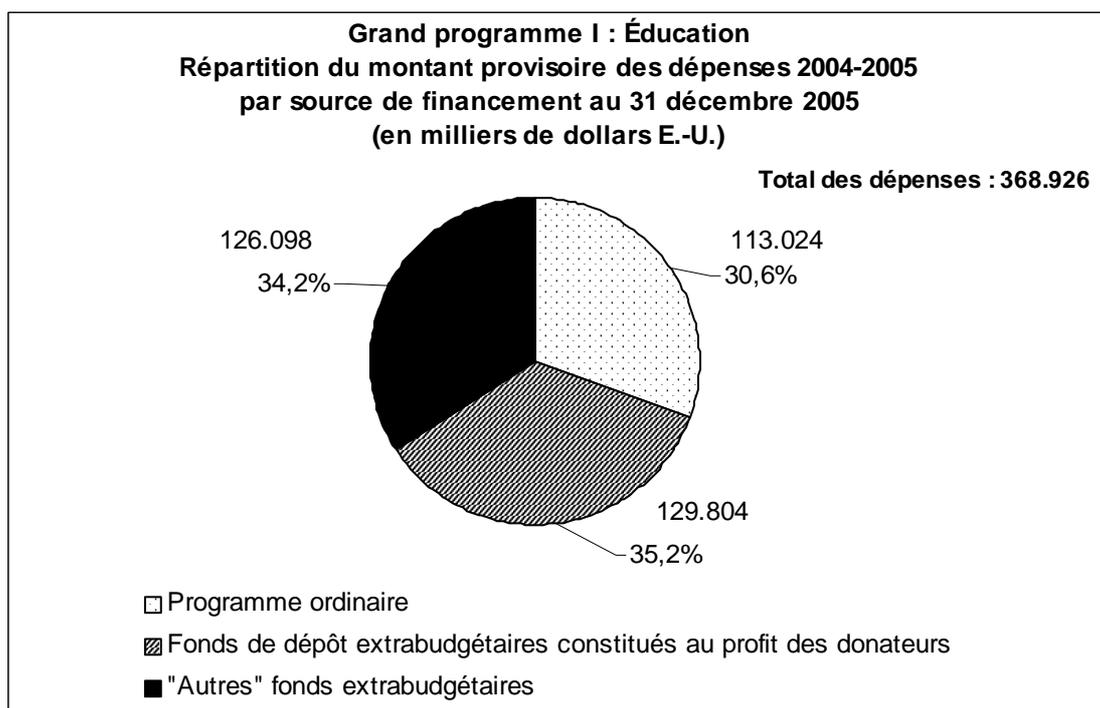
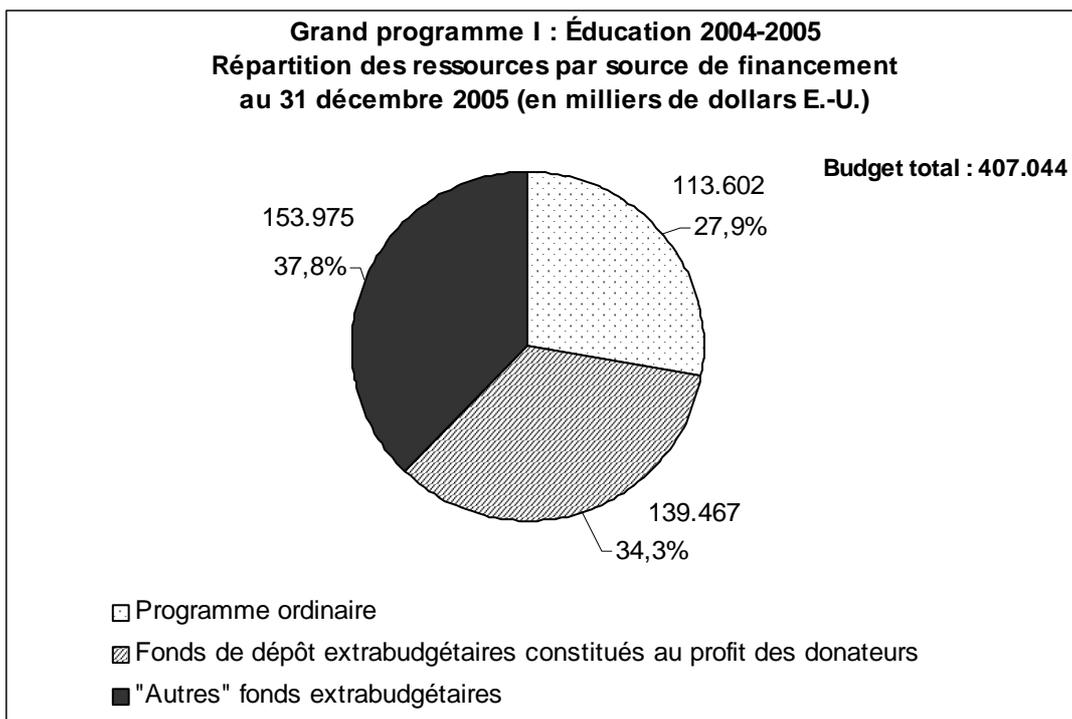
**Budget/allocation par titre du budget au 31 décembre 2005
Programme ordinaire (en milliers de dollars E.-U.)**

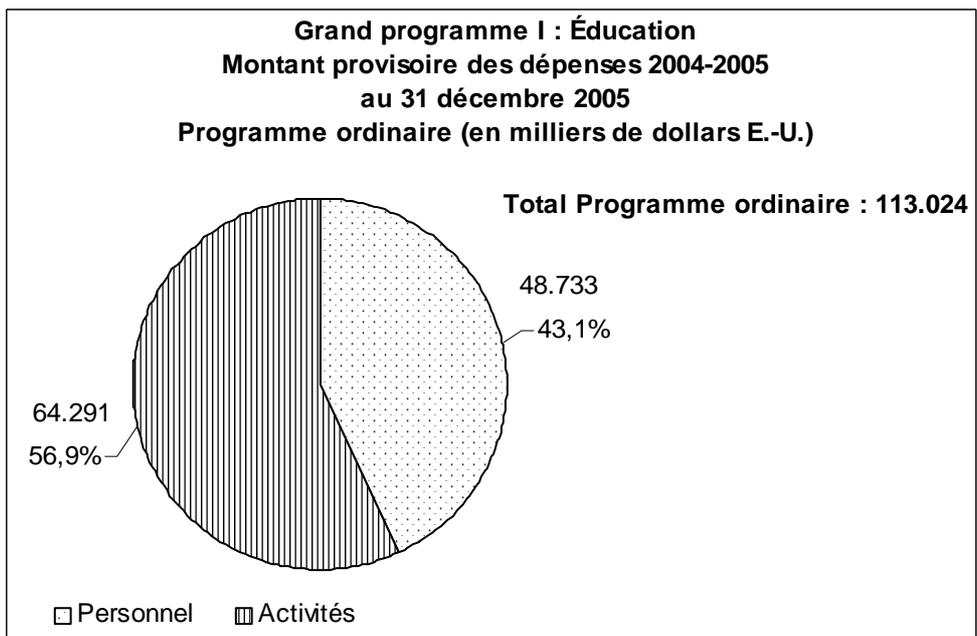
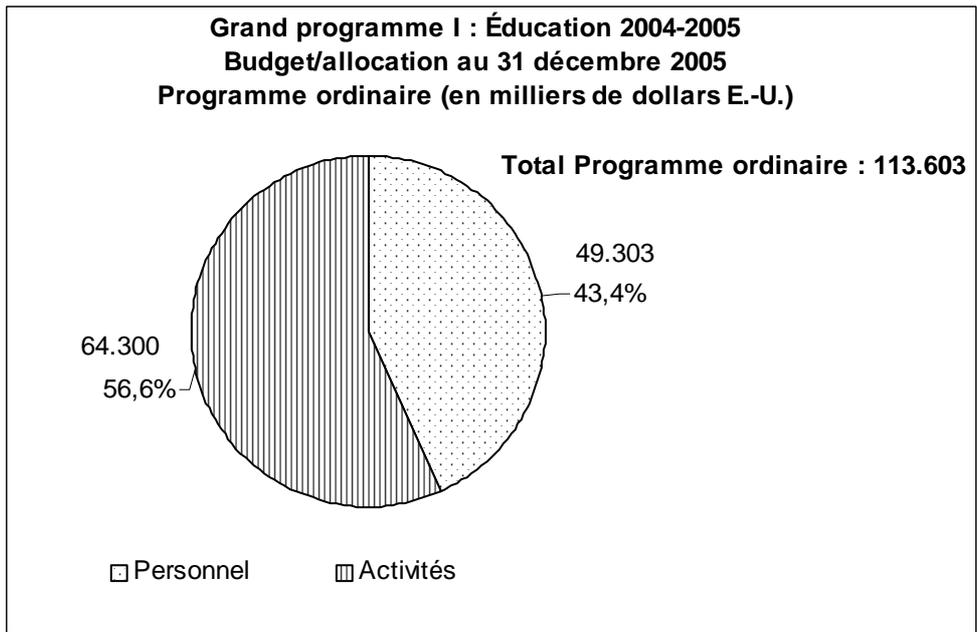


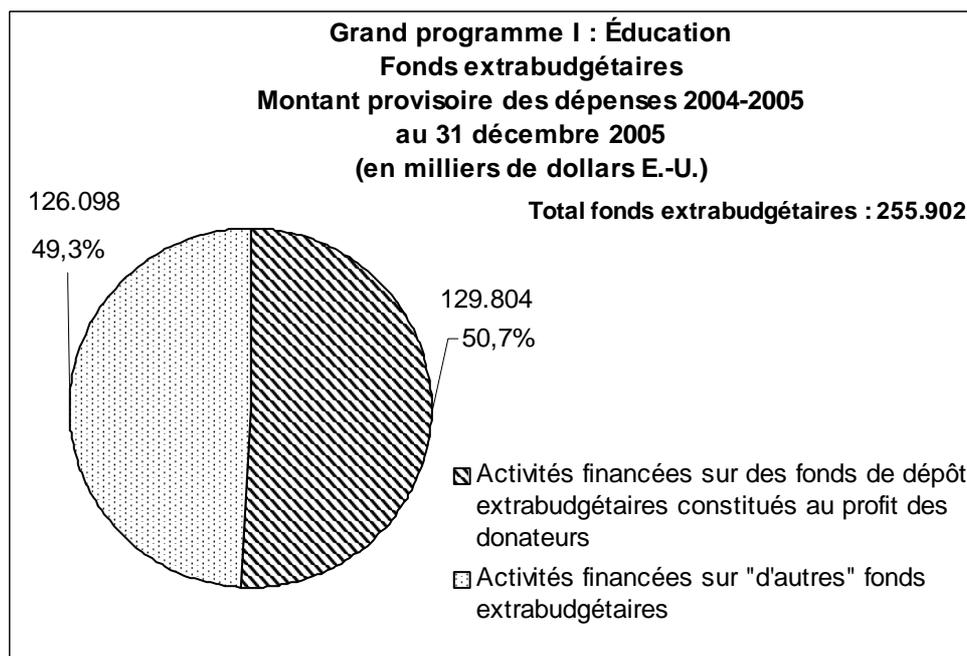
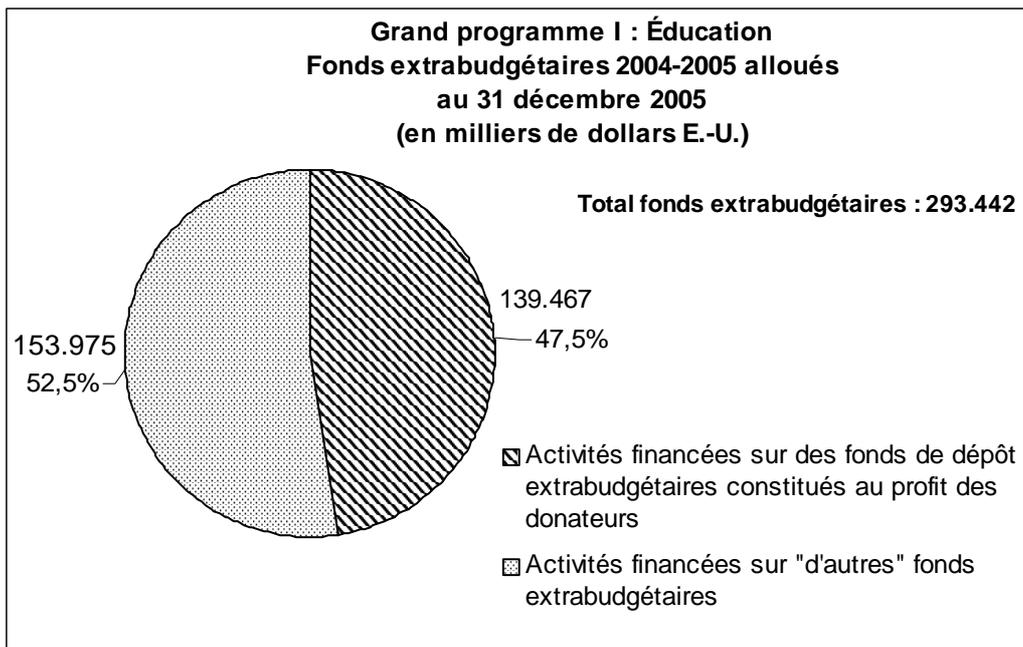
**Montant provisoire des dépenses par titre du budget
au 31 décembre 2005
Programme ordinaire (en milliers de dollars E.-U.)**

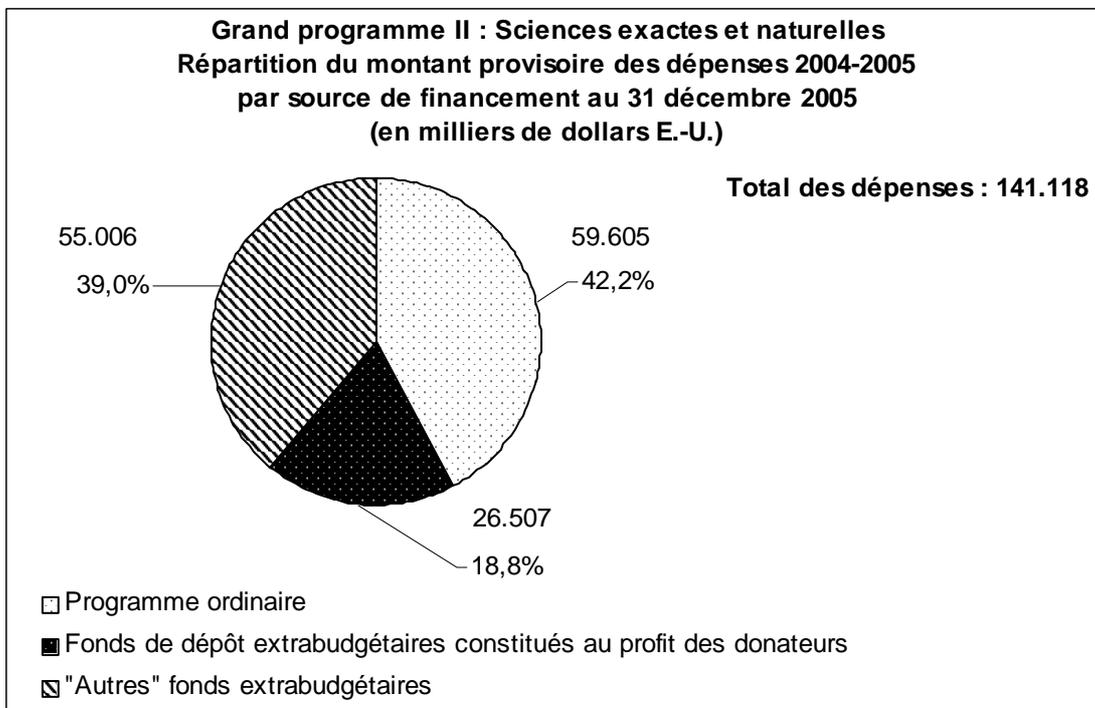
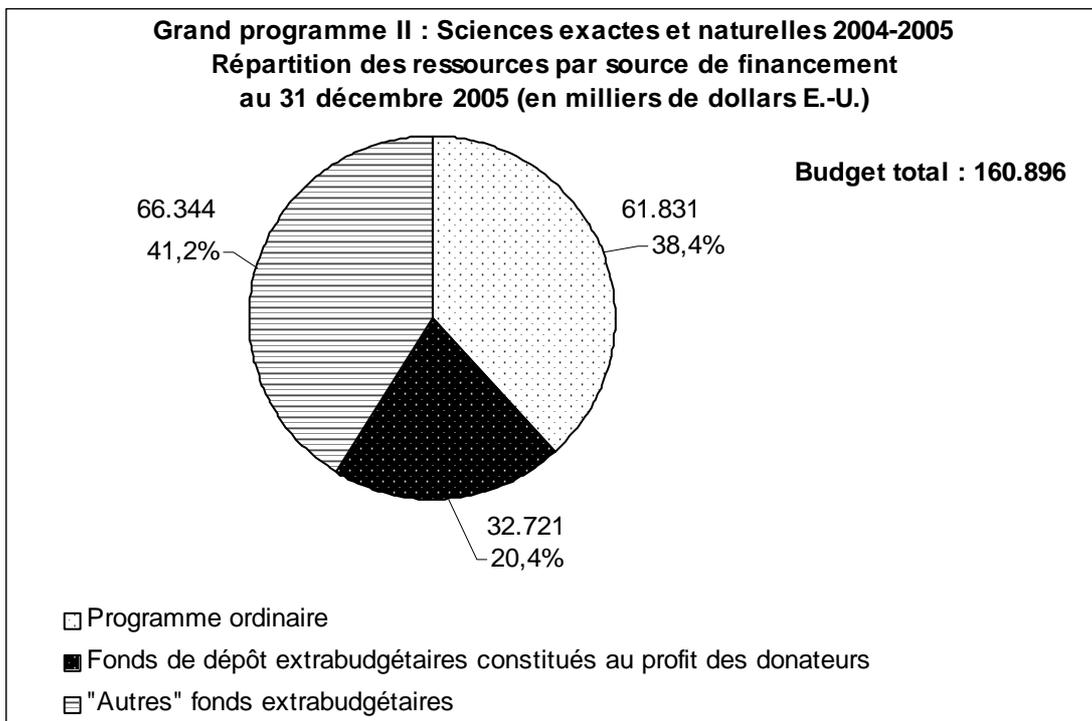


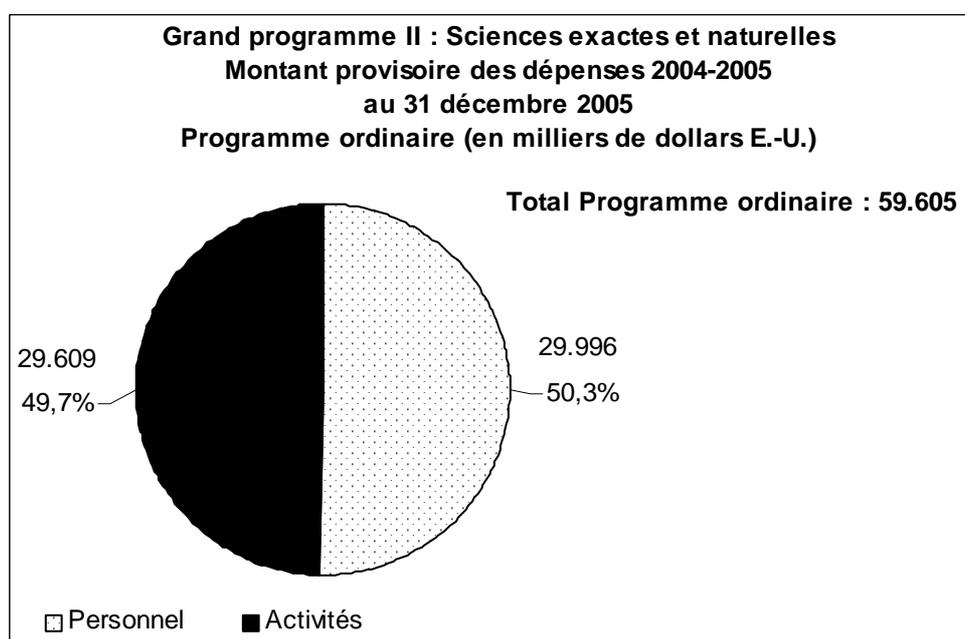
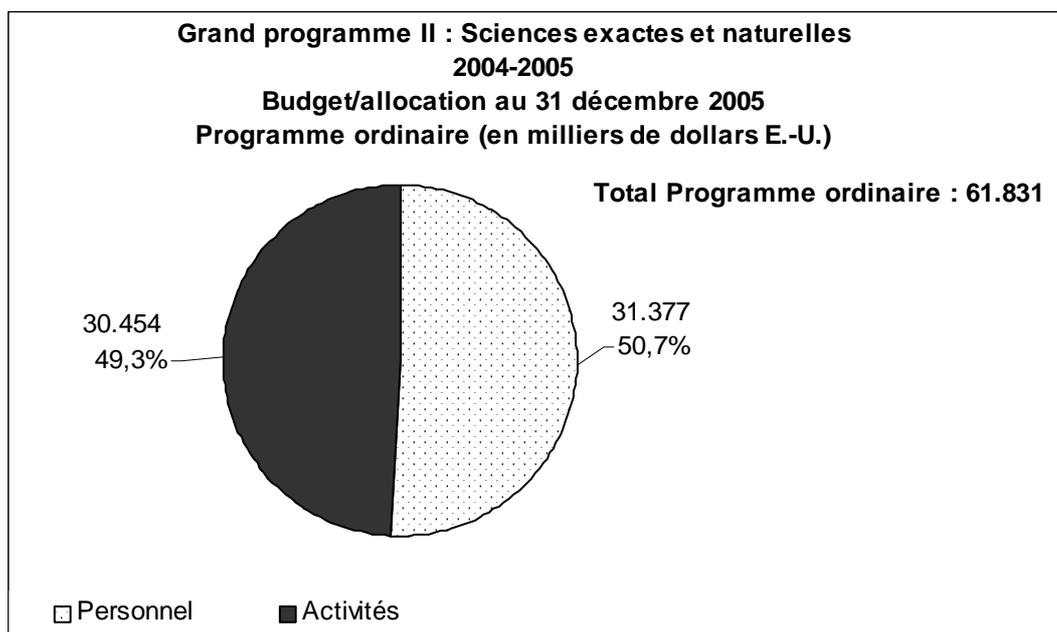


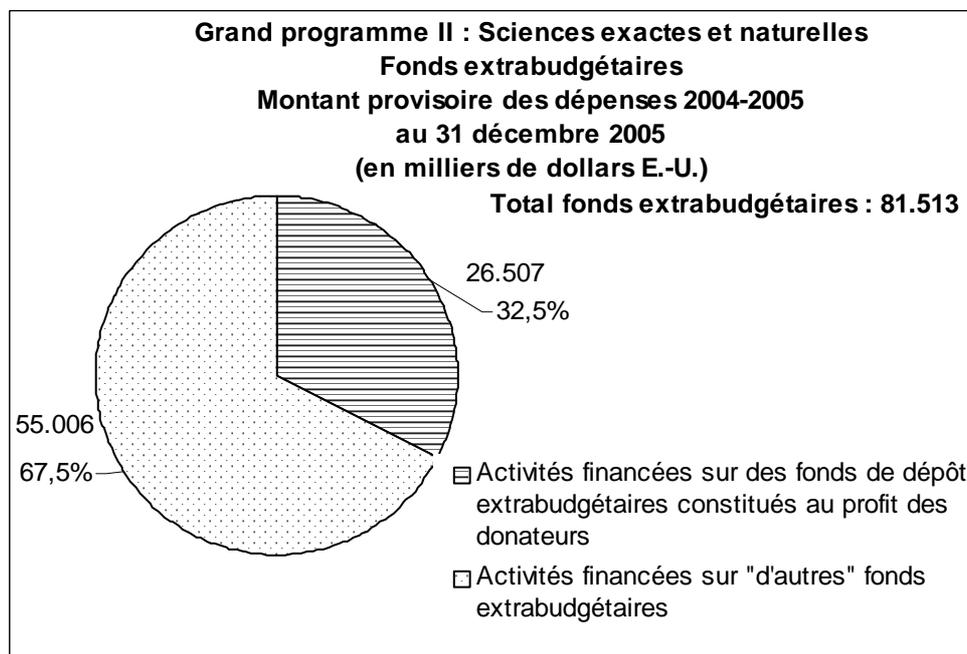
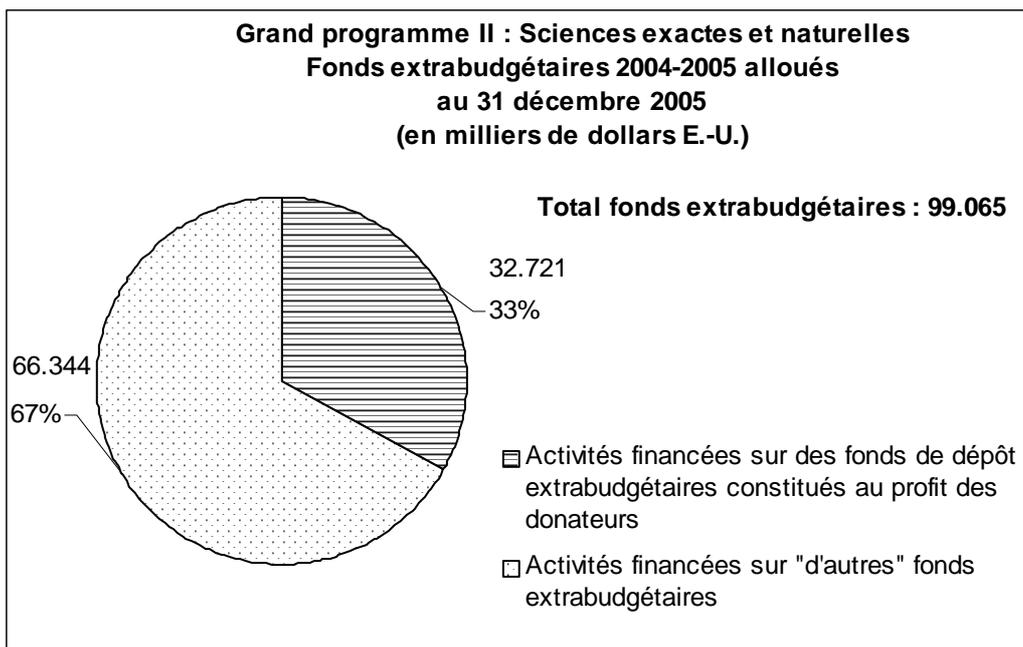






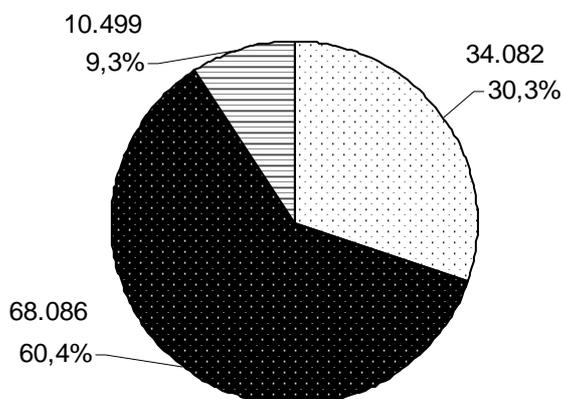






Grand programme III : Sciences sociales et humaines 2004-2005
Répartition des ressources par source de financement
au 31 décembre 2005 (en milliers de dollars E.-U.)

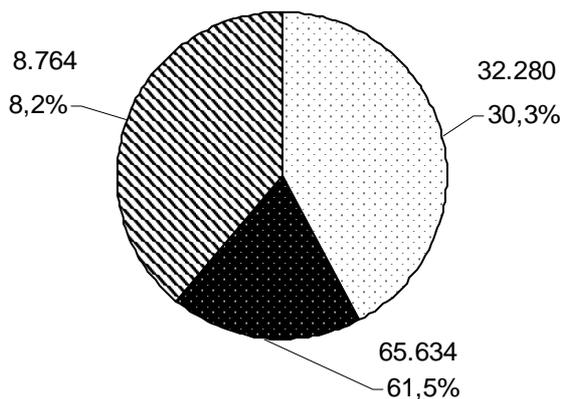
Budget total : 112.667



- Programme ordinaire
- Fonds de dépôt extrabudgétaires constitués au profit des donateurs
- ▨ "Autres" fonds extrabudgétaires

Grand programme III : Sciences sociales et humaines
Répartition du montant provisoire des dépenses 2004-2005
par source de financement au 31 décembre 2005
(en milliers de dollars E.-U.)

Total des dépenses : 106.678



- Programme ordinaire
- Fonds de dépôt extrabudgétaires constitués au profit des donateurs
- ▨ "Autres" fonds extrabudgétaires

